

## ***Les indicateurs socio-démographiques***

### ***Introduction***

Depuis les années cinquante, et plus récemment en Afrique, des politiques de population ont été élaborées et des programmes ont été mis sur pied et réalisés dans de nombreux pays.

Ces politiques mettent souvent l'accent sur la maîtrise de la croissance démographique, et les programmes sont surtout élaborés et réalisés dans le domaine de la planification familiale. Depuis les années 1970, une nouvelle vision de politique de population a été adoptée; elle consiste à intégrer les stratégies en matière de population dans les stratégies de développement.

Le développement accru des programmes de planification familiale a, de toute évidence, joué un rôle décisif dans le net ralentissement de la croissance démographique. En dépit de ce ralentissement, le Maroc est cependant conscient du fait que ses indicateurs démographiques peuvent être plus nettement et plus rapidement améliorés comme en témoignent les expériences de quelques pays asiatiques. Il est aussi conscient que les objectifs démographiques sont réciproquement liés à la réalisation d'autres objectifs telle que l'éducation de base.

Il semble donc à la fois utile et intéressant de réfléchir sur les problèmes que posent le suivi et l'évaluation de ces politiques et programmes. Problèmes difficiles car l'évaluation est un exercice délicat, dans la mesure où elle s'intéresse à une action publique concernant un domaine complexe, vaste et très diversifié, et c'est sans doute l'une des raisons qui font que la réflexion sur le suivi et l'évaluation et sur leurs méthodes n'est pas encore développée.

D'où l'intérêt de cette étude sur les indicateurs socio-démographiques de suivi et d'évaluation de la politique de population au Maroc, dont l'objectif est d'établir un système d'indicateurs relatifs à la structure et aux mouvements de la population, la fécondité, la nuptialité, les ménages et familles et l'éducation-formation, en s'interrogeant sur leur impact, leur pertinence, leur efficacité dans le processus de suivi et d'évaluation de la politique de population, leurs concepts et définitions, les données nécessaires à leur production, les sources de données et les méthodes de mesures, leurs niveaux récents et tendances, leur portée géographique et sectorielle et les perceptions, les mesures et actions adoptées pour agir éventuellement sur chacun de ces indicateurs.

### ***A- Structure et mouvement de la population***

On peut dire sans crainte de se tromper, que le Maroc est entré résolument dans la seconde phase du processus de transition démographique, et qu'il est appelé à en traverser les autres étapes. Tous les indices tendent même à montrer que le processus est allé en s'accélégrant au cours des dernières années.

Ceci paraît évident lorsqu'on se réfère à l'indice synthétique de fécondité. Celui-ci atteignait 7 naissances par femme au début des années 60, soit proche d'une fécondité naturelle. En 1980, l'ISF était tombé un peu au dessous de 6. Il était en 1987 inférieur à 4,5 selon l'Enquête Démographique à passages répétés, soit une réduction d'un quart en 7 ans. Ensuite, la baisse a été sensible, puisque pour la période des trois années précédant l'Enquête Nationale sur la

Population et la Santé Panel 1995 l'indice synthétique de fécondité était tombé à 3,1 enfants par femme et à 3,28 au Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1994 (RGPH), puis à 3,1 selon l'enquête PAPCHILD de 1997, chiffre encore élevé en comparaison avec l'Europe qui n'arrive pas à 2, mais déjà bien éloigné de celui enregistré trente sept ans plutôt.

Le déclin enregistré résulte de la diminution de la « demande » d'enfants des femmes qui s'est concrétisée par un accroissement rapide du taux de prévalence contraceptive. Dès 1987, 35,9% des femmes mariées recouraient déjà à la contraception au Maroc (41,5% en 1992, 50% en 1995 et 58% en 1997). Cette évolution a été si rapide qu'elle ne peut que partiellement être mise sur le compte du progrès économique et social. D'autres facteurs ont joué un rôle décisif. D'abord, l'attitude favorable des autorités gouvernementales à la mise en œuvre d'une politique active de population. Ensuite, le développement accru des programmes de planning familial suite à la politique de limitation des naissances engagée à partir des années 1966.

La rapidité du phénomène montre qu'il existe une demande latente considérable des moyens de régulation des naissances qui était insatisfaite et qui ne demandait qu'à s'exprimer. Tout porte à croire que cette demande latente reste encore insatisfaite, et donc que le mouvement est appelé à se poursuivre. Le taux de prévalence devrait encore progresser dans le futur.

Cette action volontariste a cependant été précédée par l'évolution de la société. Depuis une trentaine d'années le recul de l'âge moyen au premier mariage (17 ans en 1960, 19,5 en 1971, 22,2 ans en 1982, 23,4 ans en 1987 et 25,8 ans en 1994) a réduit la durée potentielle d'exposition et avec elle le nombre d'enfants. En outre, la progression de la scolarisation des filles et sa durée de plus en plus longue, ainsi que la participation de la femme à la vie économique n'ont sans doute pas fini de faire sentir leurs effets sur le comportement procréateur des femmes et par conséquent sur la baisse de la fécondité.

Le mouvement de baisse de la fécondité touche presque essentiellement le milieu urbain, où l'ISF est tombé au dessous de 3 enfants et tend rapidement vers le niveau de remplacement des générations, alors que l'ISF était encore de l'ordre de 4 en milieu rural en 1997.

La décélération du taux d'accroissement de la population totale n'est cependant pas aussi rapide que le laisserait penser la baisse de la fécondité. Le taux d'accroissement, après avoir atteint 2,9% entre 1960 et 1971, en moyenne, a légèrement baissé à 2,6% entre 1971 et 1982, et à 2,06% entre 1982 et 1994 pour se situer à 1,66% entre 1998 et 1999. Ce taux est encore parmi les plus élevés dans le monde.

La lenteur de la décélération est d'abord due au potentiel d'accroissement qui s'est accumulé dans les structures par âge au cours des longues années de forte fécondité passée. La baisse de la fécondité est encore récente et les cohortes de femmes qui arrivent, ou sont à l'âge de procréation, sont encore nombreuses. Aussi, même si leur fécondité baisse, le nombre de leurs naissances reste encore élevé en terme absolu.

La composition par sexe et par âge d'une population a des conséquences nombreuses et importantes; elle délimite, en particulier, le potentiel de reproduction d'une société. Elle est aussi le principal déterminant démographique de la main d'œuvre d'un pays et influe sur les besoins en certains biens et services essentiels. Le taux de fréquentation scolaire, d'activité économique et de

formation des ménages, par exemple, varie nettement selon l'âge. C'est pourquoi, les variations du nombre des personnes atteignant certains âges peuvent avoir des répercussions significatives qui peuvent revêtir des formes telles que des pressions à court terme sur le système d'enseignement, les possibilités d'emploi et les besoins de nouvelles unités d'habitation.

La structure par sexe et par âge d'une population à un moment donné est le résultat de tendances antérieures de la fécondité, de la mortalité et des migrations. Elle influe elle-même dans l'immédiat sur le taux d'accroissement de la population, car la fréquence des naissances, des décès et des migrations n'est pas la même à tous les âges. En raison de l'importance de ces répercussions économiques et sociales, la dynamique de la composition d'une population selon le sexe et l'âge est l'un des principaux sujets d'étude de l'analyse démographique.

Le présent chapitre sur les structures et mouvements de la population fait état des indicateurs de suivi et d'évaluation de la politique de population dans ce domaine, tout en donnant leurs concepts et définitions, leurs méthodes de mesures et sources de données utilisées, leurs niveaux et tendances, leurs déterminants, avant d'aborder les enseignements et les incidences économiques et sociales de la structure par âge et sexe de la population.

## ***I- Les déterminants de la composition par âge et sexe***

### ***I.1- Les déterminants de la composition par sexe***

#### ***I.1.1- Rapport de masculinité à la naissance***

Il ne naît pas exactement un enfant de sexe masculin pour chaque enfant de sexe féminin, car le rapport de masculinité des naissances se situe, la plupart du temps, autour de 105%. On ignore jusqu'à quel point l'excès de naissances masculines par rapport au nombre de naissances féminines et les fluctuations observées dans ce rapport, sont dus à des facteurs génétiques ou biologiques.

#### ***I.1.2- Différences de mortalité selon le sexe***

Les taux de mortalité sont plus élevés chez les hommes que chez les femmes dans la plupart des pays, bien qu'on ait observé, dans certains groupes d'âges des tendances divergentes. Dans des conditions de mortalité habituelles, le rapport de masculinité qui dépasse légèrement 100 à la naissance, tend à diminuer avec l'âge pour tomber finalement au dessous de 100 aux âges avancés. Des conditions de mortalité anormales, en particulier les pertes humaines dues à la guerre, peuvent augmenter l'écart qui existe entre les effectifs survivants des hommes et des femmes.

#### ***I.1.3- Evolution des migrations selon le sexe***

Quoique les migrations internationales n'intéressent généralement pas les deux sexes au même degré, le volume de l'émigration ou de l'immigration dans la plupart des pays n'est pas assez important pour avoir un effet marqué sur la composition par sexe de leur population totale. Toutefois, comme les migrants sont généralement des jeunes en âge de travailler, leurs mouvements ont généralement un effet, plus sensible sur la composition par sexe de ces groupes d'âges que sur celle de l'ensemble de la population.

De même, les migrations internes ont généralement un caractère sélectif du point de vue du sexe de sorte que, quand le mouvement a une ampleur considérable, il peut introduire des modifications importantes dans la composition par sexe de la population d'un secteur ou d'une région du pays.

## ***1.2- Les déterminants de la composition par âge***

Comme on l'a indiqué précédemment, la composition par âge d'une population est déterminée par ses taux de fécondité, de mortalité et de migration ou, si ce dernier facteur est négligeable, par les deux premiers seulement.

### ***1.2.1- Incidence de la mortalité***

Si l'on compare des populations de fécondité identique, mais de mortalité différente, les différences observées dans la composition par âge sont directement liées à la différence des niveaux de mortalité. Les populations dont la mortalité est moindre auront en général une proportion plus forte de leur effectif dans les groupes constitués par les enfants et les personnes très âgées et, par suite, un effectif proportionnellement plus faible dans les groupes d'âges moyens. Les jeunes enfants et les vieillards étant les plus exposés à la mort, l'abaissement de la mortalité affecte davantage ces deux catégories de population que les adolescents et les jeunes adultes.

### ***1.2.2- Incidence de la fécondité***

Les modèles de population font apparaître que la structure par âge varie beaucoup plus considérablement quel que soit le niveau de mortalité, à mesure que la fécondité diminue. Lorsque la fécondité diminue la proportion de la population âgée de 0 à 14 ans diminue de plus en plus, alors que celle des personnes âgées de 60 ans et plus augmente progressivement. La relation entre la baisse de la fécondité et le vieillissement d'une population est devenue un thème important d'analyse démographique au début des années cinquante. A cette époque, on imputait généralement à l'effet conjugué des baisses de la mortalité et de fécondité qui caractérisent les pays occidentaux le vieillissement de leur population. Des analyses ultérieures ont démontré sans conteste que l'évolution passée de la structure par âge des pays occidentaux est essentiellement attribuable aux baisses de fécondité.

### ***1.2.3- Incidence de la migration***

Comme le volume des migrations varie souvent de façon appréciable dans le temps, il est difficile de généraliser quant à son influence sur la structure par âge. En outre, il est rare que le rapport entre la migration nette et la population du pays soit assez élevé pour influencer sensiblement sur sa structure par âge. L'immigration nette tend à ralentir le processus de vieillissement si elle accroît plus les effectifs des groupes d'âge jeune que ceux des groupes d'âge plus avancés, surtout si les jeunes migrants contribuent aussi à augmenter le nombre des naissances. Au contraire, si l'immigration nette contribue surtout à grossir le groupe d'âges de 35 ans et plus, elle tend à accélérer le processus de vieillissement, car les immigrants passent dans les groupes avancés sans avoir accru sensiblement le nombre des naissances. L'évolution est inverse dans les pays d'émigration.

Les migrants d'un pays à l'autre sont souvent, en grande majorité des jeunes adultes. Un courant d'émigration a généralement pour effet principal de réduire l'effectif des groupes d'âges de 20 à 40 ans. Les migrations ont aussi des effets secondaires sur la composition par âge dans la mesure où elles influent sur le taux de natalité en modifiant soit le rapport de masculinité, soit la proportion de la population en âge de procréer. Une immigration assez forte tend à créer un renflement caractérisé dans la pyramide des âges, alors que l'émigration provoque un rétrécissement tendant dans l'immédiat à neutraliser ou à accentuer tout excédent ou insuffisance de l'effectif en âge de travailler et à long terme, à accélérer (cas de l'immigration) ou à ralentir (cas de l'émigration) le processus du vieillissement.

Les migrations internes ont, elles aussi un caractère sélectif du point de vue du sexe et de l'âge et peuvent donc influencer considérablement sur la structure de la population. L'exode rural explique en grande partie pourquoi la population des grandes villes et des villes moyennes compte souvent une forte proportion de jeunes gens et de personnes d'âge mûr. Cet exode tend aussi à créer des différences marquées entre la composition par âge de la population urbaine et celle de la population rurale, cette dernière compte souvent une proportion plus élevée de personnes âgées que la première.

## ***II- Les indicateurs associés aux structure et mouvement de la population***

### ***II.1- Les indicateurs de mouvement de population***

#### ***II.1.1- La population légale***

Il y a deux types de population totale : la population de fait (de facto) et la population légale (de jure), la première englobe toutes les personnes présentes dans une localité donnée à un moment donné tandis que la seconde ne décompte que les résidents.

La population légale est égale à la population de fait, augmentée des personnes temporairement absentes de leur résidence, et diminuée des personnes de passage dans la localité ou le territoire étudiés.

#### ***II.1.2- La population moyenne***

La population moyenne d'un territoire au cours d'une période donnée -l'année par exemple- est égale à la somme des effectifs pondérés par les durées de présence de ces effectifs au cours de l'année. Par simplification, on retient la moyenne des effectifs au début et à la fin de l'année étudiée, ou la population au 1er juillet ce qui revient à supposer une évolution linéaire de la population au cours de la période.

#### ***II.1.3- Taux d'accroissement naturel***

L'accroissement naturel est la variation de l'effectif d'une population durant une période, résultant de la balance des naissances et des décès.

$$AN = N - D$$

Dans laquelle AN est l'accroissement naturel pendant une période, N les naissances et D les décès durant cette période.

On peut approcher cet accroissement aussi par le calcul du taux d'accroissement naturel qui est le taux avec lequel une population augmente (ou diminue) pendant une année donnée en raison de l'excédent (ou du déficit) de naissances par rapport aux décès, exprimé en pourcentage de la population de base. Ce taux ne tient pas compte des effets de l'immigration ou de l'émigration.

$$TAN = \frac{\text{Naissances de l'année } t - \text{Décès de l'année } k}{\text{population totale en milieu de l'année } t}$$

#### ***II.1.4- Taux d'accroissement global***

Le taux d'accroissement global est le taux avec lequel une population augmente (ou diminue) durant une année donnée en raison de l'augmentation naturelle et de la migration nette, exprimé en pourcentage de la population de base. Le taux d'accroissement global tient compte de tous les éléments de la croissance de la population : naissances, décès, et migration. Il se calcule comme suit :

$$TAG = \frac{\text{Naissances de l'année } t - \text{Décès de l'année } + \text{migration nette} * k}{\text{population totale en milieu de l'année } t}$$

Le taux d'accroissement est aussi égal à la somme du taux d'accroissement naturel et du taux de migration nette (positive ou négative).

$$TAG = \text{Taux d'accroissement naturel} + \text{Taux de migration nette}$$

Les taux de natalité et d'accroissement de la population sont normalement variables partout dans le monde. Un déclin de la population ne résulte pas nécessairement d'un déclin du taux d'accroissement, car le déclin de celui-ci signifie la plupart du temps que la population continue d'augmenter avec un taux plus réduit. Par contre un taux d'accroissement négatif indique le déclin d'une population. Actuellement dans le monde, il y a quelques pays qui ont une population en déclin, mais beaucoup de pays connaissent un déclin de leur taux d'accroissement tel est le cas pour le Maroc dont la valeur de ce taux pour la période 1982-94 a été estimée à 2,06 %.

#### ***II.1.5- Temps de doublement d'une population***

Le temps de doublement de la population est le temps nécessaire  $t$  pour que la population  $P_0$  évaluée à la date 0 atteigne  $2P_0$  à la date  $t$ .

$$P_t = 2.P_0$$

$$P_t = P_0 \cdot \exp(r.t).$$

$$2.P_0 = P_0 \cdot \exp(r.t)$$

Ce qui revient à trouver  $t$  connaissant  $r$  le taux d'accroissement supposé constant qui satisfait la relation:  $2 = \exp(r.t)$

La croissance exprimée sous forme de pourcentage n'est pas toujours très révélatrice (un taux d'accroissement de 3% est-il rapide ou lent?). Parfois une façon plus parlante d'indiquer la croissance de la population consiste à calculer combien de temps il faudrait, au rythme actuel, pour qu'une population double ses effectifs. Un pays ayant un taux d'accroissement constant de 1% doublerait sa population en 70 ans; avec une croissance de 2%, il faudrait 35 ans; et avec une croissance de 3%, 23 ans. En ce qui concerne la population mondiale, celle-ci a pris 100 ans pour doubler de 1 à 2 milliards. Il lui a fallu ensuite seulement 45 ans pour passer de 2 à 4 milliards.

## ***II.2- Les indicateurs relatifs à la structure par âge et sexe***

### ***II.2.1- Les indicateurs de la structure par sexe***

La composition par sexe d'une population est la plus importante de toutes les caractéristiques démographiques, car elle a une incidence directe sur le taux de natalité, de mortalité et de nuptialité. Les taux de migration, la composition professionnelle et quasiment toutes les autres caractéristiques de la population peuvent être influencés par le rapport de masculinité (défini ci-dessous). La composition par sexe s'exprime commodément par une série de rapports entre les effectifs des deux sexes aux différents âges et, le plus souvent par un indice exprimant le nombre d'hommes pour 100 femmes dans un même groupe d'âges (rapport de masculinité).

Le sexe est la caractéristique individuelle la plus facile à appréhender et une donnée importante pour l'étude de la qualité d'une opération, et comme un élément explicatif dans les travaux d'analyse et de recherche.

#### ***II.2.1.1- Rapport de masculinité***

Le rapport de masculinité appelé aussi sexe ratio, est le rapport à chaque âge des effectifs masculins  $P_m(x, x+a)$  aux effectifs féminins  $P_f(x, x+a)$ .

$$R_m(x, x+a) = \frac{P_m(x, x+a) \cdot k}{P_f(x, x+a)} \text{ où } k = 100$$

A la naissance, ce rapport est le plus souvent de 105% dans les pays dotés d'assez bonnes statistiques de l'Etat Civil et il ne varie que dans des limites assez étroites d'un pays à l'autre, et dans un même pays, d'une année à l'autre. Toutefois, comme les taux de mortalité par âge sont en général plus élevés chez les hommes que chez les femmes à tous les âges, ce rapport tend à diminuer graduellement avec l'âge, pour tomber finalement au dessous de 100. On observe des différences aux âges supérieurs qui traduisent l'effet de la mortalité et de la migration. Du fait de la plus forte mortalité des garçons en bas âge, le rapport entre les deux sexes s'équilibre approximativement vers 40-45 ans, par la suite, les effectifs féminins tendent à l'emporter, sauf, et c'est le cas de certains pays en développement, lorsque la mortalité des filles et des femmes en couches est particulièrement forte. Il en résulte que le rapport de masculinité pour la population dans son ensemble, montre une prédominance des femmes.

Les raisons de cette surmortalité masculine sont diverses. Il existe une vulnérabilité particulière des hommes à certaines maladies, ce qui confirme la surmortalité masculine déjà pendant la vie intra-utérine; l'homme est également plus exposé à certaines causes exogènes de la mortalité, du fait de l'exercice de certaines activités professionnelles dangereuses et insalubres.

Lorsque l'évolution de la composition par sexe s'écarte de ce schéma, cela tient en général à des taux atypiques de mortalité ou à des migrations sélectives massives.

#### ***II.2.2- Les indicateurs de la structure par âge***

Les données sur la structure de la population par âge, associées aux données sur sa composition par sexe, constituent la base de nombreux types d'analyses démographiques. La connaissance de proportions des jeunes, des adultes et des personnes âgées renseigne sur l'action

et la réaction d'une population dans différents domaines: économique, politique et social. Elle est également indispensable à l'analyse des mouvements de la population, comme elle sert aussi de point de départ à toutes les perspectives de population. Notons, cependant, que la collecte des données sur l'âge pose de nombreux problèmes notamment la méconnaissance de l'âge et l'attraction des chiffres ronds.

Bien que la notion de l'âge chronologique soit sans ambiguïté, les résultats des recensements et enquêtes concernant les âges risquent d'être entachés d'erreurs imputables à des causes diverses: déclarations délibérément inexactes, tendance dans la déclaration d'un âge à indiquer comme chiffre des unités certains chiffres pour lesquels on a une préférence et à éviter d'autres, exagération de l'âge chez les vieillards, ignorance de l'âge exact... Il se produit des erreurs de déclaration de l'âge dans toutes les populations, mais elles sont plus fréquentes quand le niveau d'alphabétisation est bas et qu'une grande partie de la population ignore son âge exact.

Il est d'usage de comparer la composition par âge de plusieurs populations en partant des proportions de la population totale constituées par les grands groupes d'âges, mais on recourt aussi à d'autres moyens de calculer les compositions par âge: l'âge médian et l'âge moyen d'une population. On a également mis au point plusieurs indices différents pour mesurer le vieillissement des populations. L'indice exprimant la proportion de personnes définies comme «âgées» dans la population totale et le rapport entre le nombre de personnes âgées et la population en âge de travailler.

On est ainsi amené dans la pratique à considérer la répartition de la population en trois grands groupes d'âges : celui des jeunes enfants qui n'ont pas l'âge de travailler, celui des personnes en âge de travailler, et celui des personnes qui ont dépassé l'âge de la retraite.

#### ***II.2.2.1- le groupe d'âge des jeunes***

Le groupe des jeunes comprend la population de moins de 15 ans ou de 20 ans, et permet d'estimer la population d'âge préscolaire et scolaire.

Une population est considérée comme jeune lorsqu'elle comporte une forte proportion de personnes appartenant aux jeunes tranches d'âge qui est en général le résultat d'une fécondité élevée. On pourrait citer ici en exemple, le Rwanda, qui a un niveau de fécondité des plus élevés du monde et qui s'élevait à 8,1 enfants par femme en 1991. D'autres populations sont relativement vieilles, telles que les populations européennes pour lesquelles cet indice est inférieur à 2 enfants par femme.

#### ***II.2.2.2- Le groupe d'âge actif***

C'est le groupe des adultes qui comprend la population d'âge compris entre 15 et 60 ans ou entre 20 et 65 ans.

#### ***II.2.2.3- Le groupe des personnes âgées***

Le groupe des personnes âgées comprend la population de 60 ans et plus ou de 65 ans et plus.

Il faut aussi distinguer entre vieillissement de la population et vieillesse démographique; le vieillissement de la population est la croissance rapide des classes âgées par rapport à d'autres

classes, ce n'est donc pas dans la croissance absolue du nombre des personnes âgées que ce phénomène se traduit mais dans l'élévation de leur pourcentage dans l'ensemble de la population. La vieillesse démographique par contre exprime une correspondance numérique entre vieux et jeunes à un moment donné et n'est par conséquent qu'une notion statistique. En fait les deux notions sont étroitement liées entre elles.

Pour mesurer le vieillissement, on a recours à la proportion des personnes âgées qui est calculée en rapportant l'effectif des personnes âgées (65 ans et plus) à celui de la population totale exprimée en pourcentage. Selon la valeur de cet indice on a trois états:

Etat	Proportion
Jeunesse	Moins de 8 %
Seuil de la vieillesse	8 à 10 %
Vieillesse démographique	12 % et plus

La vieillesse démographique se subdivise à son tour en quatre niveaux selon la valeur de la proportion des personnes âgées dans l'ensemble :

Niveau	Proportions
Initiale	12 à 14 %
Moyenne	14 à 16 %
Avancée	16 à 18 %
Très avancée	18% et plus

En règle générale, les pays en développement ont des populations relativement jeunes, tandis que la plupart des pays développés ont des populations vieilles ou vieillissantes. Dans beaucoup de pays en développement, près de la moitié de la population a moins de 15 ans, alors que dans beaucoup de pays développés, cette population représente 30% de l'ensemble. En ce qui concerne les plus de 65 ans, ces proportions sont respectivement de 3 % et 15%. Au Maroc, les moins de 15 ans représentaient 42,2% en 1982, 37% en 1994 contre 44,3% en 1960.

La cause du vieillissement est la baisse de la fécondité accompagnée de la diminution de la mortalité. Ses effets se font remarquer à tous les âges et particulièrement sur les premiers âges, de telle manière que les gains de vie dans les groupes des jeunes et des personnes âgées se contrebalancent et, si la baisse générale de la mortalité devrait avoir une influence sur la structure par âge, ce serait plutôt pour la rajeunir que pour la vieillir.

Sur le plan social, le vieillissement occasionne des conflits de générations. Les conditions démographiques, en se modifiant rapidement, changent les rapports entre générations. Les jeunes ont le plus souvent leurs deux parents et souvent leurs grands-parents en vie, c'est-à-dire deux générations qui possèdent et gèrent le patrimoine, qui occupent des activités importantes.

Ces conflits se manifestent au niveau de l'emploi et des postes de responsabilités qui sont occupés par les plus âgés. Parmi les solutions possibles tendant à satisfaire les jeunes, on peut citer le rajeunissement qui a pour effet d'accroître la production et la productivité ainsi qu'une mise en inactivité plus tôt d'une partie plus âgée de la population.

#### **II.2.2.4- Les femmes d'âge fécond**

C'est l'effectif des femmes en âge de procréation 15-49 ans quel que soit l'état matrimonial.

#### **II.2.2.5- Rapport de dépendance**

Bien que toutes les personnes "en âge de travailler" n'aient pas toujours une activité économique et que les personnes n'appartenant pas à ce groupe d'âge ne soient pas nécessairement des dépendants, le rapport entre le nombre de personnes des groupes d'âge dont les membres sont normalement des dépendants et l'effectif de la population en âge de travailler donne une approximation utile de la charge que représente le nombre de dépendants dans une population.

Le rapport de dépendance est donc le rapport entre les individus d'âge inactif généralement défini par les classes d'âge 0-19 ans et 65 ans et plus et les individus d'âge actif, de 20 à 64 ans. Ce ratio peut être décomposé pour tenir compte des deux périodes d'inactivité, la jeunesse et la vieillesse. On obtient alors un indice de jeunesse (inactifs jeunes / population d'âge actif), et un indice de vieillesse (inactifs âgés / population d'âge actif).

Les pays à forte fécondité ont d'ordinaire les rapports les plus élevés de dépendance en fonction de l'âge, en raison de la forte proportion d'enfants que renferment leurs populations.

Le rapport de dépendance s'exprime de la manière suivante :

$$Id = \frac{P_{0-14} + P_{65\text{et}+}}{P_{15-64}} \cdot K$$

où  $P_{0-14}$  désigne la population âgée de moins de 15 ans;  $P_{15-64}$  les personnes dont l'âge est compris entre 15 et 64 ans; et  $P_{65\text{et}+}$  les personnes de 65 ans et plus et  $k=100$ .

L'indice de jeunesse est exprimé par :

$$I_j = \frac{P_{0-14}}{P_{15-64}} \cdot K$$

et l'indice de vieillesse par :

$$I_v = \frac{P_{65\text{et}+}}{P_{15-64}} \cdot k$$

**Tableau 2: Ratio de dépendance et ses composantes aux RGPH de 1960, 1971 et 1982**

Année	Ratio de dépendance	Indice de jeunesse	Indice de vieillesse
1960	107	92	15
1971	112	97	15
1982	94	82	12

### ***II.3- Les sources de données***

Les caractères principaux de l'état de la population sont donnés par les recensements de 1960,1971,1982 et 1994 ainsi que par les différentes enquêtes par sondage.

Les données concernant l'effectif de la population et la répartition par sexe sont souvent exactes ; celles concernant l'âge d'activité le sont moins.

Les enquêtes par sondage sont fondées sur la loi des grands nombres et sur la loi du hasard, elles consistent en l'étude d'un échantillon préalablement choisi et présumé être représentatif. Les résultats obtenus sont extrapolés à l'ensemble de la population.

Leur avantage est de permettre une analyse approfondie des phénomènes étudiés, avec un coût plus faible que celui du recensement. Leur inconvénient est le fait que les résultats ne décrivent en détail que des populations réparties très grossièrement selon des critères géographiques urbain, rural, et régions économiques...

Le recensement se distingue de l'enquête par son caractère exhaustif. Il permet non seulement la description des caractéristiques structurelles de la population, mais également l'analyse de certains phénomènes démographiques. Par conséquent, il reste l'outil privilégié pour l'étude d'une population.

Pour l'analyse de la dynamique d'une population et de son évolution structurelle, il faut disposer d'au moins deux recensements.

### ***III- Niveaux et tendances des indicateurs de structure et de mouvement de population***

#### ***III.1- Evolution de la population légale du Maroc***

Entre 1912 et 1956, le Maroc a connu plusieurs dénombrements. Mais l'hétérogénéité des procédures utilisées et l'incohérence plus ou moins grande entre ces opérations ne permettent pas de mesurer avec exactitude l'accroissement de la population au cours de cette première moitié du vingtième siècle. Les estimations ont évalué la population marocaine à 5 millions au début du siècle, et à presque 9 millions en 1952, soit 4 millions de plus en un demi-siècle. Ainsi, la population marocaine a connu une période de croissance marquée par un taux en hausse continue depuis le début du siècle. Son taux d'accroissement sur cette période est passé de 0,7% au début du siècle à 2,8% entre 1960 et 1971 (Tableau 3).

Vient, ensuite, une deuxième période où le taux d'accroissement a commencé à diminuer de 2,8% à 2,06% entre 1982 et 1994. Durant cette période, la population du Maroc est passée de 15,379 millions en 1971 à 26,019 millions en 1994. On estime qu'elle est actuellement de 28,238 millions en 1999 (CERED, 1997), soit presque un doublement de la population en 26 ans.

**Tableau 3: Evolution de la population marocaine  
de 1900 à 1999**

Année	Population en milliers	Période	Taux (%) d'accroissement
1900	5 000	1900-1912	0,7
1912	5 400	1912-1926	1,0
1936	7 040	1926-1936	1,3
1952	8 953	1936-1952	1,7
1960	11 626	1950-1955	2,5
1971	15 379	1955-1960	2,8
1982	20 419	1960-1971	2,8
1994	26 019	1971-1982	2,6
1999	28 238	1982-1994	2,06
		1994-1997	1,73

Source: CERED 1997

La croissance de la population par milieu de résidence est beaucoup plus rapide en ville qu'à la campagne, en raison de l'exode rural et de l'essor de l'urbanisation.

En effet, le nombre de résidents urbains est passé de 8 730 399 en 1982 à 13 414 560 personnes en 1994. On estime qu'il est actuellement en 1999 de 15 401 000 (CERED, 1997) (Tableau 4). La population urbaine a augmenté entre les deux derniers recensements, de 4684161 personnes, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 3,6%.

Par conséquent, le processus d'urbanisation s'est produit à un rythme accéléré. Ainsi, la part de la population urbaine par rapport à l'ensemble de la population du Maroc n'a pas cessé d'augmenter: 53,2% en 1997 contre 29,2% en 1960, 35% en 1971 et 42,7% en 1982 (Tableau 4).

Les composantes de cette croissance, sont le croit naturel de la population urbaine, le passage de certaines localités du statut rural à celui de l'urbain, l'exode rural et enfin la poussée des limites urbaines des localités existantes.

Face à cet accroissement accéléré de la population urbaine, la population rurale s'est accrue de 11 689 156 en 1982 à 12 659 033 personnes en 1994 (Tableau 4). On estime qu'elle est actuellement en 1999 de 12 837 0000 (CERED, 1997), soit un accroissement annuel moyen de seulement 0,7% entre 1982 et 1994. Cette population a été de 8 236 857 en 1960 et de 9977 288 personnes en 1971. Sur cette période, le taux d'accroissement annuel moyen était de 1,7% puis il a baissé à 1,4% entre 1971 et 1982.

**Tableau 4: Accroissement de l'effectif de la population  
du Maroc par milieu de résidence entre 1960 et 1999**

Milieu Source	Urbain		Rural		% de la population urbaine
	Effectifs	TA (en %)	Effectifs	TA (en %)	
RGPH 60	3389613	-	8236857	-	29,2
RGPH 71	5401971	4,3	9977288	1,7	35
RGPH 82	8730399	4,4	11689156	1,4	42,7
RGPH 94	13414560	3,6	12659033	0,7	51,4
CERED, 1999	15401000	3,0	12837000	0,36	53,2

### **III.2- La structure par âge et sexe**

Dans cette section, nous tracerons les niveaux et les tendances des indicateurs de la distribution par âge et sexe de la population totale, urbaine et rurale.

#### **III.2.1- Le rapport de masculinité**

Pour la population totale du Maroc, le rapport de masculinité était assez élevé de 1960 à 1982. Ce constat peut s'expliquer, d'une part, par une forte proportion de jeunes, soit une catégorie de la population ayant normalement les rapports de masculinité les plus élevés, et par une faible mortalité différentielle entre les deux sexes d'autre part. A partir de 1994, ce rapport atteint une valeur de 99 hommes pour 100 femmes. Ceci s'explique, d'une part, par l'émigration internationale, qui est sélective des hommes, et par une mortalité différentielle croissante en faveur des femmes d'autre part.

Par milieu de résidence, les facteurs mentionnés ci-dessus jouent également, sauf que la migration nette rurale-urbaine s'ajoute en tant qu'élément perturbateur en faveur d'une augmentation des rapports de masculinité dans les campagnes et de leur diminution dans les villes, étant donné que la structure des migrants est supposée identique à celle observée lors du recensement de 1994, c'est à dire légèrement en faveur du sexe féminin (tableau 5).

**Tableau 5: Rapports de masculinité (en %) de la population totale, urbaine et rurale 1960 à 1999**

Années	Urbain	Rural	Ensemble
1960	98,4	100,5	99,9
1971	95,9	102,7	100,2
1982	100,5	100,0	100,2
1994	98,6	99,3	99,0
1999	96,9	101,6	99,0

### **III.3- Les structures par grands groupes d'âges**

Le tableau 6 présente l'évolution de la structure par grands groupes d'âges de la population de 1960 à 1999.

L'année 1971 est caractérisée par la structure la plus jeune quel que soit le milieu de résidence : la part des moins de 15 ans était de 45,9% pour la population totale, 44,5% pour la population urbaine et 46,6% pour la population rurale. Sous l'effet de la baisse de la fécondité, ces proportions sont tombées, en 1994, respectivement à 37,0%, 32,9% et 41,4%. Elles continueraient à fléchir pour ne représenter, en 1999, que 33,1% pour la population totale, 28,8% en milieu urbain et 38,2% en milieu rural.

En revanche, la part des personnes âgées de 60 ans et plus ne cesse d'augmenter, sans pour autant atteindre, d'ici vingt ans, les niveaux de vieillesse observés en Occident.

En rapportant la somme des pourcentages des personnes de moins de 15 ans et de celles de plus de 60 ans à la population de 15 à 60 ans, on obtient le rapport de dépendance mesurant, de façon proche, la charge économique que doit supporter le segment potentiellement productif d'une

population. Pour l'ensemble du Maroc, il était très élevé aux recensements de 1960 et 1971: 93,8% et 102,8% respectivement. Avec la baisse de la fécondité, ce rapport a entamé une baisse dès 1982. Ainsi, il était de 85,5% en 1982 et de 78,9% en 1994. Le ratio des jeunes par rapport aux personnes de 60 ans et plus, indique qu'en 1994 le Maroc comptait plus de 5 jeunes pour un vieillard (plus précisément 5,2).

Cette tendance serait plus marquée en milieu urbain qu'en milieu rural, avec un vieillissement plus élevé dans le premier.

**Tableau 6 : Structure par grands groupes d'âges de la population totale, urbaine et rurale de 1960 à 1999 (%)**

Groupe d'âges	1960	1971	1982	1994	1999
Population totale					
0-14	44,4	45,9	42,2	37,0	33,1
15-59	51,6	49,4	53,9	55,9	59,7
60 et +	4,0	4,7	3,9	7,1	7,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Population urbaine					
0-14	41,6	44,5	37,6	32,9	28,8
15-59	55,2	51,8	59,2	60,7	64,2
60 et +	3,2	3,7	3,2	6,4	7,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Population rurale					
0-14	45,6	46,6	45,5	41,4	38,2
15-59	50,0	48,2	50,0	50,9	54,4
60 et +	4,4	5,2	4,5	7,7	7,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

### ***III.4- L'évolution des groupes d'âges fonctionnels***

L'évolution des effectifs globaux de la population est mieux appréciée quand elle est tracée selon certains groupes d'âges fonctionnels. Dans cette section, nous examinons respectivement les tendances de la population d'âges préscolaire et scolaire, de la population d'âge actif, de la population des femmes d'âge fécond et enfin des personnes âgées.

#### ***III.4.1- La population d'âge préscolaire et scolaire***

En raison de la baisse de la fécondité, la population d'âge préscolaire a connu une baisse de son effectif entre 1994 et 1999. Par milieu, ce schéma s'appliquera, mais avec une différenciation d'intensité entre les villes et les campagnes (tableau 7).

**Tableau 7 : Evolution des effectifs de la population d'âge  
préscolaire et scolaire; 1994 à 1999 (en milliers)**

<i>Ensemble du Maroc</i>				
Année	3 - 6 ans	7 - 12 ans	13 - 15 ans	16 - 18 ans
1994	2585	3895	1846	1693
1997	2483	3883	1943	1842
1999	2382	3853	1947	1921
<i>Urbain</i>				
Année	3 - 6 ans	7 - 12 ans	13 - 15 ans	16 - 18 ans
1994	1138	1767	888	844
1997	1148	1790	950	932
1999	1123	1816	949	984
<i>Rural</i>				
Année	3 - 6 ans	7 - 12 ans	13 - 15 ans	16 - 18 ans
1994	1447	2128	958	849
1997	1335	2093	993	910
1999	1259	2037	998	937

A l'exception des personnes d'âge scolaire dans le secondaire (16 - 18 ans), les autres catégories de la population d'âge scolaire connaîtraient une diminution de leurs effectifs. Toutefois, l'évolution de leurs effectifs varie selon la tranche d'âge considérée. Ainsi, les enfants de 7 à 12 ans verraient leur effectif diminuer de 3 895 000, en 1994, à 3 853 000 en 1999. En revanche, la population d'âge scolaire du deuxième cycle de l'enseignement fondamental, a connu une augmentation.

#### ***III.4.2- La population d'âge actif (15-60 ans)***

Le tableau 8 donne l'évolution de la population d'âge actif, 15 à 60 ans, de 1960 à 1999.

**Tableau 8: Evolution des effectifs de la population d'âge actif  
(15-60 ans) de 1960 à 1999 (en milliers)**

Année	Ensemble	Urbain	Rural
1960	5 986	1 870	4 116
1971	7 593	2 791	4 802
1982	10 976	5 134	5 842
1994	14 490	8 048	6 442
1999	16 873	9 888	6 985

La population totale d'âge actif connaît une croissance rapide entre 1960 et 1999 en passant de 5986 000 personnes, en 1960, à 14 490 000 personnes en 1994 puis à 16 873 000 actifs, en 1999. Autrement dit ; une évolution démographique correspondant à des taux d'accroissement annuel de 2,60% et de 2,8% respectivement entre 1960 et 1994 et entre 1994 et 1999.

La population d'âge actif urbaine connaît une croissance beaucoup plus rapide, en raison de la migration rurale-urbaine, phénomène qui constitue le principal facteur de l'atténuation de l'accroissement de l'effectif des personnes âgées de 15 à 60 ans dans les campagnes. Cette catégorie de personnes, qui était 2,2 fois plus nombreuse dans le rural que dans l'urbain en 1960 (4 116 000 contre 1 870 000), deviendrait près de deux fois plus élevée dans ce dernier milieu, en 1999.

### ***III.4.3- Les femmes d'âge fécond (15-49 ans)***

Le tableau 9 présente les effectifs des femmes d'âge fécond, c'est-à-dire qui sont exposées au risque d'avoir un enfant. L'accroissement de l'effectif de ces femmes se poursuit tout en restant plus intense en milieu urbain.

**Tableau 9: Evolution des effectifs de la population des femmes d'âge fécond de 1960 à 1999 (en milliers)**

Année	Ensemble	Urbain	Rural
1960	2 600	817	1 783
1971	3 343	1 258	2 085
1982	4 760	2 227	2 533
1994	6 606	3 678	2 928
1999	7 720	4 572	3 148

### ***III.4.4- Les personnes âgées (60 ans et plus)***

Le tableau 10 donne les effectifs des personnes âgées de 60 ans et plus, selon le milieu de résidence de 1960 à 1999.

**Tableau 10: Evolution des effectifs des personnes âgées (60 ans et plus) de 1960 à 1999 (en milliers)**

Année	Ensemble	Urbain	Rural
1960	833	132	701
1971	1 090	310	780
1982	1 288	473	815
1994	1 835	861	974
1999	2 029	1 076	953

Le nombre des vieillards ne dépendra pas de la manière dont évoluera la fécondité, mais plutôt de l'intensité de la baisse de la mortalité, et éventuellement de la migration nette. C'est pourquoi, les effectifs des personnes âgées ont connu une croissance soutenue entre 1994 et 1999. Ces personnes sont passées de près de deux millions (1 835 000) en 1994 à plus de deux millions (2 029 000) en 1999; soit plus de 7% de la population totale alors qu'elles ne constituaient, que 4% en 1960.

Par milieu de résidence, le nombre des personnes âgées a augmenté de 861 000 en 1994 à 1 076 000 en 1999, en milieu urbain, et de 974 000 à 953 000, au cours de la même période, en milieu rural. Cette évolution différenciée s'explique en particulier par la migration passée entre le rural et l'urbain, qui a eu pour effet de gonfler les effectifs des personnes âgées dans les villes.

## ***IV- Les enseignements et les incidences économiques et sociales de la structure de la population***

La composition par sexe et par âge de la population joue un rôle particulièrement important dans le fonctionnement de l'économie, car l'âge et le sexe sont les principaux critères qui déterminent la division du travail. Ce sont principalement les hommes et les femmes âgés de 15-59 ans qui ont la charge et l'entretien de la famille et qui fournissent sous une forme ou sous une autre, un travail productif. L'activité des femmes de ce groupe d'âges est plus variée, car elles peuvent se limiter à leur rôle de femme au foyer ou, au contraire, avoir une activité économique. Pour des raisons de commodité, les grands groupes d'âges fonctionnels qui s'acquittent de tâches particulières

sont généralement définis en fonction de l'âge et du sexe. Il s'agit de la population d'âge préscolaire, population d'âge scolaire, population en âge de travailler, les personnes âgées et les femmes en âge de procréer.

L'effectif et le taux d'accroissement de la population d'âge scolaire ont une importance capitale dans la détermination des besoins d'installations scolaires et d'enseignants.

L'évolution du nombre de personnes âgées de 15 à 59 ans a de profondes répercussions sur l'effectif de la population active et les changements qu'elle subit. Le taux d'accroissement de la population en âge de travailler donne une idée approximative de la cadence à laquelle des emplois nouveaux devront être créés pour éviter une aggravation du chômage.

D'une manière générale, le groupe des personnes âgées a augmenté plus dans les pays développés que dans les pays en voie de développement. L'importance de l'effectif de la population féminine en âge de procréer influe sur le taux brut de natalité et, par suite, sur le taux d'accroissement de l'ensemble de la population.

Une population où la proportion représentée par les producteurs dans le nombre total de personnes entre lesquelles est réparti le produit national est forte aura un produit par tête plus élevé, une épargne plus élevée et de plus larges possibilités d'investir à des fins de développement que dans le cas contraire. Dans ces conditions, les dépenses par habitant pour l'enseignement primaire, le logement et l'infrastructure sociale seront moindres. Il est évident que les besoins en écoles et en personnel enseignant sont étroitement conditionnés par l'effectif actuel et prévisionnel de la population d'âge scolaire. Plus la proportion de cette dernière est forte, plus la part du revenu national qu'il faudra dépenser pour lui dispenser une instruction sera importante. Il est difficile pour les pays en voie de développement avec une population jeune en augmentation de pourvoir de façon adéquate à l'accroissement des besoins en matière d'éducation.

La structure par âge a des répercussions sur le niveau et la composition de la consommation, car les besoins ne sont pas les mêmes à tous les âges. L'épargne est plus élevée quand la proportion d'adultes en âge de travailler dans la population est relativement forte.

Les populations des pays développés ont sensiblement vieilli au cours du siècle dernier, en raison surtout de la baisse de la fécondité. Ce vieillissement progressif a eu des répercussions importantes sur la vie économique, politique et sociale des pays en question. On a souvent fait valoir que le vieillissement de la population tendait à abaisser le niveau de vie. Il peut, par exemple, modifier le nombre de dépendants par personne productive. Il peut aussi avoir une incidence sur l'effectif des travailleurs, mais aussi sur leur rendement. Le rendement est meilleur lorsque la population active est relativement jeune que lorsqu'elle est plus âgée, car la force physique, l'énergie, l'enthousiasme, l'aptitude à apprendre et à innover sont plus particulièrement l'apanage de la jeunesse.

### ***V- Les indicateurs de suivi et d'évaluation de la politique de population***

Les indicateurs de structure et de mouvement de population jugés comme étant les plus pertinents pour procéder à l'évaluation et au suivi de la politique de population sont les suivants :

- la population légale ;

- le taux d'accroissement annuel de la population ;
- le temps de doublement de la population ;
- le rapport de masculinité ;
- le groupe d'âge des jeunes ;
- le groupe d'âge d'activité ;
- le groupe d'âge des personnes âgées ;
- le rapport de dépendance ;
- les femmes d'âge fécond ;
- l'effectif de la population d'âge préscolaire et scolaire.

### ***B- La fécondité***

A la veille du second conflit mondial, les pays en développement avaient en commun un régime démographique caractérisé par une forte mortalité et une forte fécondité. Mais à partir des années 1940, la baisse de la mortalité, déjà amorcée dans certains pays a connu une extraordinaire accélération.

Pendant ce temps, la fécondité s'est maintenue à son niveau et ce jusqu'au début des années 1970. Bien plus, l'on a même cru percevoir ça et là des hausses de fécondité, subséquentes au recul des maladies vénériennes et autres causes d'infécondité. Dans les années 1960 la fécondité a atteint son niveau le plus fort; enregistrant alors dans certains pays un nombre moyen d'enfants par femme qui dépasse 8 enfants, y compris dans les pays arabes. En Syrie, par exemple, la fécondité a avoisiné 8 enfants par femme sur une très longue période.

Aussi, le taux d'accroissement naturel a connu des valeurs jamais égalées dans le passé. Plusieurs pays connaissent alors des rythmes qui atteignent et dépassent même 3% par an. La moyenne de l'ensemble des pays en développement s'élève à 2,5% par an en 1965-70. C'est l'explosion démographique du tiers monde. Et c'est aussi le début d'un débat politique sur lequel ont pesé lourdement les perspectives alarmistes de l'avenir de l'humanité.

De vastes programmes de planification familiale ont été conçus et mis en œuvre et des moyens importants ont été débloqués en faveur de ces programmes considérés désormais, par plusieurs organismes internationaux, comme facteurs essentiels de développement.

Tandis que les pays développés ont pratiquement achevé leur transition démographique, la majorité des pays en voie de développement, avec la baisse récente de leur fécondité, entrent dans la seconde phase de cette transition, la première phase (celle de la baisse de la mortalité) ne concernant plus qu'une faible proportion de la population mondiale, essentiellement située en Afrique. Mais, si les pays développés ont connu une transition précoce et étalée dans le temps, avec des taux d'accroissement naturels relativement faibles, ce processus s'opère beaucoup plus rapidement dans les pays du Tiers-Monde.

La tendance à une baisse sensible de la fécondité, qui s'est amorcée à partir du milieu des années 1970 et se poursuit aujourd'hui, montre que le Maroc s'achemine vers la dernière phase de sa transition. Après avoir présenté les déterminants explicatifs de la transition de fécondité au

Maroc, le présent chapitre fait état des indicateurs de suivi et d'évaluation de la politique de population associés à la fécondité, en donnant leurs concepts et définitions, leurs méthodes de mesures et les sources de données utilisées, leurs niveaux et tendances, avant d'aborder les indicateurs d'action sur la fécondité et leur impact ainsi que les enseignements et les tendances globales en matière de politique de fécondité.

## ***I- Les indicateurs associés à la fécondité***

### ***I.1- Concepts et définitions***

#### ***I.1.1-Taux brut de natalité (TBN)***

**Natalité:** Le mot natalité fait référence aux naissances sans spécificité particulière. Il est souvent employé comme synonyme de taux brut de natalité.

Le taux brut de natalité est le rapport du nombre de naissances observées au cours d'une année soit à la population présente en milieu de période, soit à la moyenne arithmétique des populations de départ et d'arrivée de la période étudiée. Le taux brut de natalité indique le nombre de naissances vivantes par 1000 habitants durant une année donnée.

$$TBN = \frac{\text{Naissances de l'année } t}{\text{Population moyenne de l'année } t} * K \quad \text{où } K=1000$$

Notons que les naissances figurant dans le numérateur sont observées au cours d'une année exacte (365 jours). En démographie, le taux a une dimension annuelle.

#### ***I.1.2-. Taux global de fécondité générale( TGFG)***

**Fécondité:** le mot fécondité fait référence aux couples qui procréent et même aux femmes seules. Il convient de préciser que la fécondité s'étudie à partir des seules naissances vivantes.

Le taux global de fécondité générale (TGFG) est le nombre de naissances vivantes par 1000 femmes âgées de 15 à 49 ans durant une année donnée. Il est calculé en rapportant l'effectif des naissances de l'année à la seule population féminine du groupe 15-49 ans. Ce choix spécifique du dénominateur permet de donner un meilleur reflet de l'état de la fécondité.

$$TGFG = \frac{\text{Naissances de l'année } t}{\text{Femmes âgées de 15-49 ans}} * K \quad \text{où } K=1000$$

#### ***I.1.3- Taux de fécondité générale par âge***

L'intérêt du taux de fécondité par âge réside dans le fait qu'on peut le calculer par âge ou pour telle ou telle tranche d'âge afin d'effectuer des comparaisons dans le temps ou pour noter les différences de comportement en matière de fécondité à des âges différents durant la période de procréation (15-49 ans) en ne retenant que les naissances intervenues dans un groupe d'une ou plusieurs générations une année donnée au numérateur et l'effectif total moyen des générations féminines concernées au dénominateur.

$$TFG \text{ par âge } x = \frac{\text{Naissances survenues à l'année } t \text{ pour les femmes d'âge } x}{\text{Femmes d'âge } x \text{ à l'année } t}$$

### ***1.1.4- Indice synthétique de fécondité (ISF)***

L'indice synthétique de fécondité est le nombre moyen d'enfants qui seraient nés vivants d'une femme pendant sa vie si elle vivait ses années de procréation en se conformant aux taux de fécondité par âge d'une année donnée.

Les divers taux de fécondité générale par groupes d'âge quinquennaux se rapportant à une même période peuvent être additionnés. En multipliant le résultat par cinq, on obtient une descendance fictive, celle qu'aurait une génération de femmes expérimentant pendant chaque période de cinq ans le taux par âge correspondant. Cet indice est une bonne synthèse de la fécondité du moment: nous l'appelons fécondité cumulée totale ou indice synthétique de fécondité, traduisant le nombre moyen d'enfants par femme.

ISF = 5\* (La somme des taux de fécondité générale par groupe d'âge)

### ***1.1.5- Le taux brut de reproduction (TBR)***

Le taux brut de reproduction est le nombre moyen de filles auxquelles une femme donnerait naissance durant son existence si elle vivait ses années de procréation en se conformant aux taux de fécondité par âge d'une année donnée. Ce taux est semblable à l'indice synthétique de fécondité sauf qu'il ne prend en considération que les naissances de filles et qu'il mesure littéralement la reproduction -une femme se remplaçant elle-même lorsqu'elle a une fille.

TBR= ISF\* taux de féminité des naissances= ISF\*0,488

## ***1.2- Sources de données pour l'étude de la fécondité***

L'étude de la fécondité, comme celle des autres phénomènes démographiques se fait à partir des données issues essentiellement des enquêtes et des recensements.

On notera que parmi les recensements réalisés au Maroc en 1960, 1971, 1982 et 1994, seuls le premier et les deux derniers fournissent des données sur la fécondité. Il s'agit notamment de questions portant sur le nombre d'enfants nés vivants durant toute la vie de la femme et les naissances survenues durant les douze derniers mois précédant le recensement.

Par ailleurs, plusieurs enquêtes démographiques comportant un volet sur la fécondité, ont été régulièrement réalisées au Maroc depuis le début des années 1960 par la Direction de la Statistique ou le Ministère de la Santé Publique; il s'agit notamment de:

- l'Enquête à objectifs multiples 1961-63 ;
- l'Enquête Connaissance Attitude et Pratique 1966-67 ;
- l'Enquête du CERED de 1972-73 ;
- l'Enquête Nationale sur la Fécondité et la Planification Familiale de 1979-80 ;
- l'Enquête Nationale de prévalence contraceptive de 1983-84 ;
- l'Enquête Nationale sur la planification familiale, la Fécondité et la santé de la population du Maroc de 1987 ;
- L'Enquête Nationale Démographique à passages Répétés de 1986-88 ;
- l'Enquête Nationale sur la population et la santé au Maroc de 1992.

- l'Enquête Nationale sur la population et la santé au Maroc, Panel de 1995.
- l'Enquête Nationale sur la santé de la mère et de l'enfant au Maroc, PAPCHILD de 1997.

### ***1.3- Niveaux et tendances des indicateurs de fécondité***

#### ***1.3.1- Le taux brut de natalité (TBN)***

Le nombre annuel de naissances, pour mille personnes, reste élevé au Maroc en dépit d'une tendance à la baisse. En effet, en 1960 le taux brut de natalité était de 52,5‰. Il n'a cessé de diminuer depuis (Tableau 1), en perdant 56% de sa valeur entre 1960 et 1997. En effet, en 1995, on l'estime à 26‰, (30,4‰ en Algérie en 1992 et 24,1‰ en 1993 en Tunisie).

En 1997, la natalité est toujours plus élevée dans le milieu rural que dans le milieu urbain (26,6‰ contre 20,5‰).

**Tableau 1 : Evolution du taux brut de natalité (‰) par milieu de 1960 à 1997**

Sources	Urbain	Rural	Maroc
RGPH 1960	-	-	52,5
EOM 1961-63	47,2	45,6	46,1
CAP 1966-67			43,8
RGPH 1971			41,0
ENFPF 79-80			39,9
RGPH 1982	32,0	41,0	37,2
ENPS-I 1987			31,3
ENDPR 86-88			30,9
ENPS-II 1992	21,5	33,7	28,4
PANEL 1995	20,4	30,6	26,0
CERED, 1997	20,5	26,6	23,2

#### ***1.3.2- L'indice synthétique de fécondité (ISF)***

Au Maroc, l'indice synthétique de fécondité, qui mesure le nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme à l'issue de sa vie féconde dans les conditions actuelles de fécondité, a atteint 3,10 enfants par femme au cours des trois années précédant l'Enquête Nationale sur la Santé de la Mère et de l'Enfant (PAPCHILD de 1997). Il était de 3,31 en 1995 d'après l'Enquête Panel sur la Population et la Santé (EPPS), et de 3,28 enfants selon le Recensement (RGPH) de 1994 (tableau 2). Le taux brut de natalité tiré de ces deux dernières sources s'élève à 26‰ et 24,2‰ respectivement.

**Tableau 2 : Indices synthétiques de fécondité tirés des derniers recensements et enquêtes, selon le milieu de résidence (1992-97)**

Milieu de résidence	EPPS 1995 (1992-95)	RGPH 1994 (1994)	PAPCHILD 1997 (1994-97)
Urbain	2,17	2,56	2,30
Rural	4,50	4,25	4,10
Ensemble	3,31	3,28	3,10

L'indice synthétique de fécondité, globalement faible à l'échelon national, cache des disparités importantes. Ces différentes sources révèlent en effet un niveau de fécondité presque deux fois plus élevé pour les femmes rurales que pour les citadines : l'écart est de 1,7 enfants d'après le recensement, de 1,8 d'après l'Enquête PAPCHILD, et de 2,3 enfants d'après l'EPPS.

Ces écarts entre milieu urbain et milieu rural sont, entre autres, le fait de différences dans le niveau d'instruction. En effet, lorsque l'instruction se prolonge au-delà de l'enseignement primaire, elle constitue un facteur important de baisse de la fécondité. D'après l'EPPS de 1995, les femmes sans aucun niveau d'instruction ont en moyenne 1,7 enfants de plus que celles qui ont le niveau du cycle primaire, et près de 2,2 enfants de plus que celles qui ont un niveau au moins équivalent au cycle secondaire (4,04, 2,36 et 1,89 enfants respectivement). Le niveau d'instruction agit sur la fécondité au travers de trois déterminants proches: l'âge au premier mariage, le recours à la contraception et la durée d'allaitement maternel. Les deux premiers, qui augmentent avec le niveau d'instruction, l'emportent cependant sur le troisième, qui a plutôt tendance à diminuer quand le niveau d'instruction s'élève (Fargues, 1988).

Au niveau régional, l'EPPS de 1995 révèle des niveaux de fécondité disparates : c'est dans la région du Centre-Nord que la fécondité est la plus élevée (4,21 enfants par femme), suivie du Sud (4,08), du Tensift (3,87), du Nord-Ouest (3,45), de l'Oriental (3,32), du Centre (2,61) et enfin du Centre-Sud (2,48).

De fortes disparités existent également entre les provinces et préfectures. Dans la préfecture de Machouar-Casablanca, où la fécondité est la plus faible, les femmes avaient 1,4 enfants lors du recensement de 1994, tandis que dans la province de Chefchaouen, la fécondité atteignait 6,9 enfants par femme, soit un écart de 5,5 enfants.

Sur les 68 provinces et préfectures que compte le Maroc, 13 ont une fécondité inférieure à la moyenne nationale du milieu urbain (2,56), qui va de 1,4 enfants par femme dans la préfecture de Machouar-Casablanca, à 2,6 enfants dans celle de Sidi Bernoussi-Zénata. Parmi elles, on trouve aussi la quasi-totalité des provinces et préfectures de la Wilaya de Casablanca, ainsi que Rabat (2,00), Marrakech-Médina (2,00), Al Ismailia (2,30), Fès El Jadid-Dar Dbibagh (2,40), et Meknès-El Menzeh (2,50), qui sont les plus urbanisées.

C'est dans la plupart des provinces du sud et dans certaines provinces du nord que l'on enregistre la fécondité la plus haute : Oued Eddahab (4,30), Al Hoceima (4,30), Larache (4,30), Taounate (4,30), Errachidia (4,40), Essemara (4,40), Azilal (4,70), Assa-Zag (4,80), Al Haouz (4,90), Chichaoua (4,90), Tata (4,90), Boujdour (5,10), Ouarzazate (5,20) et Chefchaouen (6,90). Dans ces provinces, le mariage est parmi les plus précoces: les femmes se marient en moyenne six ans plus tôt que dans les provinces où la fécondité est la plus basse (DS, 1997).

D'après l'Enquête à Objectifs Multiples de 1962-63, les femmes marocaines avaient à ce moment-là 7 enfants en moyenne. Trente ans plus tard, les progrès enregistrés sont importants (tableau 3).

La baisse a été un phénomène essentiellement urbain. Au début des années soixante, la fécondité des femmes citadines (7,03 enfants) était comparable, voire légèrement supérieure, à celle des femmes rurales. L'ENFPF de 1979-80 montre que, pour la période 1975-79, soit environ 15 ans plus tard, les femmes rurales avaient toujours à peu près le même nombre

d'enfants, tandis que les femmes urbaines n'en avaient plus que 4,38. Le recensement de 1982 confirme cette baisse, en donnant un indice de fécondité de 4,28 enfants. Douze ans plus tard, les femmes urbaines n'avaient plus que 2,60 enfants, presque trois fois moins qu'au début des années 1960 (tableau 3).

Jusqu'au début des années 1980, la fécondité est restée très élevée en milieu rural, autour de 7 enfants par femme. La baisse, perceptible à partir du recensement de 1982 (avec un ISF de 6,59 enfants), a été corroborée par deux autres sources indépendantes : l'Enquête Nationale sur la Population et la Santé (ENPS I) pour la période 1985-86, avec 6,08 enfants, et l'Enquête Nationale Démographique à Passages Répétés (ENDPR) de 1986-87, avec 5,95 enfants. Enfin, l'EPPS de 1995 donne pour l'année 1993 un ISF de 4,50 enfants par femme et le RGPH de 1994, 4,25 enfants. En moins de cinq ans, la baisse a été de plus d'un enfant par femme, soit autant qu'au cours des 25 années qui ont précédé.

**Tableau 3 : Évolution de l'indice synthétique de fécondité ou nombre moyen d'enfants par femme, par milieu de résidence, selon différentes sources**

<i>Source</i>	<i>Date</i> <i>Approximative</i>	<i>Urbain</i>	<i>Rural</i>	<i>Ensemble</i>
EOM (1962-63)	1962	7,03	6,91	6,96
Double Collecte (1972-73)	1972	4,61	7,05	6,26
ENFPF (1979-80)	1977	4,38	7,02	5,91
RGPH (1982)	1982	4,28	6,59	5,52
ENPS I (1987)	1982	3,86	6,66	5,24
ENDPR (1986-88)	1986	2,85	5,97	4,46
ENPS II (1992)	1990	2,54	5,54	4,04
EPPS (1995)	1993	2,17	4,50	3,31
RGPH (1994)	1994	2,56	4,25	3,28
PAPCHILD (1997)	1995	2,30	4,10	3,10

### ***1.3.3- Les taux de fécondité générale par groupes d'âge :***

Les données du tableau 4 ci-dessous révèlent une tendance à la baisse des taux de fécondité générale par âges depuis la fin des années 1970 et jusqu'en 1995. Cette baisse systématique fait apparaître une hiérarchisation descendante dans le temps des courbes de fécondité. La même tendance est observée au niveau des deux milieux urbain et rural.

L'évolution des taux par groupe d'âges montre la baisse de la fécondité des femmes de 15 à 35 ans. Cette baisse est plus accentuée pour les groupes d'âges des 20-24 ans et 25-29 ans, sous l'effet conjugué du recul de l'âge au premier mariage et de l'usage de la contraception. Les femmes d'âge 35 ans et plus ont gardé une fécondité quasi-constante dans le temps et relativement faible pour celles qui ont entre 40 et 50 ans. La même tendance est observée par milieu de résidence. Mais la baisse de la fécondité par âge était plus rapide dans le milieu urbain que dans le milieu rural.

**Tableau 4: Taux de fécondité générale (‰) par groupe d'âges au niveau national et par milieu de résidence**

Source	ENFPF 79-80	RGPH 1982	ENPS-I 1987	ENDPR 86-88	ENPS-II 1992	RGPH 1994	PANEL 1995
Ages	1977	1982		1987		1994	
<b>Milieu urbain</b>							
15-19	52	48	-	28,23	27	20,7	20
20-24	202	154	-	98,21	90	82,1	82
25-29	238	206	-	148,4	124	102,4	107
30-34	171	197	-	138,63	131	131,5	96
35-39	123	133	-	98,81	83	95,6	86
40-44	67	75	-	40,16	44	53,1	40
45-49	23	45	-	16,34	9	26,1	4
<b>ISF</b>	<b>4,3</b>	<b>4,1</b>	<b>3,19</b>	<b>2,8</b>	<b>2,54</b>	<b>2,56</b>	<b>2,17</b>
<b>Milieu rural</b>							
15-19	123	86	-	90,24	92	36,4	49
20-24	308	252	-	222,62	191	154,6	169
25-29	338	298	-	281,37	249	186,6	172
30-34	258	273	-	239,41	235	182,1	202
35-39	219	215	-	211,04	193	155,8	153
40-44	127	128	-	107,78	122	95,3	125
45-49	34	66	-	42,31	66	39,0	30
<b>ISF</b>	<b>6,9</b>	<b>6,3</b>	<b>5,86</b>	<b>5,8</b>	<b>5,54</b>	<b>4,25</b>	<b>4,50</b>
<b>Ensemble du Maroc</b>							
15-19	93	68,2	49	60,55	40	28,56	35
20-24	265	204	183	160,67	139	114,94	125
25-29	296	253,6	233	214,51	183	136,75	138
30-34	222	238,5	210	190,21	182	152,09	146
35-39	178	178,5	161	157,69	138	120,15	117
40-44	98	104,9	87	77,48	86	71,82	82
45-49	29	56,6	44	31,15	39	31,96	18
<b>ISF</b>	<b>5,9</b>	<b>5,5</b>	<b>4,8</b>	<b>4,46</b>	<b>4,04</b>	<b>3,28</b>	<b>3,31</b>

### ***1.3.4-Le taux brut de reproduction***

L'évolution du taux brut de reproduction au Maroc, montre que le nombre moyen de filles auxquelles une femme donnerait naissance durant sa vie est en baisse continue puisque cet indice était de 1,5 filles en 1997 contre 2 filles en 1990 (Tableau 5).

**Tableau 5: Evolution du taux brut de reproduction au niveau national**

Année	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
<b>TBR</b>	2,04	2,04	1,95	1,78	1,60	1,62	1,61	1,46

Source : Direction de la Statistique, 1997 »Les indicateurs sociaux 1997.

## ***II- Les indicateurs d'action sur la fécondité et leur impact***

Il existe un large éventail de mesures et de programmes visant à influencer de façon directe le niveau de fécondité. Il est intéressant d'observer la grande popularité des programmes de planification familiale, des services de santé maternelle et infantile, ainsi que l'amélioration de la condition féminine. Quant aux mesures visant à modifier l'âge minimum légal au mariage, ainsi que celles d'incitation et de dissuasion pour mieux faire accepter la planification familiale, elles se révèlent d'usage peu généralisé.

## ***II.1- Les programmes de planification familiale***

Depuis des années, de nombreux gouvernements ainsi que des organisations non gouvernementales ont mis en œuvre des programmes de planification familiale. Ceux-ci ont été adoptés pour des raisons diverses. La première concerne la reconnaissance du droit des couples et des individus à décider du nombre d'enfants et de leur espacement. La seconde justification est centrée sur des considérations de la santé de la mère et de l'enfant et la troisième concerne la nécessité pour certains pays de modifier le niveau de leur fécondité. Elle repose sur une prise en compte de l'intérêt collectif et également sur l'intérêt des familles.

Les programmes de planification familiale ont été donc considérés comme le moyen par excellence des politiques visant à une réduction de la fécondité. En 1991, parmi 168 pays pris en considération, seulement 5 ont indiqué avoir pris des mesures d'interdiction ou de limitation de l'accès aux méthodes modernes de régulation des naissances. En ce qui concerne les pays développés, il n'y a plus de restrictions à l'accès à ces méthodes et qu'en 1991, 8 pays ne soutenaient ni n'en interdisaient l'accès (l'Albanie, l'Irlande, le Liechtenstein, le Luxembourg, Malte, la Norvège, Saint Martin et la Suisse). Six pays apportent un soutien indirect (l'Autriche, la Belgique, la France, la Nouvelle Zélande, les Pays-Bas et la RFA) et le reste (22 pays, dont tous les pays de l'Europe de l'Est) offrent un soutien direct (German A. Bravo-Casa, 1993).

Toujours en 1991, 5 pays en développement limitaient ou interdisaient l'accès (l'Arabie saoudite, le Cambodge, l'Iraq, le Laos, et la Mongolie), 10 pays ont indiqué qu'ils n'offraient ni soutien ni limitation à l'accès, et finalement, 106 pays donnent un soutien direct à l'accès aux méthodes.

Au Maroc, la fécondité n'a pas baissé sous le seul effet du recul de la nuptialité. La contraception a également joué un rôle important dans ce processus. En effet, le déclin enregistré résulte en partie de la politique de limitation des naissances mise en œuvre à partir de 1966, mais qui ne s'est intensifiée que vers le début des années 1980. Négligeable dans les années 1960, où seulement 6% des femmes avaient recours à un procédé contraceptif, cette proportion est passée à 19% en 1980, à 35,9% en 1987, à 50,3% lors de l'EPPS de 1995, et à 58,8% d'après l'Enquête Nationale sur la Santé de la Mère et de l'Enfant PAPCHILD de 1997. Ainsi, la prévalence contraceptive a progressé de 159% entre 1979-80 et 1995. Entre l'ENPS I de 1987 et l'EPPS de 1995, elle a augmenté de 40% pour l'ensemble des méthodes et de 47% pour les méthodes modernes.

La prévalence contraceptive reste beaucoup plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural (64% et 39% respectivement en 1995, 65,8% et 50,7% en 1997) et largement déterminée par le niveau d'instruction (elle est de 45% parmi les femmes non scolarisées, contre 66% parmi celles ayant un niveau égal ou supérieur au secondaire). Elle augmente logiquement avec le nombre d'enfants nés : de 13% parmi les femmes sans enfants, elle passe à 57% parmi les mères de quatre enfants ou plus. En 1995, 64% des utilisatrices recouraient à la pilule, contre 71% en 1979-80. La prévalence de la stérilisation féminine a gagné quatre points au cours de cette période, passant de 4 à 8% et celle des autres méthodes a en revanche peu changé.

Compte tenu de son niveau déjà élevé, l'âge d'entrée en première union ne pourra à l'avenir augmenter que très lentement. La baisse ultérieure de la fécondité sera donc essentiellement

tributaire de l'amélioration de l'intensité et de l'efficacité de la pratique contraceptive. Selon l'Enquête sur la Population et la Santé de 1995, 16% des femmes mariées ont manifesté un besoin de contraception non satisfait (6% afin d'espacer les naissances, et 10% afin de ne plus avoir d'enfants). Ce besoin non satisfait s'est révélé le plus répandu parmi les femmes âgées de 40-44 ans (22%), en milieu rural (20%) et parmi les femmes non scolarisées (18%) L'Enquête de 1997 a révélé un taux de besoins non couverts de 15,8% (dont le tiers à des fins d'espacement, et les deux tiers à des fins de limitation des naissances). Le nombre annuel de naissances non désirées s'élève, selon cette même source, à 126 000, soit 20% des naissances totales, et les besoins non satisfaits concernent en premier lieu le milieu rural. Le programme de planning familial devra donc redoubler d'efforts pour satisfaire cette demande.

## ***II.2- L'âge minimum légal au mariage***

Quelques gouvernements dans les pays en développement ont inclus dans leur politique de fécondité des éléments législatifs concernant l'âge minimum légal au mariage. Le rapport entre la fécondité et les variables exerçant une influence sur l'exposition aux relations sexuelles (âge au mariage et proportion des femmes qui restent mariées - intensité du mariage, des ruptures et des remariages) a été reconnu comme offrant un champ potentiel d'intervention. La législation sur l'âge au mariage est un des exemples où l'action du pouvoir public est acceptée sans soulever de sentiments négatifs (du moins en Occident). Toutefois, il est important de noter que les pays peuvent changer la législation concernant l'âge légal au mariage sans avoir d'objectifs démographiques.

A propos des pays en développement, la tendance générale est celle marquée par une augmentation de l'âge au premier mariage. Dans plusieurs cas, les changements législatifs ont été précédés par des augmentations réelles de l'âge au mariage. C'est tout à fait le cas du Maroc où l'âge minimum légal au mariage est de 15 ans pour les femmes et de 18 ans pour les hommes. La Tunisie avait établi en 1964 un âge minimum de 17 ans pour les femmes et de 20 ans pour les hommes.

Au Maroc, le recul de l'âge des femmes au premier mariage (de 17,5 ans en 1960 à 25,8 ans en 1994) a réduit la durée potentielle d'exposition au risque de conception et donc le nombre d'enfants : c'est en effet à partir du moment où le mariage est devenu plus tardif que la fécondité a réellement commencé à décliner. Ce recul a touché le milieu urbain et, aussi, mais dans une moindre mesure, le milieu rural. Les âges moyens au mariage, d'un niveau comparable en 1960 (17,5 ans pour les femmes urbaines et 17,2 ans pour les femmes rurales), connaissent, en 1982, un écart de trois ans (23,8 ans et 20,8 ans respectivement). En 1994, l'écart était toujours de même ampleur : les femmes urbaines se mariaient à 26,9 ans en moyenne, contre 24,2 ans pour les femmes rurales. Dans les villes, la durée du célibat ne cesse d'augmenter : 42% des filles et 72% des garçons de 25-29 ans étaient encore célibataires en 1994 (contre 26% et 51% respectivement dans les campagnes). Avec 3,7% d'hommes et 1% de femmes encore célibataires à 50 ans, âge au-delà duquel le célibat est considéré comme définitif, l'universalité du mariage est d'autre part compromise dans les villes marocaines.

Les changements dans les comportements de nuptialité au Maroc ne se limitent cependant pas au relèvement de l'âge au premier mariage et au recul de la nuptialité précoce, mais aussi dans

la quasi-disparition de la polygamie. En milieu rural, où cette forme d'union est traditionnellement plus répandue, les femmes polygames qui représentaient 31% en 1962, ne comptaient plus que pour 5% en 1992.

### ***II.3- L'allaitement***

Méthode ancienne mais efficace, l'allaitement maternel est l'un des principaux déterminants de la fécondité. Il réduit le niveau de la fécondité en prolongeant la durée de l'infécondité post-partum.

L'application du modèle de Bongaarts aux données des enquêtes ENFPF de 1979-80, ENPS I de 1987, ENPS II de 1992 et EPPS de 1995 (CERED, 1998) a montré que, à la fin des années 1970, le niveau de la fécondité était essentiellement influencé par la durée de l'allaitement et par les changements de calendrier dans les mariages. Ce n'est qu'à partir de 1992 que le rôle de la contraception dans la réduction de la fécondité est devenu visible. Au début de la période (1979), l'allaitement maternel permettait de maintenir la fécondité effective à un niveau inférieur de 32% à la fécondité potentielle. En 1995, l'effet réducteur de cette variable sur la fécondité était moins élevé (23%). L'évolution de la durée d'allaitement indiquant une baisse de presque 1,5 mois sur ces quinze années (15 mois contre 13,6 mois), aurait du entraîner une hausse de la fécondité générale de l'ordre de 15% entre 1979-80 et 1995. Mais la fécondité a baissé, ce qui montre que, au cours de cette période, les autres déterminants proches, à savoir le mariage et la contraception, ont compensé l'effet induit par la baisse de la durée d'allaitement.

### ***II.4- L'avortement***

L'avortement provoqué est depuis longtemps reconnu comme l'un des principaux déterminants des niveaux de fécondité. Au Maroc, bien que sa pratique soit assez répandue, les données le concernant font encore défaut. De l'avis de certains gynécologues, les avortements provoqués pallient les échecs de la contraception orale et a fortiori celle des procédés moins efficaces, tels que le préservatif, la continence périodique, le retrait, etc. Mais il ne joue cependant qu'un rôle assez faible. En 1994, son rôle dans la maîtrise de la fécondité était estimé à 7% (Courbage, 1996).

Son incidence sur la baisse de la fécondité semble augmenter avec le temps, mais reste néanmoins limitée comparée à celle du recul de l'âge au mariage et de l'utilisation de la contraception.

### ***II.5- Promotion de la femme***

Les gouvernements sont de plus en plus conscients des liens entre la condition de la femme et les objectifs démographiques. Ce sont les pays européens et surtout ceux de l'Est qui ont adopté depuis des années des mesures importantes visant à améliorer la condition des femmes, indépendamment de leurs intentions d'agir sur leur niveau de fécondité. Cependant, on sait bien que ce type de mesures a énormément contribué à la réduction de la fécondité. Des améliorations importantes ont été apportées en matière de scolarisation, de participation au marché du travail et d'autres domaines de la vie socio-économique. Cependant, il faut souligner que dans la plupart des cas, ces améliorations ont été le résultat d'autres considérations que celles de nature à réduire le niveau de fécondité.

Pour le cas du Maroc, le recul de l'âge au mariage et l'utilisation accrue de la contraception évoqués ci-dessus sont indissociables de deux autres évolutions : l'une, déjà largement engagée, a trait à l'alphabétisation féminine, l'autre en train de s'affirmer, concerne l'entrée des femmes sur le marché du travail. A travers leurs effets sur le retard de l'âge au mariage, la transformation du rôle de l'enfant et l'apparition d'aspirations professionnelles susceptibles de concurrencer le modèle traditionnel de la mère de famille, ces deux facteurs ont de toute évidence été les éléments moteurs de la transition de la fécondité.

## ***II.6- Mesures d'incitation et de dissuasion***

Les gouvernements n'écartent pas la possibilité que les désirs des gens ne correspondent pas nécessairement à ce qu'ils considèrent comme le niveau le plus convenable de fécondité pour la société en général. Face à cette situation, les gouvernements peuvent adopter des mesures susceptibles d'encourager un certain type de comportement reproductif visant la diminution, l'augmentation ou la stabilisation du niveau de fécondité, et de modifier les coûts et les bénéfices des enfants et par conséquent altérer les préférences en matière du nombre d'enfants.

La plupart des actions adoptées par les pays développés en vue d'agir sur la fécondité sont des mesures d'incitation de nature économique. La plus utilisée est celle des allocations familiales. Dans quelques pays de l'Est, les allocations familiales peuvent représenter une proportion considérable du revenu familial.

D'autres mesures d'incitation incluent les prestations liées à la maternité sous forme de bonifications reçues à la naissance d'un nouvel enfant. D'autres mesures sont d'ordre fiscal et tendent à pénaliser les individus non mariés ou les familles avec moins d'enfants ou mettent l'accent sur les services gratuits en matière d'éducation et de santé ou les logements à bon marché pour des familles nombreuses. Un autre groupe de mesures vise à faciliter la réconciliation des rôles de mère avec le travail en dehors du foyer à travers la possibilité d'horaires flexibles, d'emplois, de congés de maternité prolongés, d'emplois à temps partiel.

Au Maroc, diverses études ont mis en évidence des systèmes de valeurs et des croyances qui conditionneraient les comportements de reproduction, dont ceux liés à la valeur représentée par les enfants dans les sociétés rurales.

La nécessité d'avoir une descendance nombreuse, notamment à cause des coûts liés à son éducation, tend à devenir moins vive. Ceci à un moment où les flux intergénérationnels se modifient : avec une diffusion plus large de l'école, le volume des transferts des parents vers les enfants s'accroît, tandis que ceux en provenance des enfants sont précaires, en raison du chômage et de l'affaiblissement du contrôle social des anciens sur les plus jeunes. Ainsi, certains éléments qui pouvaient justifier une fécondité élevée disparaissent.

Le rôle de l'enfant est donc en train de changer. Entre les bénéfices que l'on peut attendre de la procréation (à court terme, le travail des enfants et, à long terme, la sécurité dans la vieillesse) et les coûts qu'elle engage (scolarisation, santé, logement, consommation alimentaire et vestimentaire des enfants), la balance s'inverse. Alors que, en milieu rural, les bénéfices semblent encore l'emporter, les coûts tendent maintenant à prévaloir sur les bénéfices dans les villes, où l'enfant entre plus tardivement en activité et où l'autoconsommation n'existe plus.

### ***III- Les enseignements et les tendances globales en matière de politiques de fécondité***

Selon une enquête conduite par les Nations Unies en 1991 sur les opinions, les politiques et les mesures adoptées par les gouvernements concernant le niveau de fécondité dans leurs pays, parmi les 168 concernés, moins de la moitié (72) ont manifesté qu'ils étaient satisfaits du niveau de leur fécondité. Les 96 autres pays ont exprimé leur insatisfaction sur ce point. Ceux qui ont considéré leur niveau comme trop bas, 21 pays dont 12 sont développés et 9 en développement représentent 5,5% de la population mondiale, tandis que ceux qui estiment leur niveau comme trop élevé (75 pays, tous en développement) contiennent 65,6% de la population du monde (German A. Bravo-Casa, 1993).

La même source indique que parmi les 168 pays 66 ont décidé de ne pas intervenir (23,8% de la population du monde), ce groupe de 66 pays est composé de 20 pays développés (56,5% de la population des pays développés) et 45 pays en développement (soit 13,6% de la population dans cette catégorie).

Le groupe des pays qui avaient pris la décision d'intervenir sur leur niveau de fécondité (102 pays soit 76,5% de la population mondiale) est composé de ceux qui souhaiteraient une augmentation (21 pays, dont 11 développés), ceux qui interviennent pour maintenir leur niveau actuel (17 pays, dont 5 développés) et ceux qui souhaiteraient une diminution (65 pays, tous en développement).

Un grand nombre de pays en développement ont réussi dans leur objectif de réduire leur niveau de fécondité, tandis que le nombre de pays développés qui ont eu un certain succès dans leur objectif d'augmenter leur fécondité est limité. Cette observation nous mène à nous demander s'il est plus facile de diminuer la fécondité que de l'augmenter. Néanmoins, il est nécessaire de mentionner que le niveau de fécondité d'une société tend à diminuer quand les faits suivants se produisent :

- quand la proportion de la population qui expérimente les effets de la modernisation et du développement augmente ;
- quand les niveaux de mortalité (surtout infantile) reculent ;
- quand les femmes participent plus fortement à la vie économique et sociale ;
- quand les coûts de l'éducation des enfants augmentent ;
- quand la sécurité dans la vieillesse apparaît comme mieux assurée par des systèmes de sécurité sociale que par de nombreux enfants ;
- quand les parents se trouvent dans un environnement où la qualité des enfants et non la quantité est associée au concept de paternité responsable ;
- quand les méthodes modernes de régulation de la fécondité sont mises à la disposition des couples et des individus qui sont déjà motivés.

Il y a lieu de souligner que la fécondité a été réduite dans les pays développés en l'absence de politiques antinatalistes ou plus exactement, dans un contexte politique et culturel de type pronataliste. Il n'y avait ni les méthodes de régulation des naissances comme celles dont on dispose

aujourd'hui, ni le soutien financier d'organisations internationales. Mais, avant tout, il y avait l'élément le plus important de tous, une volonté de réduire le nombre de naissances et des normes de fécondité faisant référence à des enfants peu nombreux. Telle n'est pas la situation dans la plupart des pays en développement d'aujourd'hui, qui comptent sur l'aide internationale sur les dernières technologies modernes, mais où la population n'est pas suffisamment motivée en faveur d'une fécondité moins élevée.

Faisant exception à l'attitude de la plupart des pays du Tiers Monde, le Maroc s'est doté très tôt, d'un cadre politique, juridique et administratif propre à mettre en place une action en matière de population. La prise de position a coïncidé avec le commencement du déclin de la fécondité.

Cette politique a reçu le coup d'envoi par la plus haute autorité du pays, celle du feu SA MAJESTE LE ROI HASSAN II qui dès 1966 s'est joint à la trentaine de chefs d'Etat qui ont signé aux Nations Unies une déclaration en faveur de la formulation et de la mise en œuvre d'une politique de population.

Depuis, les instruments de cette politique ont été progressivement adoptés :

-Création d'une Commission Nationale de Population et des commissions provinciales visant à élaborer et coordonner la politique gouvernementale dans le domaine démographique, veiller à sa mise en œuvre et en contrôler l'exécution (1966).

-Abrogation de la vieille loi française de 1920 interdisant la propagande contraceptive et libéralisation de l'avortement thérapeutique (1967).

-Inscription de la planification familiale dans les plans d'action du ministère de la santé publique (1966) amorçant ainsi un appui concret aux couples qui désirent limiter ou espacer leurs naissances en vue d'un meilleur bien-être familial.

-Intégration des programmes de planification familiale dans le plan de développement 1968-72. De tels programmes occupent désormais une priorité dans tous les plans de développement qui ont suivi. L'idée est d'une part d'assurer une évolution démographique en rapport avec le développement, d'autre part d'intégrer les facteurs de la population dans les différents départements ministériels concernés.

-Actualisation du décret royal portant création de la Commission Supérieure de la Population, afin de la dynamiser pour qu'elle joue pleinement son rôle dans le renforcement et l'instauration d'une approche multi-sectorielle des problèmes de population et de développement durable, en faisant participer entre autres l'université et les organisations non gouvernementales.

L'objectif central poursuivi consiste à faciliter dans les meilleurs délais la transition démographique pour éviter que les contraintes démographiques ne contrarient ou n'entravent les objectifs économiques, sociaux et environnementaux. A ce titre, l'attitude favorable des autorités gouvernementales à la mise en œuvre d'une politique active de population, le développement accru des programmes de planification familiale ont, de toute évidence, joué un rôle décisif dans le net ralentissement de la croissance démographique.

En dépit de ce ralentissement, le Maroc est cependant conscient du fait que ses indicateurs démographiques peuvent être plus nettement et plus rapidement améliorés comme en témoignent les expériences de quelques pays asiatiques. Il est aussi conscient que les objectifs démographiques sont réciproquement liés à la réalisation d'autres objectifs tels que: la lutte contre la pauvreté, l'éducation de base, l'amélioration de la santé maternelle et infantile, la protection de l'enfance, la promotion de la femme et la sauvegarde et la protection de l'environnement.

Ce qui paraît paradoxal est que les premiers plans de développement avaient fixé des objectifs datés et chiffrés en matière de population alors que les Plans les plus récents, tout en affirmant la volonté de poursuivre et même d'élargir la politique démographique, se sont abstenus, d'inscrire des objectifs quantifiés. Le plan 1968-72 a proposé une réduction du taux de natalité de 50 à 45 pour mille de 168 à 1972 et à 35 pour mille en 1980-85, ce qui était allé un peu vite, alors que les Plans suivants font tout en nuance et se sont bien gardés de formuler des objectifs précis. Peut être faut-il voir là l'influence de la conférence mondiale sur la population de Bucarest de 1974 qui avait rejeté l'idée de quantification et avait mis l'accent sur les mesures indirectes touchant le contexte économique et social plutôt que sur l'action directe.

Quoi qu'il en soit, il semble que l'attitude actuelle des autorités soit de concevoir la politique de population non pas comme une fin en soi mais plutôt comme un moyen associé à d'autres stratégies partielles, telles celles sur l'éducation, l'emploi, la santé, la condition féminine..., pour participer conjointement à l'œuvre commune d'un progrès général de bien-être de la population, car une politique de population conçue indépendamment des efforts de développement serait irrémédiablement vouée à l'échec.

Le Maroc est maintenant entré dans une phase de son développement avec le processus de modernisation et les bouleversements qu'il entraîne inéluctablement, qui va nécessiter de nombreuses actions touchant de près les questions de population envisagées ci-dessus dans un sens plus large.

#### ***IV- Les indicateurs de fécondité sélectionnés pour le suivi de la politique de population***

Les indicateurs jugés les plus pertinents pour le suivi et l'évaluation de la fécondité sont les suivants :

- Le taux brut de natalité (TBN) ;
- Les taux de fécondité générale par âge ;
- L'indice synthétique de fécondité (ISF) ;
- Le taux brut de reproduction.

#### ***Conclusion***

Bien que la fécondité demeure encore élevée au sein de certaines catégories de population, en particulier en milieu rural et chez les femmes analphabètes, et que de fortes disparités régionales persistent, le Maroc s'achemine vers la fin de sa transition. Néanmoins, les transformations sociales en cours, avec l'amélioration progressive du statut des femmes et la possibilité accrue qu'elles auront de maîtriser leur fécondité grâce à la contraception, laissent penser que la baisse de la fécondité va se poursuivre au Maroc.

## ***C- Nuptialité***

La nuptialité constitue un phénomène social de la plus haute importance. L'attitude de la population à l'égard du mariage, les dissolutions d'union, et les remariages sont conséquents de tout un ensemble de causes socio-économiques dont les effets varient suivant le temps, les coutumes et les lieux. En revanche, l'évolution de l'état matrimonial d'une population ne manque pas d'avoir des répercussions importantes sur sa situation socio-économique.

Une variété d'études sur le déclin de la fécondité dans divers pays a été entreprise au cours des années récentes. Ces analyses s'accordent, pour la plupart, à attribuer une part plus ou moins grande des déclinés observés à des mariages de plus en plus tardifs et à un célibat permanent de plus en plus élevé. 20 à 50% et parfois plus de 60% de la diminution du taux brut de natalité peuvent être attribués à la diminution de la proportion des femmes mariées dans divers groupes d'âges de la période de reproduction (Maurice Szykman, 1988).

Ce chapitre sur la nuptialité se propose de passer en revue les indicateurs de suivi et d'évaluation de la politique de population associés à la nuptialité, en donnant leurs concepts et définitions, leurs méthodes de mesures et les sources de données utilisées, leurs niveaux et tendances, avant d'aborder les enseignements.

### ***1. Concepts et définitions***

#### ***1- Répartition de la population selon l'état matrimonial***

La ventilation de la population en pourcentage de célibataires, mariés, divorcés et veufs dans la population totale âgée de 15 ans et plus à un instant donné est pleine d'enseignements.

***2- Taux de célibat définitif:*** est la proportion de personnes encore célibataires à l'âge de 50 ans.

***3- Age moyen au premier mariage:*** est défini comme étant l'âge moyen auquel un individu peut contracter son premier mariage.

***4- Taux Brut de nuptialité:*** C'est l'indice le plus élémentaire de mesure de la nuptialité du moment. Il indique le nombre de mariages par 1000 personnes de la population totale durant une année donnée. Ce taux est calculé en rapportant les mariages (M) de l'année à la population moyenne de la même année, généralement estimée par la demi-somme de l'effectif de population au début (P1) et à la fin de l'année (P2). Il tient compte aussi bien des premiers mariages que des remariages.

$$TBNu = M / 0,5 (P1+P2) * (K)$$

***5-Taux de divorce:*** indique le nombre de divorces par 1000 personnes durant une année donnée. Ce taux est établi en fonction du nombre de divorces et non pas du nombre de divorcés.

$$TD = \text{nombre de divorces} / \text{population totale} * (K)$$

***6-Taux de veuvage:*** indique le nombre de veufs par 1000 personnes durant une année donnée.

**7-Taux de remariage :** est le nombre de remariages (c'est à dire à partir du deuxième) par 1000 personnes alors divorcées ou veuves.

### **8-Polygamie**

L'union polygame désigne le fait pour une femme mariée d'être une coépouse. La polygamie est évaluée par la proportion de femmes mariées en union polygame, calculée en rapportant le nombre femmes mariées en union polygame sur l'ensemble des femmes mariées pendant une année donnée.

## **II. Niveaux et tendances des indicateurs de nuptialité**

### **1-Répartition de la population selon l'état matrimonial**

Les données sur la répartition de la population par état matrimonial (tableau 1) mettent en évidence l'importance des proportions des hommes et des femmes mariés qui représentent respectivement 52,9% et 52,7% selon l'Enquête Nationale sur la Famille (ENF) de 1995, suivies des célibataires dont les proportions s'élèvent à 45,7% pour les hommes et 34,2% pour les femmes, alors que les proportions de veufs et de divorcés atteignent respectivement 0,8% et 0,6% pour les hommes et 9,9% et 3,2% pour les femmes. Autrement dit, plus d'hommes célibataires que de femmes célibataires. Ce constat est dû au décalage d'âge au premier mariage entre les deux sexes, à la surmortalité masculine, à la polygamie et à la différence de structure par âge et sexe en raison de la migration internationale qui concerne beaucoup plus les hommes que les femmes. On relève également une prépondérance des femmes veuves et divorcées relativement aux hommes qui résulte du fait que d'une part la propension à se remarier des hommes est plus élevée, et d'autre part les espérances de vie des hommes sont inférieures à celles des femmes, alors que l'entrée en premier mariage de ces dernières est relativement plus précoce.

L'évolution de ces proportions dans le temps montre que globalement la proportion de célibataires ne cesse d'augmenter aux dépens de celle des mariés, témoignant d'un changement de la structure de la nuptialité aussi bien parmi les hommes que parmi les femmes. Celle-ci a accusé au cours de la période 1960-1995, une baisse importante, surtout après 1982.

En examinant les proportions des femmes célibataires, on constate combien sont importants les changements qui ont affecté les conditions de mariage. Ces proportions de célibataires ont augmenté de manière significative, indiquant que les Marocaines, pour diverses raisons (scolarisation plus intense, prolongation des études scolaires, entrée au marché du travail, aspiration à un autre style de vie, difficultés économiques...), se marient d'une façon moins précoce que par le passé bien que pratiquement toutes finissent par se marier avant 50 ans.

Le poids des veufs a tendance également à baisser durant la même période de 1,1%, soit une baisse relativement moins prononcée que pour les femmes veuves qui est de 6,4%. Quant à la proportion de divorcés, elle a connu une baisse pratiquement identique chez les deux sexes.

**Tableau 1: Evolution de la répartition (%) de la population âgée de 15 ans et plus par sexe et état matrimonial**

Etat matrimonial	RGPH 1960*	RGPH 1971	RGPH 1982	RGPH 1994	ENF 1995
<b>Hommes</b>					
Célibataires	24,0	33,3	36,4	45,4	45,7
Mariés	72,3	63,4	61,5	52,8	52,9
Veufs	1,9	1,7	1,1	1,0	0,8
Divorcés	1,8	1,6	1,0	0,8	0,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Femmes</b>					
Célibataires	6,7	24,1	25,6	31,9	34,2
Mariés	72,7	61,1	58,8	54,8	52,7
Veufs	16,3	11,2	11,7	10,0	9,9
Divorcés	4,3	3,6	3,9	3,3	3,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

## **2- Le taux de célibat définitif**

Les données du tableau 2 ci-dessous représentant les taux de célibat à 50 ans révèlent que le mariage est universel aussi bien pour les hommes que pour les femmes puisque le célibat définitif reste un état exceptionnel, particulièrement pour les femmes. Très peu de personnes restent célibataires à 50 ans comme en témoigne le taux de célibat estimé à 2,9% pour les hommes et à 0,8% pour les femmes en 1994. Par milieu de résidence, le taux de célibat définitif est relativement plus important en milieu urbain qu'en milieu rural surtout pour les hommes : 3,7% pour les hommes et 1% pour les femmes en milieu urbain contre 2% et 0,6% respectivement en milieu rural en 1994.

L'évolution du célibat définitif entre 1960 et 1994 montre une légère tendance à la hausse pour ce qui est des hommes dans les deux milieux, tandis que pour les femmes la tendance est plutôt à la baisse.

**Tableau 2 : Evolution du taux de célibat à 50 ans (%) selon le milieu de résidence et le sexe entre 1960 et 1994**

Année	1960	1971	1982	1994
<b>Urbain</b>				
Hommes	2,7	4,2	2,7	3,7
Femmes	1,7	3,9	1,1	1,0
<b>Rural</b>				
Hommes	1,8	2,9	1,6	2,0
Femmes	1,5	2,2	0,7	0,6
<b>Ensemble</b>				
Hommes	2,4	3,4	2,1	2,9
Femmes	2,0	2,6	0,8	0,8

### 3- L'âge moyen au premier mariage

Le recul de l'âge au premier mariage est lié d'une part à l'allongement de la période de scolarisation, l'entrée dans la vie active, particulièrement pour les femmes, et d'autre part aux effets pervers du développement socio-économique tels que l'augmentation du chômage ou la crise du logement.

En 1960, les Marocaines se mariaient pour la première fois à 17,5 ans. Trente quatre ans plus tard, en 1994, elles se mariaient à 25,8 ans, en moyenne, réduisant ainsi l'écart qui les sépare des hommes: 4,2 ans en 1994 au lieu de 5,9 ans en 1960. Cette augmentation diffère selon le milieu de résidence, soit 9,4 ans en milieu urbain et 7 ans en milieu rural (Tableau 3). Par ailleurs, le mariage est plus précoce dans les campagnes que dans les villes à la fois pour les hommes que pour les femmes.

La différence de niveaux de scolarisation et du statut de la femme, entre les deux milieux, constitue des facteurs d'explication de l'entrée plus tardive au mariage en milieu urbain relativement au milieu rural. Le degré d'urbanisation avec tout ce qu'il implique en matière de caractéristiques socio-économiques, est un autre facteur de différenciation de la primo-nuptialité.

**Tableau 3: Age moyen au premier mariage(en années) selon le milieu de résidence et le sexe, 1960-1994**

Année	1960	1971	1982	1987	1994
<b>Urbain</b>					
Hommes	24,4	26,0	28,5	29,7	31,2
Femmes	17,5	20,9	23,8	25,4	26,9
<b>Rural</b>					
Hommes	23,8	24,2	25,6	26,1	28,3
Femmes	17,2	18,5	20,8	21,5	24,2
<b>Ensemble</b>					
Hommes	24,0	25,0	27,2	27,9	30,0
Femmes	17,5	19,3	22,3	23,4	25,8

En Algérie, cet âge est passé pour les femmes de 19,7 ans en 1954 à 23,8 ans en 1987 et à 25,9 ans en 1992. Pour les hommes, il est passé de 25,2 à 27,6 ans pendant la même période et à 30,1 ans en 1992. En Tunisie celui-ci est passé entre 1956 et 1984 respectivement pour les femmes et les hommes de 19,5 à 24,3 ans et de 25,9 à 28,1 ans.

Par région économique, le mariage est en moyenne le moins précoce, là où le degré d'urbanisation est important. Le Centre est ainsi caractérisé par des âges au premier mariage les plus élevés à la fois pour les femmes (28,1 ans) que pour les hommes (32,2 ans) en 1995. Selon le sexe, le Nord-Ouest et le Centre-Nord viennent en second rang avec des âges au premier mariage se situant aux alentours de 30 ans pour le sexe masculin et près de 26 ans pour le sexe féminin. A l'opposé, le Sud et le Tensift viennent en dernier rang avec des âges moyens au mariage de l'ordre de 29 ans pour les hommes et de 25 ans pour les femmes (tableau 4).

Partout et quel que soit le sexe les âges moyens au premier mariage ont accusé une hausse entre 1987 et 1995. Celle-ci semble être la plus importante au Centre et moins sensible au Tensift.

**Tableau 4 : Age moyen au premier mariage par régions économiques**

Région	1987		1995	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Sud	27,2	22,4	29,7	25,3
Tensift	27,8	22,5	29,2	25
Centre	28,7	24	32,2	28,1
N.Ouest	28,2	23,5	30,4	25,8
C.Nord	26,3	23,3	30,2	25,9
Oriental	28,3	24,6	31,7	27,3
C.Sud	27,1	22,9	30,4	25,8

#### **4- Le remariage**

Le tableau 5 présentant les pourcentages de femmes non célibataires selon le nombre de mariages indique que sur 100 femmes non célibataires en 1995, 85 n'ont conclu qu'un seul mariage et près de 15 se sont mariées plus d'une fois. La proportion de remariage est en baisse par rapport à ce qui a été observé dans le passé : 32% selon l'enquête à objectifs multiples de 1961-63.

Par milieu de résidence, la fréquence des remariages est plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain : 15,5% contre 13,7%.

**Tableau 5 : Pourcentage des femmes non célibataires selon le nombre de fois mariées par milieu de résidence, ENF 1995**

Milieu	Nombre de fois mariées		Total
	une fois	Plus d'une fois	
Ensemble	85,4	14,6	100,0
Urbain	86,3	13,7	100,0
Rural	84,5	15,5	100,0

Par région économique, le remariage est plus fréquent au Centre-Sud et au Sud, moyen au Centre et au Centre-Nord et relativement moins courant à l'Oriental, à Tensift et au Nord-Ouest (tableau 6).

**Tableau 6 : Pourcentage des femmes non célibataires selon le nombre de remariages par région économique: ENF 1995**

Région économique	Nombre de fois mariées		Total
	une fois	plus d'une fois	
Sud	81,5	18,5	100,0
Tensift	90,3	9,7	100,0
Centre	84,6	15,4	100,0
Nord-Ouest	88,1	11,9	100,0
Centre-Nord	84,6	15,4	100,0
Oriental	92,9	7,1	100,0
Centre-Sud	73,6	26,4	100,0

Les chances de remariages après divorce sont 3 fois plus élevées que celles après veuvage : 75,7 pour 100 divorces contre 21,8 pour 100 veuvages. La même tendance est observée par milieu de résidence et par région économique (tableau 7).

**Tableau 7 : Taux de remariage après la première rupture du mariage selon la nature de rupture par milieu de résidence et région économique : ENF 1995**

Milieu et région	Taux de remariage des divorcées (TRD) et des veuves (TRV) en %		Ensemble TRDV
	TRD	TRV	
Ensemble	75,7	21,8	49,9
Urbain	70,1	19,7	45,3
Rural	81,9	24,4	55,3
Région économique			
Sud	87,3	22,2	60,1
Tensift	75,9	15,4	39,0
Centre	74,5	23,5	48,5
Nord Ouest	67,8	22,8	46,9
Centre Nord	78,0	26,8	53,9
Oriental	55,3	13,0	32,7
Centre Sud	81,0	23,7	61,0

### **5- Le taux de divorce et de veuvage**

Selon l'Enquête Nationale sur la Famille de 1995, le taux de rupture du premier mariage chez les femmes s'élève à 29,2% réparti comme suit : 15,2% de ces ruptures sont dues au divorce et 14% au veuvage. Selon le milieu de résidence, les ruptures d'union à la fois par divorce et veuvage sont légèrement supérieures en milieu urbain relativement au milieu rural (tableau 8).

**Tableau 8 : Taux de rupture d'union par divorce et veuvage selon le milieu de résidence, ENF 1995**

Milieu de résidence	Urbain	Rural	Total
% de ruptures de 1 <sup>er</sup> mariages	30,3	28,1	29,2
% de veuves de leur 1 <sup>er</sup> époux	14,9	13,0	14,0
% de divorcées de leur 1 <sup>er</sup> mariage	15,4	15,1	15,2

### **6- La polygamie**

La proportion de femmes mariées vivant en union polygame s'élève à 5% en 1992. Elle est relativement faible par rapport à ce que l'on observe en Afrique subsaharienne où elle peut concerner parfois une femme sur deux. Contrairement à toute attente le milieu de résidence ne semble pas être discriminant. Les proportions d'unions polygames sont identiques aussi bien milieu urbain qu'en milieu rural (5%). Les différences inter-régionales, par contre, sont assez significatives. L'oriental et le Centre-Nord ont les proportions les plus élevées, respectivement 9% et 8%. Ils sont suivis par le Centre, le Centre-Sud et le Sud (5%). Les femmes du Tensift et du Nord-Ouest sont les moins nombreuses à être polygames (tableau 9).

**Tableau 9 : Pourcentage de femmes mariées en union polygame  
par milieu de résidence et région économique,  
ENPS 1992**

Milieu de résidence et région	Polygamie %
Milieu de résidence	
Urbain	5,1
Rural	5,2
Ensemble	5,1
Région économique	
Sud	4,6
Tensift	3,5
Centre	5,3
Nord-Ouest	3,3
Centre-Nord	8,0
Centre- Sud	5,0
Oriental	8,8

### ***III. Les indicateurs de nuptialité sélectionnés pour le suivi de la politique de population***

Les indicateurs de nuptialité jugés plus pertinents pour procéder à l'évaluation et au suivi de la politique de population sont les suivants :

- Répartition de la population selon l'état matrimonial ;
- Age moyen au premier mariage ;
- Taux de célibat définitif ;
- Taux de divorce ;
- Taux de veuvage ;
- Taux de remariage ;
- Taux de polygamie.

### ***D- Ménages et familles***

La famille subit de plus en plus de contraintes suite aux changements sociaux et économiques. Comme elle est, par excellence, une cellule de base de l'organisation de la vie sociale, donc une composante essentielle de toute politique de population, elle doit être au centre des préoccupations et stratégies de développement. Ainsi s'impose la mise au point des politiques et lois qui lui apportent appui et protection et contribuent à sa stabilité, en particulier la famille monoparentale est celle dirigée par une femme.

Un préalable à toute stratégie de promotion de la famille demeure la connaissance de ces caractéristiques et la mise au point d'indicateurs à même de diagnostiquer l'état des lieux et situer les préoccupations prioritaires.

Par ailleurs, la connaissance du nombre des ménages et leurs structures est aussi importante que celle de la population. Nombre d'activités, relevant de compétences publiques ou privées, en

dépendent : dotation en équipements communautaires, offre et demande de logement, équipements ménagers, etc.

Les indicateurs que nous voulons mettre au point dans cette contribution concernent notamment trois aspects relativement aisés à quantifier à savoir : la taille, la structure et la composition des ménages et familles.

## ***I. Les concepts***

Les notions relatives à l'étude des ménages et familles ne cessent de susciter des controverses. Car tant de place est accordée en démographie à l'étude des individus alors que celle des groupes, en l'occurrence la famille et le ménage, est relativement rare. Les définitions que nous avancerons par la suite cadrent le mieux avec celles adoptées généralement lors de diverses opérations de collecte de données réalisées au Maroc.

### ***1.1. La famille***

Selon Murdock, la famille est une institution universelle dont les fonctions sont absolument vitales pour la survie de la société. Ses quatre fonctions fondamentales se rapportant à la résidence commune, la coopération économique, la reproduction et la sexualité.

Des spécialistes préfèrent le terme de parenté à celui de famille. Ils l'ont défini en tant que rapport liant les individus à travers la naissance et le mariage. Les membres d'une famille sont donc parents à un degré déterminé, c'est-à-dire liés par le sang, le mariage ou l'adoption.

Le concept de "famille" se prête aisément à diverses manipulations du fait qu'il n'a pas de référent empirique commun. Quelles que soient les restrictions qu'on peut lui appliquer, le terme reste vague et l'on prend le ménage comme l'unité statistique substitut dans diverses opérations de collecte statistique.

Un noyau familial est constitué soit d'un couple (une personne et son conjoint), soit du couple ou d'un seul parent et ses enfants célibataires, soit encore d'un ensemble de frères et sœurs tous célibataires. Les autres catégories restantes sont considérées en tant que noyaux individuels d'une seule personne ou des isolés.

On distingue plusieurs types de familles :

- familles nucléaires : couple vivant seul, couple vivant avec leurs enfants non mariés ou un parent vivant avec ses enfants non mariés. La famille nucléaire est subdivisée en quatre catégories de noyau familial:

- nucléaire complète : deux conjoints mariés avec enfants célibataires.
- nucléaire incomplète ou bi-parentale: deux conjoints mariés (couple) sans enfants
- nucléaire monoparentale : un père ou une mère avec ses enfants célibataires

- familles complexes: plusieurs noyaux

- ménages sans familles : les ménages sans noyau familial comprenant le chef du ménage seul (isolé); ou celui-ci plus des personnes sans liens entre eux (à plusieurs personnes).

## ***1.2. Le ménage***

Un ménage est un groupe de personnes, parents ou non, qui dorment habituellement dans une même résidence principale et, dans une mesure plus ou moins grande, pourvoient en commun aux besoins essentiels de leur existence, c'est-à-dire les dépenses pour se loger, se nourrir, s'habiller, et se soigner essentiellement.

Le ménage peut être, soit un ménage d'une seule personne, soit un ménage multiple, c'est-à-dire de deux ou plusieurs personnes.

Est considéré membre du ménage, toute personne dont la résidence principale est celle du ménage et qui dépend économiquement du ménage, c'est à dire que ses dépenses pour ses besoins vitaux sont communes avec celles du ménage.

Il convient de rappeler qu'on confond souvent les notions de « famille » et de « ménage » en raison de la relation étroite entre elles. Les membres du ménage qui ont entre eux un lien de sang, de mariage ou d'adoption constituent une famille et il peut arriver qu'un ménage soit composé de plus d'une famille, d'une famille et d'une ou plusieurs personnes non apparentées ou entièrement de personnes non apparentées.

Il nous appartient aussi de notifier que les concepts famille et ménage sont définis différemment d'une source ou opération statistique à une autre et à fortiori d'un pays à l'autre. Toutefois, les définitions avancées cadrent dans une large mesure le contexte marocain et sont prises en compte dans les quelques opérations statistiques entreprises, jusqu'à présent, pour étudier les familles et ménages.

## ***1.3. Le chef de ménage***

Par chef de ménage, on laisse entendre le noyau principal de ménage qui se déclare comme tel. Il peut être l'homme le plus âgé du ménage bien qu'il ne travaille plus ou celui qui commande et qui décide de l'utilisation de l'argent ou d'autres ressources du ménage.

## ***II. Les sources de données***

Les informations de base sur les ménages sont recueillies dans « la feuille du ménage et du logement » du recensement de la population et de l'habitat. Ce recueil permet alors de dénombrer les ménages, de déterminer les caractéristiques socio-démographiques et économiques de leurs chefs ainsi que le lien des autres membres avec le chef. La population dénombrée par cette feuille est dite "population des ménages" qui, par opposition à "population légale", n'englobe pas la population comptée à part qui ne vit pas au sein des ménages.

Par ailleurs, les études empiriques sur la famille marocaine sont rares et les analyses qui portent principalement sur les ménages, qui sont en revanche assez abondantes en raison de la portée pratique du concept, sont utilisées pour l'approcher.

Toutefois, une première opération statistique, de grande envergure, en la matière a été l'Enquête Nationale sur la Famille (ENF) réalisée par le CERED en 1995. Elle a permis, entre autres, de dresser la distribution des ménages selon leur taille, la situation des personnes isolées et des femmes chef de ménage. Une typologie des familles distinguant entre famille nucléaire et

famille complexe et mettant en évidence certains facteurs de différenciation des structures familiales a fait aussi l'objet de cette opération.

Une deuxième opération plus récente s'est intéressée également à la famille, mais de manière indirecte puisqu'elle est centrée sur la femme. Il s'agit de l'Enquête Nationale sur le Budget Temps des Femmes (ENBTF) 1997/98 qui a été réalisée par la Direction de la Statistique et qui, outre la typologie des ménages et le profil de leurs chefs, dressent une liste des caractéristiques des ménages dirigés par une femme.

### ***III. Les indicateurs***

#### ***3.1. Nombre de ménages***

Il se fait en parallèle avec le dénombrement de la population qui lui est d'ailleurs comparé du point de vue rythme d'évolution pour renforcer sa signification. Notons que la population prise en compte ici est celle dite des ménages et non la population légale qui contient, en plus, la population comptée à part.

#### ***3.2. Taille moyenne du ménage***

Dite aussi dimension moyenne des ménages, elle signifie le nombre moyen d'individus par ménage calculé en rapportant la population totale (des ménages) au nombre total des ménages.

#### ***3.3. Taux proportionnel des chefs de ménage***

Le taux proportionnel des chefs de ménage désigne le rapport entre le nombre de chefs de ménage (classés par âge, sexe, état matrimonial, etc.) et les catégories correspondantes de la population. C'est un concept très important, car il sert de base dans une méthode de projection des ménages et des familles. C'est également un indice qui permet de juger efficacement du degré d'individualisation de l'habitat pour les divers groupes de la population et de mesurer l'ampleur des familles composites.

### ***IV- Niveaux et tendances des indicateurs***

#### ***4.1. Le nombre de ménages***

Entre 1982 et 1994, dates de recensements, le nombre total des ménages marocains est passé de 3 419 282 à 4 446 200 enregistrant un taux d'accroissement annuel moyen de l'ordre de 2,21% (tableau 1). Ce taux n'a été que de 2,06% pour l'effectif de la population pendant la même période, accusant ainsi une légère régression de la taille moyenne des ménages.

La majorité des ménages marocains sont désormais centrés en milieu urbain : 57% en 1994 contre seulement 47% en 1982. Il en est autrement en terme de population. En urbain, celle-ci compte pour 51% de la population totale en 1994 ; soit 6 points de moins que la proportion des ménages. Ce constat trouve son explication surtout dans le fait que les ménages ruraux comptent, en moyenne, une personne de plus que ceux de milieu rural. La fécondité encore élevée en rural caractérisé par un système de production éminemment agraire nécessitant une main d'œuvre abondante font que les ménages regroupent plusieurs noyaux familiaux donc plusieurs personnes.

**Tableau 1: Nombre de ménages en milliers**

	1960	1971	1982	1994	1997	2000
Ensemble	2 427	2 740	3 419	4 446	4805	5180
Urbain	802	1 024	1 594	2 531	2868	3202
Rural	1 625	1 716	1 825	1 915	1937	1978

Source : RGPH-1960/71/82/94 et projections du CERED, 1997

#### 4.2. La taille moyenne des ménages

La dimension moyenne des ménages dans l'ensemble du Maroc a été évaluée à 5,9 personnes en 1994. Elle est donc restée quasiment constante depuis 1971 reflétant ainsi l'effet interactif de divers facteurs démographiques. En effet, la baisse notable de la fécondité depuis lors, semble comme si elle n'y était pour rien. La diminution de la mortalité et le recul de l'âge au mariage pourraient agir pour le maintien de la taille des ménages à un niveau constant annulant alors l'effet potentiel d'une diminution de la fécondité. En outre, les familles tendent de plus en plus à cohabiter pour faire face à la crise économique et son corollaire la difficulté d'accès au logement exacerbé par l'acuité du chômage.

**Tableau 2 : Taille moyenne des ménages**

	1960	1971	1982	1994	1997	2000
Ensemble	4,8	5,6	5,9	5,8	5,7	5,5
Urbain	4,2	5,3	5,5	5,3	5,1	4,9
Rural	5,0	5,8	6,3	6,6	6,6	6,5

Source : RGPH-1960/71/82/94 et projections du CERED, 1997

Ce sont les ménages de 4 à 6 personnes (taille moyenne) qui prédominent avec une proportion de 40,8% de tous les ménages. Suivis par ceux de 7 à 9 personnes: 27,4%. Par milieu de résidence, les ménages de 1 à 3 et de 4 à 6 personnes (tailles petite et moyenne) sont plus fréquents en milieu urbain qu'en milieu rural. Ceux de 7 à 9 et de 10 personnes et plus (tailles élevées) sont plutôt plus fréquents en milieu rural. Ceci se traduit par une taille moyenne des ménages de 6,6 en milieu rural contre 5,6 en milieu urbain. Selon les régions de l'ancien découpage, la taille moyenne des ménages varie entre 5,5 au Centre-Sud et 6,3 au Centre-Nord.

**Tableau 3 : Taille et nombre moyen de personnes par ménage selon le milieu de résidence et par région économique (ancien découpage), 1995**

	Nombre de personnes par ménage				Total	Taille moyenne du ménage
	1 à 3	4 à 6	7 à 9	10 et +		
<b>Milieu de résidence</b>						
Ensemble	20,1	40,8	27,4	11,7	100,0	6,0
Urbain	22,6	44,3	24,9	8,2	100,0	5,6
Rural	17,1	36,3	30,6	16,0	100,0	6,6
<b>Région économique</b>						
Sud	20,8	37,0	29,4	12,8	100,0	6,2
Tensift	18,3	44,8	26,7	10,2	100,0	6,0
Centre	18,6	42,1	28,3	11,0	100,0	6,1
Nord-Ouest	21,5	39,9	27,8	10,8	100,0	5,9
Centre- Nord	19,9	36,8	28,7	14,6	100,0	6,3
Oriental	17,4	43,4	25,4	13,8	100,0	6,2
Centre- Sud	26,9	31,8	20,8	20,5	100,0	5,5

Source : ENF-1995, CERED

### 4.3. Ménages dirigés par une femme

C'est une catégorie de ménages dont l'aptitude d'autoprotection contre toute dégradation des conditions de vie pourrait être qualifiée de vulnérable. L'observation des profils des femmes chefs de ménages et de la composition socio-démographique et professionnelle des ménages qu'elles dirigent permet de déterminer les mesures de soutien à prendre à leur égard.

Cette catégorie représente actuellement 15,3% des ménages marocains, à raison de 10,6% en milieu rural et 19,1% en milieu urbain (tableau 4). Les ménages dirigés par une femme sont donc presque deux fois plus fréquents en milieu urbain qu'en milieu rural.

Une autre catégorie mérite l'attention des planificateurs, il s'agit des personnes vivant seules. Celle-ci représente en 1995, 0,7% seulement de la population du Maroc. Le milieu urbain en abritait presque les deux tiers.

**Tableau 4: Pourcentage des ménages dirigés par une femme**

	1960	1982	1994	1995	1997
Ensemble	11,2	15,3	15,4	15,4	15,3
Urbain	14,6	18,1	18,4	18,5	19,1
Rural	9,6	12,8	11,3	11,0	10,6

Source : Les indicateurs sociaux

### 4.4. Typologies des familles

Les familles nucléaires à un seul noyau constituent toujours la majorité des familles au Maroc. En 1995 ; aussi bien en urbain qu'en rural, environ les deux tiers des familles sont de type nucléaire contre un peu plus que la moitié en 1982. Une tendance à la nucléarisation de la cellule familiale se confirme de plus en plus. Au sein de cette catégorie, c'est la famille complète qui prédomine ; 48,3% en 1995 contre 40,1% en 1982.

En second rang, viennent les familles complexes dont la proportion a diminué entre 1982 et 1994, soient respectivement 40,1% et 36%. En outre la proportion des ménages sans famille, qui viennent en troisième lieu, a diminué de moitié pour s'établir à 4,1% en 1994 à raison de 3,9% pour les isolés et 0,2% pour les ménages à plusieurs personnes.

**Tableau 5 : Type de familles (%), 1982 et 1995**

	Urbain		Rural		Ensemble	
	1982	1995	1982	1995	1982	1995
Familles nucléaires (1 seul noyau)	51,4	63,9	51,7	59,2	51,5	62,0
Familles nucléaires complètes	38,8	47,9	41,4	48,7	40,1	48,3
Familles nucléaires incomplètes	5,4	3,5	5,1	3,6	5,2	3,5
Familles nucléaires monoparentales	7,2	9,1	5,3	6,9	6,2	8,1
Familles complexes (plusieurs noyaux)	37,8	34,1	42,0	37,4	40,1	36,0
Ménages sans familles	10,8	4,8	6,3	3,2	8,4	4,1
Isolés	8,9	4,5	5,9	3,1	7,3	3,9
Plusieurs personnes	1,9	0,3	0,4	0,1	1,1	0,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Profil socio-démographique du Maroc, CERED-1998.

## ***V- Les indicateurs d'appréciation de l'état des familles et ménages***

Toutes les politiques de population visent, en définitive, à apporter un soutien aux ménages et familles. C'est ainsi qu'on ne peut pas parler de politique stricte à l'égard de la famille, du moins pour ce qui est du cas du Maroc, où l'on vient d'instituer récemment un premier organe qui se chargera de cette tâche. Il s'agit du Secrétariat d'Etat Chargé de la Protection de la Mère et de l'Enfant. Les indicateurs établis jusqu'à présent et relatifs aux ménages et familles se limitent à décrire leur typologie. Ils sont résumés comme suit :

- taille moyenne des ménages,
- proportions des ménages selon les caractéristiques du chef,
- indicateurs des typologies des familles.

## ***E- Education et formation***

L'évaluation et le suivi du secteur de l'éducation formation est désormais une tâche impérative qui incombe aux pouvoirs publics. Cette nécessité trouve sa justification dans la primauté accordée à ce secteur où d'incessantes entreprises de réforme et de restructuration ont été lancées depuis l'indépendance.

Par ailleurs, la rareté des ressources publiques mobilisables, d'une part, et la pression des besoins sans cesse croissants, d'autre part, imposent une évaluation objective du système éducatif et de formation. Depuis l'Indépendance, le pays a consacré des ressources importantes pour le développement de l'enseignement. Au cours de cette dernière décennie, la part du Budget de l'Etat (hors dette) réservée à l'enseignement fondamental et secondaire avoisine les 20%. Par rapport au PIB, le budget de l'Education Nationale représente 4,5%. Même scénario pour les ressources humaines. Le nombre des enseignants a augmenté de près de 34% annuellement, soit près de la moitié de la totalité des postes créés.

Malgré ces moyens importants, les résultats restent désolants. Sur le plan quantitatif, on continue d'enregistrer de faibles taux d'alphabétisation et de scolarisation, surtout en milieu rural et auprès des filles, et d'importantes déperditions dans les années d'orientation : abandons, déperditions, taux ahurissants d'échec... Sur le plan qualitatif, ce système n'est toujours pas en mesure de répondre aux spécificités locales et régionales, aux aspirations sociales et aux exigences de l'économie nationale et l'on s'accorde à dire que le véritable échec de l'école est qu'elle n'a pas su, entre autres, «apprendre à apprendre». Tout cela implique l'urgence d'une adaptation du système à la demande sociale et économique. En outre, nombre de spécialistes en la matière ont signalé, parmi les facteurs explicatifs de l'impact limité des réformes et de la modestie des résultats enregistrés, l'absence d'outils précis d'évaluation et d'indicateurs de qualité pour apprécier les réalisations et les besoins.

C'est donc pour pallier cette lacune et approcher l'ampleur de la problématique que nous avons entrepris cette contribution moyennant des indicateurs statistiques plus communément employés et relatifs aux principales dimensions du système à savoir: l'analphabétisme, l'instruction, la scolarisation, les ressources et le rendement interne. Il nous est commode de choisir les indicateurs de base qui affichent encore des valeurs alarmantes et d'éviter une démarche trop ambitieuse, visant une exhaustivité ennuyeuse et ingrate, car une politique

éducative et de formation doit se fixer la priorité de lutter contre l'analphabétisme et généraliser l'enseignement fondamental. Ce qui va de soit avec les exigences d'une étude aussi vaste dans laquelle s'insère notre apport.

Nous y verrons donc une sorte de diagnostic préliminaire de la situation présente du secteur d'éducation et formation et sa tendance. Diagnostic qui montrera dans quelle mesure on s'est approché des objectifs fixés et, par conséquent, aidera à reconnaître les actions à rectifier ou les nouvelles actions à lancer. Aussi, pour chaque indicateur, on tentera de proposer une ou des définitions, son objet, sa méthode de calcul, les données requises, les sources de données, le type de désagrégation, l'interprétation, les normes de qualité et les limitations.

## ***I. Les indicateurs d'éducation et de formation***

### ***1.1. Concepts et méthodologie***

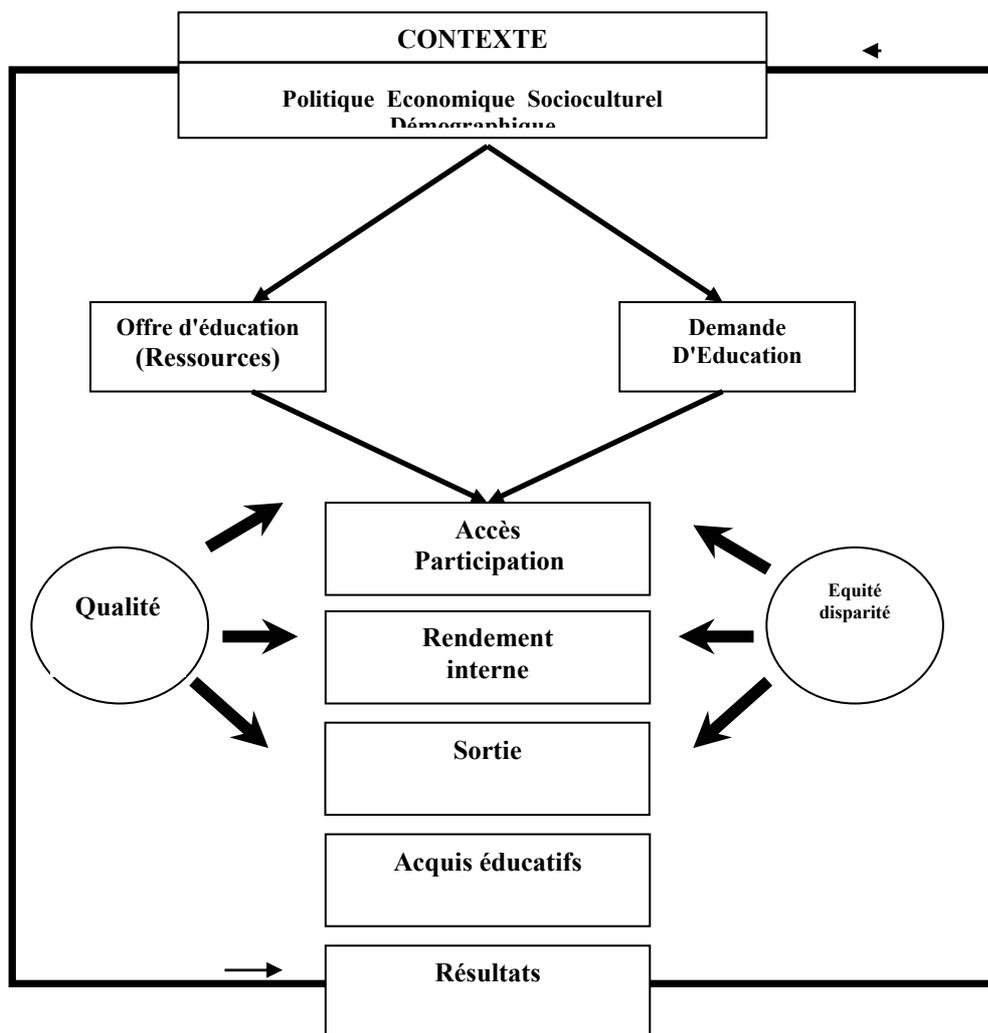
Dans le cadre de la Classification Internationale Type de l'Education (CITE-1997)<sup>1</sup> établie par l'UNESCO, "le terme éducation s'entend de toutes les activités volontaires et systématiques répondant à des besoins d'apprentissage. Cela comprend ce que, dans certains pays, on appelle les activités culturelles ou la formation. Quel que soit le nom qu'on lui donne, il est admis que l'éducation comporte une communication organisée et durable destinée à susciter un apprentissage".

Par ailleurs, un système d'indicateurs de l'éducation a été mis en place et amélioré perpétuellement par l'UNESCO. Le schéma ci-dessus est assez expressif pour décrire le cadre conceptuel des indicateurs et pour informer sur les composantes et les interrelations du système :

---

<sup>1</sup> La CITE est un système polyvalent, conçu aux fins de l'analyse et de la décision en matière de politique de l'éducation, quels que soient la structure du système national d'éducation et le stade de développement économique du pays. Elle peut servir à établir des statistiques concernant de nombreux aspects de l'éducation - effectifs scolarisés, ressources humaines ou financières consacrées à l'éducation, résultats scolaires de la population, par exemple. (UNESCO, 1997)

## Indicateurs Mondiaux de l'Education Cadre conceptuel de l'UNESCO



### *1.1.1 Les indicateurs relatifs à l'alphabétisation et l'instruction*

Savoir lire et écrire est la principale voie pour l'acquisition des connaissances et des compétences. Chaque citoyen devrait bénéficier d'un minimum de formation afin de pouvoir participer aux activités économiques et sociales du pays. Certes, l'alphabétisation de la population n'a cessé de faire l'objet de politiques sociales, mais le seul taux d'analphabétisme actuel de 47% laisse à désirer et montre que beaucoup d'efforts restent à faire. Par ailleurs, l'instruction est une variable clé pour mesurer la qualité des ressources humaines et distinguer les catégories sociales de la population. C'est aussi un déterminant des connaissances, attitudes et comportements des individus à l'égard de diverses situations et circonstances qu'ils rencontrent dans leur vie.

### **a. Taux d'analphabétisme**

Selon la définition de l'UNESCO, un analphabète est toute personne de 15 ans et plus ne pouvant ni lire ni écrire, en le comprenant, un exposé simple et bref de faits en rapport avec sa vie quotidienne. Au Maroc, selon le RGPH, on entend par analphabète tout individu ne sachant ni lire ni écrire aucune langue. La limite d'âge prise en compte est tantôt 10 ans, tantôt 15 ans selon l'objectif. L'objet de cet indicateur est d'identifier le nombre et si possible la localisation et la caractéristique de la population analphabète de 10 (ou 15) ans et plus qui devrait faire l'objet des politiques et des efforts destinés à intensifier des programmes d'alphabétisation des adultes.

L'indicateur de synthèse utilisé pour apprécier le niveau du phénomène est le taux d'analphabétisme. Il est défini comme étant la proportion d'individus âgés de 10 (ou 15) ans et plus, ne sachant ni lire ni écrire. La limite inférieure d'âge de 15 ans est surtout prise en compte pour approcher l'analphabétisme auprès de la tranche de population en âge d'activité. Cet indicateur se calcule selon le sexe, la localisation géographique (région, province, zones rurales ou urbaines) et par les groupes d'âge suivants: 15 à 19 ans, 20 à 24 ans, 25 à 29 ans,..., 60 à 64 ans, 65 ans et plus. Rappelons que, par symétrie, on calcule le complément à l'unité de ce taux, appelé taux d'alphabétisation qu'on trouve aussi souvent dans les statistiques.

L'interprétation de ce taux se fait ainsi: plus le taux d'analphabétisme est élevé, plus le besoin d'étendre l'enseignement primaire et des programmes d'alphabétisation des adultes est énorme. Quand il se calcule selon la localisation géographique, cet indicateur peut identifier avec précision des zones nécessitant plus d'efforts d'alphabétisation et des politiques pouvant être mises en œuvre pour cibler de tels efforts vers les groupes prioritaires de sexe et d'âge déterminés de la population.

L'UNESCO recommande d'aligner la collecte des données relatives à l'alphabétisme avec la définition internationale normalisée, et de faire passer des tests d'alphabétisme par sondage afin de vérifier et d'améliorer la qualité des statistiques relatives à l'alphabétisme. Elle a observé que certains pays appliquent les définitions et critères d'alphabétisme (analphabétisme) qui sont différents des normes internationales ou assimilent des personnes sans scolarité aux analphabètes. La façon d'identifier des alphabètes et analphabètes à l'occasion des recensements démographiques peut aussi varier, ainsi que les erreurs dans l'alphabétisme autoproclamé peuvent affecter la fiabilité des statistiques d'alphabétisation.

### **b. Niveau d'instruction**

Depuis septembre 1990, on distingue cinq catégories de niveau d'instruction : préscolaire (coranique ou moderne), 1<sup>e</sup> cycle fondamental, 2<sup>e</sup> cycle fondamental, secondaire et supérieur. Chacun de ces niveaux est sanctionné par un certificat ou diplôme. Les variables "plus haut diplôme obtenu" ou "nombre d'années d'étude" sont aussi souvent utilisées pour approcher le niveau d'instruction.

Pour apprécier la situation de l'instruction dans une population, on calcule le pourcentage de chaque catégorie en se limitant aux personnes ayant atteint ou dépassé l'âge réglementaire d'entrer à l'école (souvent 7 ans) tout en distinguant les personnes en cours d'études, dont le niveau est sujet à amélioration, des personnes ayant déjà quitté leurs études éventuelles.

Le niveau d'instruction n'a sa pleine signification que pour ce dernier groupe censé avoir atteint l'âge d'activité et par conséquent le niveau d'instruction peut rendre compte de la qualité du capital humain impliqué dans le système productif<sup>2</sup>. Cet indicateur fournit la composition selon le niveau d'études de la population concernée, reflétant ainsi le stock et la qualité du capital humain dans un pays ; ce qui permet également d'identifier les besoins et d'établir des politiques en vue de développer le capital humain. Cet indicateur reflète aussi la structure et la performance du système éducatif ainsi que son impact accumulé sur la formation du capital humain. La désagrégation de cet indicateur se fait par sexe, par localisation géographique (régions, zones urbaines ou rurales) et par secteur professionnel.

## ***1.2. Les indicateurs de participation à l'éducation***

Certes, être alphabétisé ou, à fortiori, avoir fréquenté l'école est pour l'individu un facteur socio-économique discriminant puissant par rapport à celui qui en a été privé. Ces indicateurs seront ventilés le plus que possible selon différentes localités, par sexe, âge, et milieu de résidence. Leurs mécanismes d'estimation et de calcul ainsi que les données et sources de données requises pour les élaborer feront également l'objet de notre apport.

Le plus marquant est l'inégalité des chances d'accès, de poursuite ou d'achèvement de la scolarisation. Cette inégalité se traduit par des échecs ou abandons scolaires dits sommairement déperditions scolaires.

En outre, les déperditions scolaires font de sorte que l'on se trouve dans chaque classe d'école avec des élèves de différents âges, et ce sont ceux qui ont toujours réussi leurs études qui ont souvent l'âge de suivre le degré d'enseignement approprié. D'autres, n'ayant pas la chance de poursuivre leur scolarité, viennent gonfler les rangs de jeunes travailleurs ou, pire encore, restent sans occupation.

### ***1.2.1. Effectif scolarisé***

Le calcul des indicateurs de scolarisation nécessite souvent l'élaboration au préalable de l'effectif des élèves scolarisés dans chaque niveau d'enseignement, selon l'âge et éventuellement par sexe et milieu de résidence. Ces effectifs permettent l'élaboration de la pyramide scolaire. Leur évolution sert de repère pour l'évaluation des résultats de la politique de généralisation de l'enseignement dans le fondamental et de ses répercussions au niveau du secondaire et du supérieur. C'est aussi sur ces effectifs que se fonde toute analyse des dépenses et coûts de l'enseignement.

### ***1.2.2. Taux de scolarisation***

*Le taux de scolarisation* est calculé pour mesurer la proportion de la population qui fréquente l'école. Il représente la proportion d'élèves scolarisés d'une certaine tranche d'âge par rapport à

---

<sup>2</sup> L'UNESCO considère la population âgée de 25 ans et plus selon le niveau d'étude atteint ou complété en conformité avec la CITE (Classification Internationale Type de l'Education). Le calcul se fait alors en divisant le nombre des personnes âgées de 25 ans et plus selon le niveau d'études atteint (ou complété) par la population totale du même groupe d'âge et multiplier le résultat par 100.

l'ensemble de la population de cette tranche d'âge sans tenir compte du niveau scolaire. Sinon, il y a lieu de distinguer entre le taux brut et le taux net de scolarisation.

*Le taux brut de scolarisation* est calculé en rapportant l'effectif des élèves scolarisés dans un degré d'enseignement, quel que soit leur âge, à la population en âge de suivre ce degré d'enseignement.

Tandis que *le taux net de scolarisation*, dit aussi taux de fréquentation, se calcule en figurant au numérateur et au dénominateur le même groupe d'âge, c'est-à-dire qu'il diffère du taux brut de scolarisation par la prise en compte au numérateur de l'effectif des élèves scolarisés dans un degré d'enseignement et ayant effectivement l'âge de l'être. Il en résulte que le taux net est toujours inférieur à l'unité, tandis que le taux brut peut la dépasser.

### ***1.2.3. Taux brut de scolarisation dans un cycle d'enseignement***

C'est le rapport entre l'effectif total des élèves inscrits dans le cycle considéré et la population en âge réglementaire pour suivre ce cycle. Les cycles d'enseignement et les groupes d'âges correspondants se présentent comme suit :

- enseignement préscolaire: 4 à 6 ans (taux brut de pré-scolarisation);
- 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement fondamental: 7 à 12 ans;
- 2<sup>e</sup> cycle de l'enseignement fondamental: 13 à 15 ans;
- enseignement secondaire: 16 à 18 ans;
- enseignement supérieur: 19 à 22 ans.

### ***1.2.4. Taux brut d'inscription en 1<sup>re</sup> année de l'enseignement fondamental***

On retient ce taux comme une variante importante pour la mesure de degré de généralisation de l'enseignement primaire. C'est le nombre d'enfants en 1<sup>ère</sup> année d'enseignement, indépendamment de leur âge, exprimé en pourcentage de la population d'âge légal d'admission en cette année qui est souvent de 7 ans.

### ***1.2.5. Taux brut de scolarisation globale***

Cet indicateur présente l'intérêt de donner une évaluation globale de la scolarisation par rapport à la population en âge de suivre les études. Il se calcule en rapportant l'effectif scolarisé, tous niveaux confondus (formation professionnelle incluse), à celui de la population âgée de 6 à 22 ans.

### ***1.2.6. Taux net de scolarisation dans un cycle d'enseignement***

C'est le rapport entre l'effectif des élèves inscrits à un cycle d'enseignement, qui appartiennent au groupe d'âge correspondant à ce niveau et le nombre d'enfants de ce même groupe d'âge. Les élèves inscrits dans un cycle et dont l'âge ne correspond pas sont exclus du calcul.

### ***1.2.7. Pourcentage de la population de 15 ans et plus ayant suivi au moins une année d'enseignement***

Cet indicateur est destiné à mesurer le niveau d'éducation de la population active. La connaissance des caractéristiques scolaires de la population est d'une grande utilité étant donné les liens étroits qui existent entre le stock d'éducation et le rendement économique de la population

active. Le niveau d'éducation influe en effet sur la faculté des travailleurs à être efficaces et à s'adapter à des transformations techniques rapides.

### ***1.2.8. Indicateurs d'orientation***

L'adaptation du système d'enseignement aux besoins de l'économie en général et à l'évolution souhaitable de l'emploi en particulier est intimement liée à l'orientation des élèves et des étudiants.

L'indicateur d'orientation est mesuré par le pourcentage des effectifs selon diverses branches pour l'enseignement secondaire: littéraires, scientifiques et techniques ou par matière d'étude pour l'enseignement supérieur: sciences humaines et littéraires, sciences économiques, juridiques et sociales, sciences exactes, sciences médicales, sciences de l'éducation, sciences de l'ingénieur ou encore par niveau et type de formation pour la formation professionnelle: spécialisation, qualification, niveau technicien ou technicien spécialisé dans la menuiserie, la fonderie, la mécanique, ...

### ***1.2.9. Taux de masculinité***

Il permet de porter un jugement sur le degré d'égalité entre les deux sexes en matière de scolarisation. Il se calcule en rapportant l'effectif masculin à l'effectif global. Nul n'ignore la pertinence de cet indicateur dans le contexte marocain actuel où l'on ne cesse de revendiquer et de sensibiliser pour l'éducation de la fille notamment en milieu rural.

## ***1.3. Les indicateurs d'écoulement et de rentabilité interne***

L'expansion de la scolarisation se trouve confrontée à de sérieux dilemmes liés, d'une part, à la nécessité d'accueillir les flux d'élèves nouvellement inscrits et d'assurer, d'autre part, un écoulement assez suffisant pour accroître la capacité d'accueil sans pour autant compromettre la qualité de la formation.

Dans le système d'enseignement, les élèves sont appelés donc à franchir une série d'étapes dans un temps déterminé. Les uns y arrivent dans les délais prescrits, d'autres mettent plus de temps ou quittent le système en cours de route. Ces derniers engendrent le surpeuplement de l'école et accroissent le coût de l'enseignement.

### ***1.3.1. Les indicateurs d'écoulement: passage, redoublement et abandon***

Toute fin d'année scolaire, les élèves initialement inscrits dans chaque niveau d'école se répartissent en trois composantes: ceux qui passent au niveau supérieur ou les admis, ceux qui sont contraints de redoubler ou les redoublants et enfin ceux qui quittent le système définitivement ou les abandons. Les deux dernières composantes constituent la catégorie des déperditions scolaires.

Les taux d'écoulement sont donc des indicateurs de l'efficacité technique et de degré de fluidité du système d'enseignement. Ils permettent d'analyser comment se fait l'évolution des flux d'élèves à travers un cycle d'études donné. Le procédé utilisé généralement pour le calcul consiste à réaliser un recensement d'élèves au début de l'année scolaire en prenant soin de faire la distinction, pour chaque niveau d'étude entre les élèves nouvellement inscrits (donc déclarés admis au terme de l'année scolaire écoulée) et les élèves redoublants (autorisés à redoubler leur niveau au terme de l'année scolaire écoulée). Le procédé retenu pour le calcul des taux d'écoulement que constituent le taux de promotion, de redoublement et d'abandon se présente ainsi:

Considérant les notations suivantes :

- $t$  : année scolaire et  $i$  : niveau d'étude ;
- $N_{(t,i)}$  : élèves nouvellement inscrits dans le niveau d'étude  $i$  l'année  $t$  ;
- $D_{(t,i)}$  : élèves doublants dans le niveau d'étude  $i$  l'année  $t$  ;
- $E_{(t,i)}$  : effectif d'élèves dans le niveau d'étude  $i$  l'année  $t$ .

**Taux de promotion** pour le niveau d'étude  $i$  l'année  $t$ , donné par :

$$TP_{(t,i)} = \frac{N_{t+1,i+1}}{E_{(t,i)}} \times 100$$

**Taux de redoublement** dans le niveau d'étude  $i$  l'année  $t$ , donné par :

$$TR_{(t,i)} = \frac{D_{t+1,i+1}}{E_{(t,i)}} \times 100$$

**Taux d'abandon** dans le niveau d'étude  $i$  l'année  $t$ , donné par :

$$TA_{(t,i)} = 100 - (TP_{(t,i)} + TR_{(t,i)})$$

**Taux de redoublement dans un cycle donné** : c'est le rapport entre l'effectif des redoublants d'un cycle d'enseignement à l'effectif des élèves inscrits dans ce cycle pendant une année d'étude donnée. Rappelons que cet indicateur est le plus utilisé car les statistiques requises pour son calcul sont facilement établies.

### ***1.3.2. Nombre de diplômés***

Une fois que le nombre total de diplômés par niveau est disponible ; soient un certificat d'études du 1er cycle fondamental, un certificat d'études du 2ème cycle fondamental ou un certificat de baccalauréat, on peut estimer l'importance relative de ces diplômés en rapportant leurs effectifs respectifs aux effectifs de population d'âges correspondants, c'est à dire celles qui devraient avoir ce même diplôme la même année. Les diplômés étant assimilés aux produits de l'éducation, l'étude de leur nombre permet d'apprécier la rentabilité du système d'enseignement sous l'angle de sa production.

## ***1.4. Indicateurs des ressources financières et humaines***

### ***1.4.1. Dépenses publiques d'enseignement en pourcentage du PNB***

C'est le total des dépenses publiques (ordinaires et en capital) afférentes à l'enseignement exprimé en pourcentage du produit national brut (PNB) dans une année budgétaire donnée. Cet indicateur démontre la proportion de la richesse d'un pays produite dans une année budgétaire donnée, affectée par les autorités gouvernementales au développement de l'enseignement.

La méthode de calcul consiste à diviser le total des dépenses publiques afférentes à l'enseignement par le PNB du pays et multiplier le résultat par 100. Les données requises sont donc les totaux des dépenses publiques afférentes à l'enseignement et le produit national brut dans une année budgétaire donnée.

Quant à son interprétation, un pourcentage élevé des dépenses publiques afférentes à l'enseignement indique en principe une grande attention prêtée par le gouvernement à l'investissement dans l'enseignement, et inversement. L'UNESCO recommande que le total des dépenses publiques afférentes à l'enseignement doit inclure les dépenses encourues par tous les ministères et les administrations concernés. Le total des dépenses publiques afférentes à l'enseignement se rapporte à toutes les dépenses afférentes à l'enseignement par le gouvernement, les administrations d'Etat, de province ou régionales ainsi que les dépenses des municipalités et autres administrations. Les statistiques relatives à l'enseignement doivent couvrir toutes les transactions faites par tous les départements ou services chargés de l'enseignement à tous les niveaux de prise de décisions.

#### ***1.4.2. Dépenses publiques d'enseignement en pourcentage des dépenses du gouvernement***

La part du total des dépenses publiques afférentes à l'enseignement permet d'avoir une idée de la valeur attachée à l'enseignement par rapport à celle des autres secteurs. Il indique aussi l'engagement du gouvernement d'investir dans le développement de son capital humain.

L'indicateur se calcule en divisant le total des dépenses publiques afférentes à l'enseignement encourues par toutes les agences gouvernementales ou les ministères dans une année budgétaire donnée par le total des dépenses publiques pour la même année budgétaire et en multipliant le résultat par 100. Les données requises sont donc le total des dépenses publiques afférentes à l'enseignement et le total des dépenses publiques. La désagrégation de cet indicateur se calcule par le niveau administratif, par la localisation géographique (région, zones urbaines ou rurales), et par la nature de dépenses (émoluments, matériel d'enseignement, etc.). On recommande que le total des dépenses publiques afférentes à l'enseignement doit inclure les dépenses encourues par tous les ministères et les administrations concernés. Les dépenses publiques afférentes à l'enseignement exprimées en pourcentage des dépenses du gouvernement ne peuvent être supérieures à 100%. Le fait que l'année budgétaire et l'année scolaire ne s'étalent pas nécessairement sur la même période budgétaire devrait être aussi pris en considération.

#### ***1.4.5. Rapport élèves - maître***

C'est le nombre moyen d'élèves (étudiants) par enseignant dans un degré d'enseignement déterminé dans une année scolaire donnée. Les enseignants sont définis comme étant les personnes dont l'activité professionnelle consiste à transmettre des connaissances, des aptitudes et du savoir-faire, stipulés dans un programme officiel d'études aux étudiants inscrits dans une institution scolaire officielle. Cet indicateur est utilisé pour mesurer le niveau d'input des ressources humaines en terme de nombre d'enseignants par rapport à la population d'élèves. Il devrait être utilisé normalement pour faire des comparaisons avec les normes nationales établies sur le nombre d'élèves par enseignant dans chaque degré ou type d'enseignement.

Le calcul se fait en divisant le nombre total des effectifs inscrits dans un degré donné d'enseignement par le nombre d'enseignants dans le même degré. La désagrégation doit se calculer par le degré d'enseignement, le type d'institutions (privées ou publiques) et la localisation géographique ( région, zones urbaines et rurales).

Un taux élevé d'élèves-enseignant laisse entendre que chaque enseignant est en charge d'un nombre d'élèves élevé. Autrement dit, plus le taux d'élèves-enseignant est élevé, l'accès relatif des élèves aux enseignants sera moins important. Il est généralement supposé qu'un taux faible d'élèves-enseignant donne lieu à de petites classes, permettant ainsi à l'enseignant de consacrer davantage d'attention à chaque élève ce qui à la longue, peut induire en une meilleure performance de la part des élèves.

En calculant et en interprétant cet indicateur, on devrait tenir compte de l'existence d'enseignement à mi-temps, des cours par roulement, des classes incorporant des élèves à degrés variés et autres pratiques susceptibles d'affecter la précision et la signification du taux d'élèves par enseignant. Par exemple, le nombre d'enseignants à mi-temps doit être converti en un "équivalent à plein temps" d'enseignants, un enseignant effectuant deux roulements doit être comptabilisé deux fois, etc. Il convient de faire preuve de prudence afin d'inclure tout le personnel impliqué dans l'enseignement.

Cet indicateur ne tient pas compte de différences dans les qualifications des enseignants; la formation pédagogique; l'expérience et le statut pédagogique; les méthodes d'enseignement; les matériels pédagogiques et les variations dans des conditions de classe. Tous ceux-ci étant des facteurs qui pourraient affecter la qualité d'enseignement et ou de l'apprentissage.

#### ***1.4.6. Pourcentage d'enseignantes***

Il désigne le nombre d'enseignantes dans un degré donné d'enseignement exprimé comme un pourcentage du nombre total d'enseignants (hommes et femmes) au même niveau dans une année scolaire donné. Les enseignants sont définis comme étant les personnes dont l'activité professionnelle consiste à transmettre des connaissances, des aptitudes et le savoir-faire stipulés dans un programme officiel d'études aux étudiants inscrits dans une institution scolaire officielle.

Cet indicateur montre la composition selon le sexe du personnel enseignant. Il est également nécessaire pour évaluer le besoin des opportunités et /ou des motivations pour encourager les femmes à participer dans les activités d'enseignement à un niveau d'instruction donné.

Le calcul se fait en divisant le nombre total des enseignantes à un degré d'enseignement donné par le nombre total des enseignants (hommes et femmes) au même niveau d'enseignement dans une année scolaire donnée et multiplier le résultat par 100. Il peut se calculer par le degré d'enseignement, la localisation géographique (région, zones rurales ou urbaines), le type d'institutions (publiques et privée), les groupes d'âge des enseignants et la qualification des enseignants.

Un pourcentage des enseignantes approchant 50% indique une parité entre hommes et femmes dans la composition du personnel enseignant. Une valeur plus grande que 50% révèle davantage d'opportunités et /ou de motivations encourageant les femmes à participer dans les activités d'enseignement à un niveau, année d'études ou programme donné d'enseignement.

Pour les normes de qualité selon l'UNESCO, cet indicateur devrait être basé sur les données fiables relatives au personnel enseignant par sexe (à temps plein et /ou à temps partiel) à chaque niveau d'enseignement. En calculant cet indicateur, il convient de faire preuve de

prudence afin de s'assurer que le nombre des enseignantes et le nombre total des enseignants correspond bien au même type d'institution, à temps plein ou à temps partiel. De tels calculs doivent inclure tout le personnel enseignant. Néanmoins, cet indicateur à l'inconvénient de ne mesurer que le degré de représentation des femmes et des hommes dans le corps enseignant plutôt que l'efficacité et la qualité de l'enseignement.

## ***II. Les sources de données***

En raison de son ampleur, le recensement de la population est la source la mieux placée pour fournir les données nécessaires au calcul de différentes variantes du taux d'analphabétisme et le niveau d'instruction pour la population non scolarisée au moment de sa réalisation.

Nombre d'enquêtes statistiques, s'intéressant directement ou indirectement à la question de l'éducation établissent des statistiques utiles pour l'estimation des indicateurs. La plupart des enquêtes permettent de quantifier l'analphabétisme et l'instruction sans qu'ils figurent parmi leurs principaux objectifs. A cet égard, on peut citer l'ENNVM (1990/91), l'ENPE et l'ENBTF (1997/98) réalisées par la Direction de la Statistique.

D'autres enquêtes ont ciblé la situation d'alphabétisation dans le cadre d'un contexte plus général de formation - éducation telle l'Enquête Nationale " Education - Formation " (ENEF) (1995/96) du CNJA dont l'objet est de constituer une base de données détaillée sur la réalité et l'évolution du système éducatif et de formation depuis l'indépendance du pays (population âgée entre 3 et 44 ans au moment de l'enquête).

Par ailleurs, les indicateurs avancés requièrent les effectifs de population totale par âge et éventuellement par sexe et milieu de résidence (dénominateurs) qui sont données par les RGPH 1960, 1971, 1982 et 1994 et les projections du CERED.

En outre, le Ministère de l'Education Nationale, le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique ainsi que le Ministère du Développement Social, de la Solidarité, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle établissent chacun les statistiques sur les éléments qui relèvent de leurs compétences. Ces éléments concernent les effectifs en formation (élèves, étudiants ou stagiaires) ventilés par niveau, sexe, âge, milieu de résidence, localité, ...; l'infrastructure d'accueil (établissements, classes, ...) et les moyens humains (instituteurs, enseignants, formateurs, administratifs...).

### III. Niveaux et tendances des indicateurs

#### 3.1. Evolution du taux d'analphabétisme et du niveau d'instruction

##### 3.1.1. Le Taux d'analphabétisme

Passant de 87% en 1960 à 47% actuellement<sup>3</sup>, soit 40 points pourcentage de baisse, le taux d'analphabétisme témoigne de l'ampleur du progrès réalisé en matière d'alphabétisation au niveau global (tableau 1). Toutefois, cette régression de l'analphabétisme est beaucoup plus lente en milieu rural où le taux s'établit actuellement à 66%, soit plus que le double de sa valeur en milieu urbain (32%). En outre, la situation de la femme rurale est encore plus préoccupante avec un taux d'analphabétisme de 82%.

**Tableau 1. Taux d'analphabétisme des 10 ans et plus en %, 1960/71/82/94/98**

	1960(*)	1971(*)	1982(*)	1994(*)	1997/98(**)
<i>Hommes</i>					
Urbain	58	39	30	25	20
Rural	85	76	68	61	49
Total	78	63	51	41	33
<i>Femmes</i>					
Urbain	88	68	57	49	42
Rural	99	98	95	89	82
Total	96	87	78	67	60
<i>Ensemble</i>					
Urbain	73	54	44	37	32
Rural	72	87	82	75	66
Total	87	75	65	55	47

Sources : (\*) RGPH des années indiquées. (\*\*) ENBTF (1997/98), Direction de la Statistique.

Selon l'âge, les meilleures performances en matière d'alphabétisation s'observent, à tous les temps, chez les jeunes (tableau 2). Les 10-14 ans enregistrent actuellement un taux d'analphabétisme de seulement 23% contre 89% chez les 50 ans et plus.

Les efforts d'alphabétisation profitent de plus en plus aux jeunes générations suite à la généralisation progressive de l'enseignement fondamental aux enfants en âge de scolarité, mais la petite fille rurale reste la plus lésée de tous. Actuellement, 54% des filles rurales de 10-14 ans ne savent ni lire ni écrire et cet état de futures mères aurait des répercussions négatives sur le bien-être des générations à venir.

Par ailleurs, le taux d'analphabétisme présente actuellement de grandes disparités entre les différentes régions économiques (tableau 3). Au niveau global, le taux d'analphabétisme varie actuellement entre 26% dans le Grand Casablanca et 63% à la région de Marrakech-Tensift-Al-Haouz contre 31% et 67% respectivement en 1994 dans les deux régions. Ces disparités sont visiblement le fait de l'inégal taux d'urbanisation entre régions. Encore une fois, l'écart entre les deux sexes défavorise les filles dans toutes les régions.

<sup>3</sup> Ce taux est deux à trois fois plus élevé que la moyenne des pays qui affichent le même niveau de développement que le Maroc (Tunisie, Egypte,...). Voir tableau F en annexe.

**Tableau 2 : Taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus par tranches d'âge selon le sexe et le milieu de résidence, 1971/82/94/98.**

	1971(*)			1982(*)			1994(*)		
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total
10-14	49	73	60	30	56	43	25	47	36
15-24	47	77	62	42	69	56	29	54	42
25-34	65	93	81	47	88	63	40	67	54
35-49	75	97	86	65	93	80	46	79	62
50 & +	84	97	90	81	98	90	75	97	87
<b>Ensemble</b>	63	87	75	51	78	65	41	67	55
1997/98(**)	Urbain			Rural			Les deux milieux		
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total
10 à 14 ans	5,9	11,9	8,9	21,6	54,0	36,6	14,3	32,5	23,1
15 à 24 ans	5,5	18,7	12,0	34,5	75,1	55,9	18,2	45,4	32,0
25 à 34 ans	14,1	36,1	26,1	50,1	89,1	71,7	28,5	57,7	44,5
35 à 44 ans	24,0	57,1	41,4	66,6	94,4	81,2	40,5	71,5	56,8
45 à 49 ans	34,1	75,4	55,9	74,4	97,8	86,8	51,2	85,0	69,0
50 ans et plus	70,4	97,7	83,8	89,7	99,4	94,4	79,4	98,5	88,7
Ensemble (10 +)	19,8	42,4	31,5	49,3	82,3	66,3	33,8	60,0	46,8
<b>15 ANS ET PLUS</b>	22,0	47,0	35,0	56,2	87,7	72,8	36,4	64,6	51,1

Sources : (\*) RGPH des années indiquées. (\*\*) ENBTF (1997/98), Direction de la Statistique.

Le tableau A de l'annexe donne le taux d'analphabétisme par province et préfecture selon le recensement de 1994. Il en découle que les provinces qui méritent plus d'attention appartiennent en majorité à la région de Marrakech-Tensift-Al-Haouz où des efforts sont à mener pour relever le niveau d'éducation surtout chez les filles.

Les disparités relatives à ce facteur clé qu'est l'alphabétisation ne sauraient qu'exacerber les écarts socio-économiques entre régions. Alphabétiser devrait être le point de départ de tout effort de redressement et d'éradication des inégalités.

**Tableau 3 : Taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus selon les régions économiques (\*), par sexe et milieu de résidence, 1998.**

	Urbain			Rural			Les deux milieux		
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total
Grand-Casablanca	14,7	35,1	25,3	49,0	64,3	55,9	15,8	35,8	26,1
Rabat-Salé-Zemmour-Zaer	21,7	36,8	29,6	42,8	78,1	60,5	25,2	43,2	34,6
Fès-Boulemane	22,2	37,9	30,0	26,9	71,9	49,1	23,4	46,5	34,9
Meknès-Tafilalet	16,3	38,5	28,2	39,3	66,5	53,4	27,2	51,4	40,0
Tanger-Tétouan	17,7	39,6	28,8	51,3	90,0	69,9	31,5	59,0	45,1
Chaouia-Ouardigha	18,8	44,4	32,1	46,8	75,4	60,9	35,9	62,6	49,4
Gharb-Chrarda-Béni Hssen	27,9	44,6	36,4	47,3	72,6	59,7	38,9	60,1	49,5
Sud	20,5	46,8	33,8	38,0	81,8	63,2	29,6	67,4	50,2
Oriental	24,2	53,2	39,0	50,2	88,1	70,1	34,8	67,9	51,9
Tadla-Azilal	26,9	55,5	42,6	48,3	81,2	64,0	40,1	69,6	55,1
Taza-Al-Hoceima-Taounate	20,0	47,6	34,2	50,5	86,4	70,2	41,5	76,0	60,0
Doukkala-Abda	16,8	46,7	32,5	61,3	90,8	75,7	48,0	76,1	62,0
Marrakech-Tensift-Al Haouz	25,7	55,6	40,8	64,0	89,0	76,9	48,9	76,1	62,8
Ensemble du Maroc	19,8	42,4	31,5	49,3	82,3	66,3	33,8	60,0	46,8

(\*) Classées par ordre croissant du taux global.

Source : ENBTF (1997/98). Direction de la Statistique

### **3.1.2. La maîtrise des langues**

Parmi les personnes déclarées scolarisées, on détermine le niveau de maîtrise des différentes langues apprises. Le recensement donne les proportions d'individus maîtrisant l'arabe et /ou le français ou autres langues (tableau 4).

**Tableau 4. Répartition de la population alphabétisée (en %) selon la connaissance des langues par milieu de résidence : 1994**

Langues lues et écrites	Urbain	Rural	Total
Arabe uniquement	27	54	33
Arabe + Français	57	42	53
Autres (*)	16	4	14
Ensemble	100	100	100

(\*) : Arabe + Français + autres langues, ou Arabe + autres langues (sans le Français) ou, carrément, autres langues.

Source: RGPH-1994. Direction de la Statistique

### **3.1.3. Le niveau d'instruction**

Le niveau d'instruction de la population s'est globalement redressé entre 1982 et 1994 (tableau 5). Le pourcentage des sans instruction parmi les non scolarisés a ainsi enregistré une baisse de 78% à 64% au profit de ceux atteignant le primaire ou le secondaire. Ils sont passés de 17% à 28% entre les deux recensements.

Selon les données de 1996, les personnes sans instruction continuent de constituer la proportion largement dominante parmi ceux ayant déjà quitté leur éventuelle scolarité: 59% à raison de 75,4% des ruraux contre 42,4% des citadins. Suivent ensuite les finissants au niveau du primaire avec près de 19%, les finissant au niveau du collège avec 7,7%. Puis les finissants au secondaire avec 4,2%. Ensuite les finissants au supérieur avec 2,8% et enfin la formation professionnelle représentée par 3,6%. Ventilées selon le milieu de résidence, les proportions en urbain dépassent de loin celles enregistrées en rural notamment dans les niveaux supérieurs.

Il en est autrement si l'on prend en compte le plus haut diplôme obtenu (tableau 6). Les sans diplôme représentent actuellement 72,1% de la population âgée de 10 ans et plus. Suivent les diplômés de l'enseignement fondamental avec 19,7% puis ceux de l'enseignement secondaire avec 2,4%. Les autres catégories de diplômés ne dépassent guère 2%. Encore une fois, le milieu rural et la femme se trouvent défavorisés avec près de 90% et 80% des sans diplôme respectivement.

Par conséquent, le certificat de l'enseignement fondamental, diplôme minimal requis pour l'acquisition des connaissances de base fait encore défaut chez une large frange de la population. De nouvelles formes d'incitation au respect du caractère obligatoire du cycle fondamental devraient donc faire l'objet des mesures à prendre dans le futur.

### 3.2. Evolution des indicateurs relatifs à la scolarisation

#### 3.2.1. Effectif scolarisé par cycle

Plus de 5 millions d'élèves, étudiants et stagiaires fréquentent actuellement les institutions d'éducation et de formation au Maroc, dont 83,4% dans l'enseignement fondamental. Cet effectif ne représente que 47,6% de la population âgée de 6 à 23 ans. Il a évolué selon un taux d'accroissement annuel moyen de 3,6% depuis 1990/91. Néanmoins, le taux d'une année à l'autre est en continuelle baisse.

La proportion des filles poursuivant des études ou une formation évaluée à 42,6% en 1997/98 est encourageante ; elle dépasse de 3 points celle de 1990/91. Le secteur privé ne cesse d'attirer, quoique dans des proportions encore minimales, davantage d'élèves; il en absorbe actuellement 4,7%.

**Tableau 5 : Répartition (en %) de la population (\*) selon le niveau d'étude et le milieu de résidence, 1982, 1994 et 1996**

	<i>Urbain</i>		<i>Rural</i>		<i>Ensemble</i>				
	1982	1994	1982	1994	1982	1994			
Néant	57,1	47,0	89,7	81,4	77,8	64,0			
Coranique/ préscolaire	4,9	4,3	4,0	3,7	4,5	4,3			
Fondamental et secondaire	35,9	43,4	6,1	13,5	16,8	28,3			
Supérieur	1,9	4,8	0,1	0,4	0,8	2,7			
Non déclaré	0,2	0,5	0,1	1,0	0,1	0,7			
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0			
1996	URBAIN			RURAL			LES DEUX MILIEUX		
	MASC.	FEM.	TOTAL	MASC.	FEM.	TOTAL	MASC.	FEM.	TOTAL
Sans instruction	29,6	54,0	42,4	60,3	88,9	75,4	60,3	71,5	58,9
Préscolaire /coranique	4,2	2,2	3,2	8,4	1,7	4,8	8,4	1,9	4,0
Fondamental et secondaire	50,9	35,6	42,8	29,6	9,0	18,7	29,6	22,3	30,8
Primaire	27,6	19,3	23,2	22,7	7,3	14,5	22,7	13,3	18,9
Collégial	13,7	10,7	12,1	5,3	1,5	3,3	5,3	6,1	7,7
Secondaire	9,6	5,6	7,5	1,6	0,2	0,9	1,6	2,9	4,2
Supérieur	6,9	3,4	5,1	0,8	0,1	0,4	0,8	1,7	2,8
Non déclaré	8,5	4,7	6,5	0,9	0,3	0,6	0,9	2,5	3,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(\*) - Population non scolarisée pour 1982 et 1994,

- Population ayant déjà quitté leurs études éventuelles pour 1996.

Source : RGPH – 1982/94, Direction de la Statistique ; ENEF – 1995/96, CNJA

**Tableau 6 : Répartition (en %) de la population (10 ans et plus) selon le plus haut diplôme obtenu par sexe et milieu de résidence, 1998**

	URBAIN			RURAL			LES DEUX MILIEUX		
	MASC.	FEM.	TOTAL	MASC.	FEM.	TOTAL	MASC.	FEM.	TOTAL
Sans diplôme	52,3	63,9	58,3	83,9	95,3	89,8	66,2	77,7	72,1
Diplômes et certificat de l'enseignement fondamental	31,9	24,5	28,1	14,0	4,2	8,9	24,0	15,6	19,7
Diplômes et certificat de l'enseignement secondaire	4,7	3,3	4,0	0,6	0,1	0,4	2,9	2,0	2,4
Diplômes supérieurs délivrés par les facultés	3,3	2,2	2,7	0,4	0,1	0,2	2,1	1,2	1,6
Diplômes supérieurs délivrés par les écoles et instituts	1,2	0,5	0,8	0,1	-	0,0	0,7	0,3	0,5
Diplômes de techniciens et de cadres moyens	3,1	2,0	2,5	0,4	-	0,2	1,9	1,1	1,5
Diplômes de techniciens supérieurs	0,1	-	0,1	-	-	-	-	-	-
Diplômes en qualification professionnelle	2,4	2,6	2,5	0,5	0,2	0,4	1,6	1,5	1,6
Certificat en spécialisation professionnelle	0,7	0,5	0,6	0,1	-	0,1	0,4	0,3	0,3
Certificat en initiation professionnelle	0,3	0,5	0,4	-	-	-	0,2	0,3	0,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

NB: le % de ceux ayant au moins un certificat fondamental est le complément à 100% du pourcentage des sans diplômes.

Source: ENBTF – 1997/98, Direction de la Statistique.

**Tableau 7: Effectifs scolarisés par cycle, taux de féminité,  
et % des élèves de l'enseignement privé; de 1990-91 à 1997-98**

	1990-91	1991-92	1992-93	1993-94	1994-95	1995-96	1996-97	1997-98
Effectif total scolarisé *	3 929	4 089	4 302	4 522	4 700	4 836	4 934	5 021
	260	542	077	925	014	507	753	203
% féminin (public)	39,8	40,0	40,3	40,8	41,3	41,6	42,1	42,6
% du privé	3,8	4,2	4,2	4,3	4,2	4,3	4,5	4,7
Taux d'acccr. (%)	3,8	4,1	5,2	5,1	3,9	2,9	2,0	1,8
Structure selon le cycle								
Fondamental	83,2	82,8	82,8	82,9	83,3	83,5	83,4	83,4
1° cycle	63,2	63,1	63,4	63,5	64,0	64,1	64,1	64,8
2° cycle	20,0	19,7	19,4	19,3	19,3	19,4	19,3	18,6
Secondaire	8,4	8,9	8,7	8,6	8,3	8,2	8,4	8,6
Supérieur	5,7	5,8	6,1	5,9	5,8	5,7	5,7	5,5
Formation Prof.	2,7	2,5	2,4	2,6	2,6	2,5	2,5	2,5
Effectif pré-scolarisé	812 487	788 326	779 043	783 456	796 669	816 619	846 475	870 443
% des filles	30,6	28,9	29,5	29,7	30,3	31,2	31,8	32,7
% du coranique	95,8	82,7	76,9	78,1	75,2	71,4	72,1	68,5
Taux d'acccr. (%)		-3,0	-1,2	0,6	1,7	2,5	3,7	2,8
1 <sup>er</sup> cycle fondamental	2 483	2 578	2 727	2 873	3 006	3 101	3 160	3 254
	691	566	833	883	631	555	907	354
% des filles	39,8	40,2	40,5	41,1	41,6	42,0	42,4	43,0
% en milieu rural	38,7	39,6	37,4	39,3	40,7	41,4	42,2	43,4
% secteur privé	3,6	3,6	3,7	3,6	3,7	3,8	4,0	4,2
Taux d'acccr. (%)		3,8	5,8	5,4	4,6	3,2	1,9	3,0
2 <sup>e</sup> cycle fondamental	784 218	806 970	832 571	874 221	907 651	937 037	953 559	935 463
% des filles	41,4	40,7	40,9	41,1	41,3	41,2	41,6	42,2
% en milieu rural	-	-	6,4	8,4	9,3	9,9	11,4	13,5
% secteur privé	1,0	2,1	1,3	1,3	0,7	0,7	0,8	1,0
Taux d'acccr. (%)		2,9	3,2	5,0	3,8	3,2	1,8	-1,9
Enseignement secondaire	331 115	361 948	375 163	390 665	391 639	398 174	412 655	429 366
% des filles	40,5	40,3	41,2	41,7	42,4	42,6	43,3	43,7
% en milieu rural	-	-	1,0	2,1	2,5	2,6	3,5	4,7
% secteur privé	4,8	7,9	7,2	7,1	7,2	7,6	7,4	7,0
Taux d'acccr. (%)		9,3	3,7	4,1	0,2	1,7	3,6	4,0
Enseignement supérieur	224 999	239 099	261 543	265 653	273 704	278 075	283 255	275 007
% des filles	36,0	36,6	36,5	37,6	38,6	38,8	40,2	42,1
% secteur privé	-	-	2,5	2,8	2,8	2,9	2,9	3,1
Taux d'acccr. (%)		6,3	9,4	1,6	3,0	1,6	1,9	-2,9
Formation Prof.	105 237	102 959	104 967	118 503	120 389	121 666	124 377	127 013
% secteur privé	34,6	33,0	33,3	36,9	36,0	37,8	40,8	41,4
Taux d'acccr. (%)		-2,2	2,0	12,9	1,6	1,1	2,2	2,1

(\*) Non compris les pré-scolarisés

Source : Annuaire statistique du Maroc des années indiquées

### 3.2.2. Taux de scolarisation des enfants de 8 à 13 ans

Le premier cycle de l'enseignement fondamental, s'étalant sur une durée de 6 ans, est considéré comme le niveau obligatoire requis pour l'acquisition des notions du base du savoir. Toutefois, le tiers des enfants âgés de 8 à 13 ans n'est pas scolarisé en 1994 contre un peu moins de la moitié en 1982. Ce sont les filles rurales de cette même tranche d'âge qui bénéficient le moins de la scolarisation : 26,6% en 1994 contre 80,4% chez les citadines la même année.

**Tableau 8 : Taux de scolarisation (en %) des enfants âgés de 8 à 13 ans par sexe et selon le milieu de résidence, en 1982 et 1994**

	Urbain		Rural		National	
	1982	1994	1982	1994	1982	1994
Masculin	82,0	87,5	49,4	59,6	62,4	72,4
Féminin	74,1	80,4	23,2	26,6	44,3	51,7
Ensemble	78,1	83,9	36,8	43,4	53,5	62,2

Source : RGPH de 1982 et de 1994, Direction de la Statistique

### ***3.2.3. Taux brut de scolarisation***

Les élèves et stagiaires qui fréquentent un établissement d'étude ou de formation en 1997-98 représentent 47,6% des individus âgés de 6 à 22 ans la même année (tableau 9). Cette proportion a été évaluée à 40,5% en 1990-91. Plus que la moitié des 6-22 ans ne fréquente donc pas un établissement d'étude ou de formation. Ils sont censés vivre en chômage ou exercer une activité qui ne nécessite pas de formation particulière. Ceci ne peut que se répercuter négativement sur les compétences des ressources humaines engagées dans le processus productif national.

Le préscolaire ne fait pas encore la coutume au Maroc. Les enfants qui y sont inscrits représentent seulement 46,1% des enfants d'âge compris entre 4 et 6 ans en 1997-98. A partir de l'enseignement fondamental, le taux brut de scolarisation diminue à mesure que le niveau d'étude augmente. Les scolarisés dans le premier cycle représentent 83,5% de la population âgée de 7-12 ans en 1997-98. Viennent ensuite les élèves du deuxième cycle avec un taux brut de scolarisation de 48,7% suivis par les élèves du secondaire avec 23,2% et enfin les étudiants du supérieur qui représentent 12,3% seulement des personnes âgées de 19-22 ans.

Cette régression du taux d'un niveau à l'autre traduit, d'une part, le phénomène de l'abandon de la scolarité à mesure que l'individu avance dans l'âge suite à l'interaction de divers facteurs socio-économiques: échec scolaire, dépenses liées à la scolarité, difficultés liées à l'accessibilité,... D'autre part, ce constat reflète les efforts consentis ces derniers temps par les pouvoirs publics, la société civile et les familles à l'égard de la scolarisation des enfants et surtout des filles ne serait ce que dans le premier cycle du fondamental.

Selon le sexe et le milieu de résidence, ce sont les garçons du milieu urbain qui détiennent le record. Leur taux brut de scolarisation en premier cycle fondamental dépasse 100% depuis 1994-95. A l'opposé, les filles rurales scolarisées dans ce même cycle représentent à peine la moitié des filles âgées de 7 à 12 ans en 1997-98 contre un peu plus du quart au début de la décennie traduisant ainsi la présence accrue de la fille rurale à l'école qui, en revanche, reste en deçà de celle de ces homologues en milieu urbain.

**Tableau 9: Taux brut de scolarisation selon le cycle, par sexe et milieu de résidence, de 1990-91 à 1997-98**

	1990-91	1991-92	1992-93	1993-94	1994-95	1995-96	1996-97	1997-98
Global (6 à 22 ans, en%)	40,5	42,1	43,8	45,2	46,1	46,8	47,2	47,6
<b>Précolaire (4 à 6 ans)</b>								
Ensemble	41,3	40,2	39,8	40,9	41,3	42,6	44,5	46,1
Garçons	56,2	56,1	55,0	56,5	56,4	57,6	59,5	60,8
Filles	25,7	23,7	23,9	24,7	25,5	27,1	28,9	30,7
<b>Fondamental 1<sup>er</sup> cycle (7-12)</b>								
Ensemble	64,3	66,7	70,2	73,8	77,1	79,2	80,7	83,5
Urbain	89,0	89,0	97,2	98,7	100,5	101,9	102,1	102,2
Rural	44,7	48,2	47,9	53,1	57,7	60,9	63,7	67,3
Garçons	75,9	78,0	82,2	85,8	88,9	90,4	91,4	93,5
Urbain	92,7	94,0	100,7	104,8	106,4	107,7	107,4	107,4
Rural	62,3	65,7	66,3	70,3	74,5	77,1	79,5	81,9
Filles	52,3	54,5	57,9	61,4	65,0	67,6	69,7	73,0
Urbain	85,2	84,0	93,4	92,6	94,6	96,2	96,7	97,0
Rural	26,6	30,0	29,6	35,2	40,0	43,8	47,0	51,8
<b>Fondamental 2<sup>e</sup> cycle (13-15)</b>								
Ensemble	43,9	44,2	44,9	47,4	49,2	49,9	50,1	48,7
Urbain			86,1	90,6	91,4	92,4	91,4	86,9
Rural			5,6	7,7	8,7	9,5	11,0	12,8
Garçons	51,5	53,5	53,7	55,7	57,6	58,4	58,1	55,7
Urbain			102,8	103,8	104,1	105,3	103,6	97,2
Rural			8,8	11,8	13,2	14,3	16,2	18,2
Filles	36,6	35,7	36,3	39,1	40,7	41,4	42,0	41,5
Urbain			70,5	77,3	78,8	79,6	79,5	76,8
Rural			2,3	3,5	4,1	4,4	5,6	7,0
<b>Secondaire (16-18 ans)</b>								
Ensemble	21,1	22,5	22,6	23,1	23,2	22,9	23,1	23,3
Garçons	26,0	27,4	28,9	27,2	26,9	26,5	26,3	26,2
Filles	16,6	17,7	17,3	19,1	19,5	19,4	19,9	20,4
<b>Supérieur (19-22 ans)</b>								
Ensemble	11,8	12,2	12,9	12,8	13,0	12,8	12,8	12,2

### 3.2.4. Taux net de scolarisation

Une mesure plus raffinée de la fréquentation de l'école est présentée dans le tableau 10. Il s'agit des taux nets de scolarisation donnés pour l'enseignement fondamental et qui confirment les ordres de grandeur soulevés dans la comparaison des taux bruts.

Un peu plus des deux tiers de la population âgée de 7 à 12 ans sont scolarisés dans le premier cycle fondamental contre un peu moins d'un tiers dans le deuxième cycle. L'infériorité stricte et généralisée du taux net de scolarisation par rapport au taux brut montre l'existence dans chaque cycle d'étude d'élèves dont l'âge ne correspond pas à ce même cycle. L'échec scolaire fait que des élèves issus de diverses promotions s'accumulent dans une même classe et l'ampleur de cet échec peut être approcher par la différence entre taux bruts et taux nets de scolarisation respectifs.

Notons que le complément à l'unité du rapport du taux net et taux brut de scolarisation, qui n'est autre que la proportion des élèves n'ayant pas l'âge approprié pour suivre un cycle

d'étude donné dans l'ensemble des élèves de ce cycle, peut servir pour mesurer la performance de chaque groupe. Le calcul de cet indicateur montre une meilleure performance chez les filles et en milieu rural. Ce constat devrait interpeller les pouvoirs publics et les inciter à améliorer l'infrastructure d'accueil et l'accessibilité à l'école dans le milieu rural et auprès des filles.

**Tableau 10: Taux nets de scolarisation en 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycle fondamental par sexe et milieu de résidence, de 1990-91 à 1997-98**

	1990-91	1991-92	1992-93	1993-94	1994-95	1995-96	1996-97	1997-98
<b>Fondamental 1<sup>er</sup> cycle (7-12)</b>								
Ensemble	54,4	55,8	58,6	61,6	64,5	66,5	67,5	67,9
Urbain	73,7	72,5	79,2	80,3	81,5	82,4	81,7	80,3
Rural	39,0	42,0	41,5	46,1	50,3	53,1	55,3	57,2
Garçons	70,8	66,3	68,1	71,1	73,7	75,2	75,7	75,4
Urbain	76,1	75,7	81,1	84,1	85,1	85,9	84,8	83,3
Rural	56,6	56,8	57,0	60,5	64,3	66,4	68,2	68,8
Filles	37,2	46,0	48,7	51,8	55,1	57,5	58,9	60,0
Urbain	71,2	69,2	77,2	76,4	77,9	78,9	78,5	77,3
Rural	20,6	24,7	26,0	31,1	35,6	39,0	41,7	44,7
<b>Fondamental 2<sup>e</sup> cycle (13-15)</b>								
Ensemble	25,9	25,3	26,8	29,0	31,3	30,9	32,3	31,6
Garçons	30,4	29,8	31,4	33,3	34,3	35,2	35,2	35,2
Filles	21,5	20,9	22,4	24,7	27,3	28,6	29,1	28,0

### **3.2.5. Taux d'inscription des 7 ans en 1<sup>ère</sup> année**

La valeur de ce taux est tributaire de deux principaux facteurs: l'accessibilité à l'école et l'attitude des parents à l'égard de la scolarisation de leurs enfants (tableau 11). Parmi tous les inscrits en 1<sup>ère</sup> année, ceux de milieu rural dépassent désormais les 50%, les filles avoisinent également la moitié avec un pourcentage de 45,9%. Ces constats donnent l'impression d'une implication de plus en plus accrue de milieu rural et de la fille dans l'enseignement au début du fondamental qui devrait être poursuivie ultérieurement.

Les inscrits en première année au terme de l'année scolaire 1997-98 représentent 90% de la population âgée de 7 ans; alors que cette proportion a été évaluée à 72% au début de la décennie. La différence entre les taux de l'urbain et du rural d'une part et celui des garçons et des filles d'autre part est évaluée à une dizaine de points pourcentage en 1997-98; soit environ 95% pour les premiers et 85% pour les seconds.

## **3.3. Niveau et tendance des indicateurs de rendement interne**

### **3.3.1. Taux de passage et de redoublement**

Le taux de passage au deuxième cycle fondamental et le taux de réussite au baccalauréat affichent des valeurs généralement descendantes depuis 1990 (tableau 12). En 1995-96, ces valeurs se sont établies respectivement à 81,1% et 52,4%.

**Tableau 11: Effectifs des nouveaux inscrits et taux d'inscription  
des 7 ans en 1<sup>ère</sup> année, selon le sexe et le milieu de résidence,  
1990-91 à 1997-98**

	1990-91	1991-92	1992-93	1993-94	1994-95	1995-96	1996-97	1997-98
Effectif des nouveaux inscrits en première année (en milliers)	446	462	518	540	536	533	532	579
% des filles	41,6	42,0	42,1	43,3	44,0	44,6	44,8	45,9
% des inscrits en milieu rural	47,5	49,6	48,7	50,7	50,6	50,8	50,0	52,1
Taux brut d'inscription en première année (7 ans) (en %)								
Total	72,0	77,6	83,1	88,3	88,4	88,4	88,6	90,0
Urbain	91,5	96,8	102,0	103,1	103,5	103,8	100,8	94,5
Rural	57,2	62,9	68,5	76,6	77,5	78,3	78,1	86,3
Filles	61,5	66,7	71,8	78,3	79,6	80,8	81,2	84,4
Garçons	82,1	88,0	93,9	97,9	97,3	96,7	95,8	95,5

L'examen de l'évolution des taux de redoublement dans l'enseignement fondamental révèle une quasi-stabilité de ces taux autour de 12% et 22% respectivement pour le premier et le deuxième cycle. Ce dernier constitue encore un barrage devant plus d'un cinquième des élèves qui le fréquentent.

Selon le sexe, les filles se montrent plus performantes que les garçons. Pour chaque centaine de filles poursuivant leurs études dans le premier cycle du fondamental en 1997-98, environ 12 sont redoublantes contre 15 pour les garçons.

**Tableau 12: Taux de passage et de redoublement, enseignement fondamental  
(1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycle) et baccalauréat, 1990-91 à 1997-98**

	1990-91	1991-92	1992-93	1993-94	1994-95	1995-96	1996-97	1997-98
<b>Taux de passage</b>								
au 2 <sup>e</sup> cycle fondamental	87,2	82,6	83,9	84,2	83,0	81,1	78,7	-
réussite au bac	59,6	65,0	58,8	58,2	53,6	52,4	-	-
<b>Taux de redoublement</b>								
au 1 <sup>er</sup> cycle fondamental (%)								
Les deux sexes	11,4	12,7	12,8	12,6	12,1	12,4	12,6	12,9
Garçons	12,3	14,0	14,1	14,0	13,4	13,8	14,1	14,6
Filles	10,1	10,7	10,5	10,6	10,4	10,4	10,6	10,7
au 2 <sup>e</sup> cycle fondamental (%)	25,3	20,3	22,6	20,8	21,4	21,5	22,3	

### **3.4. Indicateurs relatant le niveau de l'infrastructure d'accueil**

#### **3.4.1. Taux d'encadrement et effectif moyen par classe**

Depuis le début de la décennie, le taux d'encadrement s'établit aux environs de 28 et 19 élèves par enseignant respectivement pour le premier et le deuxième cycle de l'enseignement fondamental. Le nombre d'élèves par classe s'établit autour de 30 pour chacun des deux cycles du fondamental et pour le secondaire.

La féminisation du personnel enseignant est un indicateur assez significatif. En fondamental, plus d'un tiers des enseignants sont des femmes contre 30% en secondaire.

**Tableau 13: Personnel enseignant et taux d'encadrement,  
de 1990-91 à 1997-98**

	1990-91	1991-92	1992-93	1993-94	1994-95	1995-96	1996-97	1997-98
<b>Enseignement préscolaire</b>								
Rapp. élèves /classes	30	27	30	31	29	30	28	27
Tx d'encadrement %								
Ecoles coraniques	20	20	20	20	20	19	20	20
Préscolaire moderne	22	27	27	28	28	30	26	26
<b>1<sup>er</sup> cycle fondamental</b>								
Personnel enseignant	91 680	95 026	98 734	10 2452	10 6393	10 9817	114406	117 761
% de femmes	37,2	38,4	38,4	38,2	37,9	38,0	37,5	37,8
Taux d'encadrement	27	27	28	28	28	28	28	28
Rapport élèves /classe	28	28	29	29	29	29	28	28
<b>2<sup>e</sup> cycle fondamental</b>								
Personnel enseignant (public)	48 342	48 273	47897	47760	48 257	48 927	49 569	49 739
% de femmes	32,4	33,0	33,6	34,1	34,3	34,5	34,8	34,6
Taux d'encadrement (%) (ens. Public)	16	16	17	18	19	19	19	19
Rapp. élèves/ classes	27	28	29	30	31	32	32	30
<b>Enseignement secondaire</b>								
Personnel enseignant (enseign. public)	23 423	25 095	26 680	27 647	28480	29 474	29 996	30 911
Dont % des femmes	29,8	30,2	30,2	30,0	29,9	27,4	30,1	30,0
% des enseignants en rural	-	-	1,4	2,5	2,9	3,4	4,3	7,2
Rapp. élèves/ classes	30	32	31	32	30	30	30	30

Source : calculs sur la base des données des annuaires statistiques, Direction de la Statistique

#### ***IV- Les principaux axes d'intervention des réformes dans le passé.***

Elargir l'accès au système de formation et d'éducation et en améliorer la qualité, tel a été l'objet des réformes planifiées jusqu'à présent. Cette orientation se manifeste à la lecture des différents plans de développement économique et social.

Pendant les trois décennies d'après l'indépendance, l'élaboration de la politique éducative a été orientée conformément aux quatre principes de l'unification, l'arabisation, la marocanisation et la généralisation. Des changements portant sur les aspects organisationnels et institutionnels en plus de l'implication des collectivités locales dans le système éducatif se sont opérés pour renforcer ces principes.

Les actions prioritaires concernent l'alphabétisation concrétisée par la création d'un Bureau National pour la conduite des campagnes qui, selon le plan de développement économique et social 1973-77, devraient toucher 2,5 millions d'analphabètes. Ce même plan accorde déjà la priorité à l'élargissement de l'enseignement en milieu rural et la scolarisation des filles et incite à éliminer les difficultés qui entravent cette tendance.

Les années 1980 sont marquées par une réforme globale du système éducatif qui porte sur les structures et les contenus. Cette réforme vise, parmi ses objectifs,

- i) la généralisation de l'enseignement du premier cycle en améliorant le taux d'inscription des enfants âgés de 7 ans qui devra atteindre 90% en 1992 et en réduisant le taux de déperdition;
- ii) la démocratisation de l'accès au second cycle de l'enseignement fondamental en relevant le taux de transition à la fin de la 6<sup>e</sup> année fondamentale à 80%;

iii) l'accélération des taux d'écoulement afin de conduire un plus grand nombre d'élèves au moins jusqu'à la fin de l'enseignement fondamental;

iv) l'instauration d'une complémentarité entre l'enseignement général et la formation professionnelle à travers l'institutionnalisation d'une orientation de 20%, 40% et 40% des effectifs de la 6<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> fondamentales et 3<sup>e</sup> secondaire vers les niveaux spécialisation, qualification et technicien de la formation professionnelle respectivement à la fin des cycles d'enseignement.

Le début des années 1980 a été caractérisé par une remise en question du système éducatif marqué notamment par une recherche effective d'égalisation des chances d'accès en faveur des groupes défavorisés et une amélioration de la qualité formelle de l'enseignement concrétisée par la mise en oeuvre d'un programme de réforme globale de l'enseignement.

A partir de 1994, de nouvelles approches de développement de l'enseignement commencent à se dessiner. Elles sont centrées sur l'efficacité, la rationalisation de l'utilisation des moyens et le renforcement de la déconcentration et la décentralisation, l'ouverture de l'école sur son milieu et l'implication de nouveaux intervenants.

### ***V- Succès et limites du système d'éducation***

L'accès à l'éducation et l'amélioration de la qualité de l'enseignement traduisent les efforts indéniables consentis par l'Etat. Les réalisations présentées auparavant, dans les indicateurs, relatent cette évolution positive. La réduction continue du taux d'analphabétisme de 87% à 55% entre 1960 et 1994 et la multiplication par deux du taux moyen de scolarisation dans l'enseignement primaire entre 1958-62 et 1993-95 en est la preuve tangible.

Malgré ce progrès, les réalisations du secteur éducatif restent en deçà des aspirations de la société. En effet, le taux d'inscription des enfants âgés de 7 ans n'a atteint son niveau de 90% escompté en 1992 qu'en 1997 et les taux d'orientation vers la formation professionnelle n'ont pas été atteints par manque de capacités d'accueil dans ce secteur. En outre, le taux d'analphabétisme des femmes rurales de 89% en 1994 et le taux de scolarisation des filles de 8 à 13 ans de l'ordre de 27% appellent à réflexion.

L'analyse comparative des performances du système éducatif marocain avec celles des pays arabes fait état d'insatisfaction. Les réalisations du Maroc en matière d'alphabétisation accusent un retard de 25 et 11 points pourcentage par rapport aux pays en développement et ceux de la région arabe et subsaharienne respectivement. Le taux de scolarisation dans le premier degré d'enseignement accuse également un retard de 16 points pourcentage, celui-ci affiche une valeur de 73% au Maroc contre 89% dans les pays arabes en 1993.

Le déficit en élèves à scolariser actuellement en fondamental et secondaire est évalué à 2,5 millions. Nous devrions attendre une vingtaine d'années pour atteindre ce résultat si le rythme actuel persiste et les perspectives d'avenir de l'enseignement fondamental et secondaire, font ressortir qu'il serait difficile de préparer des compétences nationales de niveaux moyens et supérieurs capables de constituer la base requise pour faire face à la compétitivité.

## ***VI. Les nouvelles orientations de la politique éducative***

### ***6.1. Selon la note d'orientation du plan quinquennal 1999-2003***

L'objet principal des réformes en vogue actuellement et la revalorisation des ressources humaines préconisée en tant qu'instrument de modernisation. Elle repose sur les axes suivants

- lutte contre l'analphabétisme par une mobilisation nationale et la participation de la société civile appuyée par l'Agence Nationale de lutte contre l'Analphabétisme dont la création est envisagée.
- mise en œuvre d'une stratégie nationale en matière de culture, de l'enseignement et de la recherche scientifique.

Plus précisément, il s'agit premièrement de sauvegarder les fondements culturels et civilisationnels de l'identité marocaine à travers une politique qui en assure la valorisation et la diffusion dans le sens favorable au progrès.

Deuxièmement, le projet d'une réforme de l'enseignement fondamental et secondaire s'annonce plus concrètement ainsi, dans la note d'orientation du plan quinquennal 1999-2003 :

- généralisation de la scolarisation dans l'enseignement fondamental vers 2008 pour les enfants de 6 à 15 ans et son développement en milieu rural notamment pour les filles;
- restructuration de l'enseignement secondaire et technique et refonte des programmes de formation et des méthodes pédagogiques notamment au 2<sup>e</sup> cycle de l'enseignement fondamental et au secondaire ;
- mise en œuvre d'une stratégie visant une parfaite maîtrise de la langue arabe, la promotion de la langue Amazigh, l'ouverture sur les langues étrangères, le développement de la capacité de communication, de réflexion et d'initiative chez l'élève;
- l'amélioration de l'efficacité interne du système d'enseignement avec la mise en œuvre d'une politique tendant à réduire les taux de redoublement et d'abandon ;
- le développement de l'éducation non formelle pour les jeunes déscolarisés âgés de 8 à 16 ans ;
- promotion de l'enseignement privé par la mise en place d'un environnement institutionnel et réglementaire favorable.

Troisièmement, la réforme de l'enseignement supérieur vise en particulier l'intégration de l'université dans son contexte économique et social notamment sur le système productif.

Quatrièmement, dans le domaine de la formation professionnelle, la stratégie poursuivie visera principalement l'articulation entre les trois composantes du système d'éducation et de formation, la diversification des filières de formation et la promotion de la formation continue et alternée. D'autres visent l'adaptation aux besoins de l'entreprise et du monde rural, l'octroi de plus d'autonomie aux établissements et la promotion de la formation privée. De même, il est indispensable de renforcer les programmes d'évaluation de l'ensemble du système afin de l'adapter, de façon continue, à son environnement économique et social dans le but de réhabiliter la formation professionnelle.

Finalement des mesures visant le redressement, la promotion et l'épanouissement de la recherche scientifique et de l'ingénierie nationale ont été également envisagées, sauf que celles-ci manquent encore de clarté et de pragmatisme.

Le développement de l'enseignement fondamental et secondaire exige une volonté politique qui place l'éducation à la tête des priorités et une mobilisation nationale permanente. La constitution par feu SM Hassan II d'une Commission Spéciale d'Education- Formation, ayant pour mission de faire le diagnostic du secteur de l'enseignement et de tracer les grandes lignes de ce que sera l'école de demain, en est la preuve.

### ***6.1. Selon le rapport de la commission spéciale d'éducation-formation***

Les travaux de la COSEF ont donné naissance à un projet de charte de 66 pages qui se compose de deux parties. La première a trait aux principes fondamentaux du système éducatif. La seconde partie comprend six «espaces et rénovation» et 19 «leviers de changement». La période 2000-2009 est décrétée décennie nationale de l'éducation et de la formation.

#### **Premier grand axe de la réforme, la généralisation de l'enseignement :**

Elle concerne tous les enfants et jeunes, au préscolaire, de l'âge de 4 à 6 ans, et au primaire et au collège, de l'âge de 6 à 15 ans. Une attention particulière sera accordée à la fille en milieu rural. Pour faciliter cette généralisation, des actions devront être entreprises, notamment en milieu rural et semi-urbain. Il s'agit notamment de faire appel, chaque fois qu'il est possible, au partenariat avec les collectivités locales, pour qu'elles assignent des locaux. Elles devront en assurer l'entretien et la maintenance, "à charge pour l'Etat de fournir l'encadrement et les autres équipements nécessaires". Ainsi, le projet de charte, a insisté sur le partenariat impliquant ONG, collectivités locales, entreprises et même les parents considérés, jusqu'à présent, comme les grands absents. Ces protagonistes devront tous faire partie de la dynamique de réforme.

Cette dernière s'attaquera également au grand fléau qu'est l'analphabétisme. Aussi, selon le projet de charte, le Maroc se fixe-t-il comme objectif de réduire le taux global d'analphabétisme à moins de 20%, à l'horizon 2010, pour «parvenir à une éradication quasi totale de ce fléau à l'horizon 2015».

A ce niveau, le projet de charte réserve une large place aux opérations d'alphabétisation des travailleurs illettrés exerçants dans les secteurs de production (ils représentent 50% de la main-d'œuvre dans les secteurs productifs), des adultes ne possédant pas un travail stable et régulier, surtout les mères et notamment celles du milieu rural et périurbain. Il en est de même des jeunes de moins de 20 ans n'ayant pas eu la possibilité d'aller à l'école ou qui l'ont abandonnée en cours de route.

Autre formule à développer, l'éducation non formelle. D'ailleurs, le Ministère de l'Education Nationale expérimente depuis 1997 ce projet qui bénéficie actuellement à près de 35.000 enfants âgés entre 8 et 16 ans. Des ONG ont aussi investi ce créneau. Dans la course à l'alphabétisation, la télévision aura aussi son rôle à jouer. Penser à une école revue et corrigée implique son adaptation à son environnement économique. Le projet de réforme en détermine les voies: plus de travaux manuels et d'activités pratiques à tous les niveaux de l'enseignement; plus d'apprentissage, de la formation continue, de la formation alternée...

## **Deuxième axe de la réforme, l'organisation pédagogique:**

Désormais, souligne le projet de charte, la nouvelle structure pédagogique comporte, outre le cheminement classique (enseignement primaire, collégial, secondaire et supérieur) un autre cycle qu'est le préscolaire. "Cette restructuration sera basée sur les troncs communs, la spécialisation progressive et les passerelles à tous les niveaux". En aval, le projet de charte met l'accent sur la rigueur de l'évaluation et des examens d'un cycle à un autre. Ces tests seront normalisés et les quotas, ainsi que les seuils moyens de passage d'un cycle à un autre seront bannis. Autre nouveauté, la fonction du conseiller d'orientation prendra plus d'ampleur au sein des établissements. Et l'on s'acheminera à terme vers la création d'une agence nationale d'évaluation et d'orientation. Elle sera dotée d'une autonomie technique, financière et de gestion et de la personnalité morale.

## **Troisième axe, amélioration de la qualité de l'enseignement.**

Il s'agit, là aussi, d'un immense chantier où tout doit être remis à neuf: des manuels tenant compte des besoins réels de l'élève, une pédagogie en harmonie avec l'environnement basée non sur la mémorisation pure et dure mais faisant appel à la réflexion, à la créativité et à l'esprit d'analyse. Sur le côté méthodologie, l'élaboration des programmes et des manuels scolaires sera assurée à hauteur de 70% au niveau central, les 30% restants seront répartis entre les autorités pédagogiques régionales et l'établissement scolaire en question. Autrement dit, l'ossature des supports pédagogiques sera harmonisée tout en tenant compte des spécificités locales. Parallèlement, le rythme scolaire bénéficiera, lui aussi, d'un coup de remodelage. D'abord, le premier jour d'école sera un jour de fête, dite fête de l'école. Ensuite, l'année scolaire comprendra au moins 34 semaines pleines d'activités effectives, correspondant à un volume de 1.000 à 1.200 heures. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication feront aussi leur entrée à l'école. Autre chantier à développer, les activités parascolaires et l'éducation physique et sportive.

## **Quatrième axe, les ressources humaines :**

Le projet de charte prévoit l'amélioration de la condition sociale des enseignants et du personnel encadrant, "la reconnaissance de leurs mérites et la révision des statuts des différentes catégories de fonctionnaires de l'éducation et de la formation". S'y ajoutent la formation initiale et continue, un recrutement plus ciblé, l'évaluation et la promotion.

## **Cinquième axe, la gouvernance:**

Il s'agit ici de la décentralisation et de la déconcentration. Concrètement, le projet prévoit le lancement par les autorités centrales d'un "processus profond, progressif et continu de transfert de compétences et des moyens d'action, les plus larges possibles, vers les autorités pédagogiques nationales". Ainsi, les prérogatives de ces instances seront étendues pour recouvrir l'élaboration des cartes de scolarisation, la gestion des ressources humaines au niveau de la région, la supervision de l'édition et de la documentation éducative,... Mieux, chaque école disposera obligatoirement de crédits de fonctionnement et d'entretien qui lui seront alloués et que le directeur engagera et dépensera directement, sous le contrôle du conseil de gestion. Les lycées seront progressivement érigés en Service d'Etat Géré de Manière Autonome (SEGMA).

### **Sixième et dernier axe de rénovation, le financement :**

La COSEF propose la création d'un fonds de soutien aux opérations de généralisation de l'enseignement et à l'amélioration de sa qualité. "Il y sera tenu compte du principe de solidarité sociale et du niveau du revenu des ménages dans la fixation du montant des contributions au fonds", précise le projet de charte. De plus, le projet suggère une diversification des ressources : Etat, collectivités locales, entreprises et ménages devront contribuer au financement. Pour la transparence de la gestion des fonds, un système de "comptes nationaux de l'éducation" sera institué, engageant les autorités de l'éducation à insérer un bilan dans le rapport annuel soumis au Parlement.

## Références bibliographiques

- Bongaarts J., (1978), « A Framework, for analyzing the proximate determinants of fertility », in *Population and development review*, 4 (1) : 105-132.
- CERED, (1996), « Perception par les parents des coûts et bénéfices des enfants », in *Famille au Maroc, les réseaux de solidarité familiale* Rabat, Maroc.
- Courbage Y., (1996), « Transition féconde en contexte peu propice, le Maroc de 1962 à 1994 », in *Congrès Régional Arabe de Population*, Le Caire, 8-12 décembre 1996, vol. 3.
- D.S., (1997), RGPH 1994, Situation démographique et socio-économique des provinces et préfectures du Royaume, étude comparative, Série thématique.
- Fargues P., (1988), « La baisse de la fécondité arabe », in *Population*, n° 6, 975-1004.
- Johnston et Kenneth H., (1996), « L'avortement provoqué dans le Monde en développement : estimations indirectes » in *Perspectives internationales sur le Planning Familial*, numéro spécial de 1996.
- Ministère de la Santé publique, (1997), Transition des déterminants proches de la fécondité au Maroc, Dossiers Population et Santé, n° 6.
- Yaakoubd A., (1996), « La Fécondité dans le Monde Arabe : Tendances et Facteurs d'évolution » in *Congrès Régional Arabe de Population*, Le Caire, 8-12 décembre 1996, vol. 3.
- Direction de la Statistique, (1997), « Les indicateurs sociaux 1997 ».
- CERED, (1994), « *Manuel d'analyse démographique, guide pratique* ».
- CERED, (1997), « Situation et perspectives démographiques au Maroc ».
- German A. Bravo-casa, (1993), « *Politiques démographiques en matière de fécondité* » in *Politiques de populations, études et documents*, vol 3, décembre 1993.
- Nations Unies (1978), « *Causes et Conséquences de l'évolution démographiques* », volume 1, New York.
- CERED, (1997), « *Etat Matrimonial et Stratégies Familiales* ».
- Maurice Szykman, (1988), « *Politique démographique en matière de mariage dans les pays du Tiers Monde* », in *Politiques de population, Etudes et documents*, vol III, n°3.
- CERED, 1996. "*Famille au Maroc, les réseaux de solidarité familiale*". Série études démographiques.
- Conseil National de la Jeunesse et de l'Avenir (CNJA), 1995. *Système éducatif et formation des ressources humaines : quels résultats ? Enquête Nationale Education - Formation 1996.*, volume 3.
- Direction de la Statistique, 1998. "*Conditions socio-économiques de la femme au Maroc*". Enquête Nationale sur le Budget Temps des Femmes 1997/98. *Rapport de synthèse*, volume n° 1.
- Direction de la Statistique. *Annuaire statistique du Maroc*. Série des années 90.

- Groupe d'Etude et de Recherche sur les Ressources Humaines (GERRH), 1995. "*La réforme de l'enseignement au Maroc, une contribution au débat*". Série tables rondes.
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), 1997. "*Classification Internationale Type de l'Education*". Conférence générale, 29<sup>ème</sup> session, Paris 1997.
- L'Economiste du 30 septembre 1999. Quotidien national.

## ANNEXES

**Tableau A : Taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus selon les régions(\*), les provinces et les préfectures par sexe et milieu de résidence, 1994**

Région, province ou préfecture	Ensemble	Urbain	Rural	Hommes	Femmes
<b>Grand Casablanca</b>	<b>30,9</b>	<b>29,9</b>	<b>52,7</b>	<b>20,2</b>	<b>41,1</b>
Casablanca - Anfa	26,8	26,8	-	16,3	36,3
Ain chock – Hay Hassani	33,2	30,4	54,1	22,0	44,1
Ain Sebâa – Hay Mohammadi	29,5	29,5	-	19,0	39,7
Machouar	29,0	29,0	-	14,3	41,3
Al Fida - Derb Sultan	29,7	29,7	-	18,8	40,1
Ben M'sick - Sidi Othmane	33,0	32,1	55,5	22,7	41,1
Sidi Bernoussi - Zenata	33,8	30,8	48,6	22,6	45,1
Mohammedia	30,4	30,4	-	-	40,5
<b>Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra</b>	<b>38,9</b>	<b>38,9</b>	<b>-</b>	<b>26,9</b>	<b>51,9</b>
Laâyoune	17,0	37,0	-	24,4	50,2
Boujdour	55,8	55,8	-	45,8	71,1
<b>Rabat-Salé-Zemmour-Zaïr</b>	<b>41,2</b>	<b>33,5</b>	<b>71,4</b>	<b>29,2</b>	<b>53,0</b>
Rabat	26,4	26,4	-	16,5	35,8
Salé	39,9	37,2	75,6	27,4	52,4
Skhirat – Témara	45,3	40,2	58,8	33,2	57,7
Khémisset	61,2	40,5	73,5	46,8	74,7
<b>Oued Ed-Dahab-Lagouira</b>	<b>44,3</b>	<b>44,3</b>	<b>-</b>	<b>37,5</b>	<b>54,2</b>
Oued Ed-Dahab	44,3	44,3	-	37,5	54,2
<b>Région de l'Oriental</b>	<b>52,8</b>	<b>38,7</b>	<b>71,0</b>	<b>39,2</b>	<b>65,6</b>
Berkane	49,7	39,2	61,5	35,2	63,5
Taourirt	62,0	46,8	79,6	47,7	75,3
Jerada	52,5	41,9	73,9	30,5	64,1
Nador	60,3	43,4	70,1	45,2	74,2
Figuig	60,5	35,4	81,2	51,5	69,1
Oujda – Angad	37,2	13,2	67,4	25,5	48,4
<b>Fès-Boulemane</b>	<b>53,0</b>	<b>37,9</b>	<b>69,4</b>	<b>40,2</b>	<b>66,1</b>
Sefrou	55,3	39,6	67,5	40,2	69,2
Boulemane	65,3	42,9	72,0	48,3	81,3
Fès El Jadid - Der D'bibagh	32,0	30,6	57,5	19,3	43,5
Fès Médina	50,4	49,0	71,8	39,5	61,2
Zouagha - Mouley Yaâcoub	56,4	47,2	78,3	42,8	69,6
<b>Meknès-Tafilalet</b>	<b>53,0</b>	<b>37,9</b>	<b>69,4</b>	<b>39,4</b>	<b>66,1</b>
El Hajeb	59,6	45,2	67,9	45,8	73,1
Ifrane	58,6	39,5	77,6	47,8	68,9
Errachidia	53,7	33,6	62,1	35,2	71,6
Khénifra	63,3	44,2	83,4	52,3	74,0
Meknès - El Menzeh	42,9	31,9	64,1	30,5	54,8
Al Ismaïlia	41,0	37,3	67,0	28,6	52,7

**Tableau A : Taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus selon  
les régions<sup>(\*)</sup>, les provinces et les préfectures par sexe  
et milieu de résidence, 1994 (suite)**

Région, province ou préfecture	Ensemble	Urbain	Rural	Hommes	Femmes
<b>Tanger-Tétouan</b>	<b>53,6</b>	<b>38,0</b>	<b>75,6</b>	<b>39,1</b>	<b>67,9</b>
Tanger – Assilah	37,8	33,1	68,1	24,3	51,0
Fahs Bni Makada	56,1	52,1	72,2	42,2	70,0
Tétouan	50,1	38,0	77,7	37,1	63,1
Larache	59,1	39,4	78,4	45,5	72,5
Chefchaouen	70,2	33,3	74,7	51,2	89,0
<b>Guelmim-Es-Semara</b>	<b>55,2</b>	<b>44,8</b>	<b>69,9</b>	<b>35,9</b>	<b>72,2</b>
Guelmim	51,8	43,9	64,2	32,7	68,9
Es-Semara	50,7	50,7	...	37,1	63,1
Assa-Zag	59,7	59,7	...	44,0	75,3
Tan-Tan	44,3	41,4	80,4	34,7	56,5
Tata	65,8	48,2	72,5	39,9	83,6
<b>Chaouia-Ouardigha</b>	<b>58,0</b>	<b>37,3</b>	<b>70,4</b>	<b>44,3</b>	<b>70,2</b>
Settat	63,4	40,3	72,7	50,8	76,3
Ben Slimane	54,8	36,6	62,9	41,7	68,1
Khouribga	48,0	35,1	69,9	34,2	61,0
<b>Gharb-Chrarda-Beni Hssen</b>	<b>58,0</b>	<b>35,8</b>	<b>73,3</b>	<b>44,2</b>	<b>71,7</b>
Kénitra	55,2	34,6	74,8	42,2	67,9
Sidi Kacem	63,3	40,3	72,4	50,6	22,5
<b>Souss-Massa-Draâ</b>	<b>63,0</b>	<b>42,0</b>	<b>74,6</b>	<b>44,6</b>	<b>80,0</b>
Agadir Ida Ou Tanane	47,7	37,0	78,1	34,4	61,6
Chtouka Ait Baha	68,5	47,6	71,1	46,2	88,5
Inezgane Ait Melloul	46,9	45,1	62,1	32,6	62,5
Taroudant	71,9	46,1	78,5	55,4	86,8
Tiznit	67,2	39,4	74,4	43,2	85,5
Ouarzazate	63,7	39,9	72,0	44,8	81,1
Zagora	68,4	51,1	72,1	47,3	88,7
<b>Tadla-Azilal</b>	<b>64,3</b>	<b>44,2</b>	<b>75,0</b>	<b>51,3</b>	<b>77,0</b>
Béni Mellal	58,9	43,8	71,1	45,4	71,5
Azilal	75,4	46,3	80,3	63,2	87,5
<b>Doukala-Abda</b>	<b>64,4</b>	<b>37,4</b>	<b>79,7</b>	<b>53,1</b>	<b>75,6</b>
Safi	60,7	37,9	81,5	50,3	71,0
El Jadida	67,6	36,6	78,6	55,5	79,6
<b>Taza-Al Hoceïma-Taounate</b>	<b>66,9</b>	<b>40,1</b>	<b>73,8</b>	<b>50,1</b>	<b>82,4</b>
Al Hoceïma	65,1	41,5	75,7	47,7	81,0
Taounate	71,6	41,1	74,4	53,8	88,1
Taza	63,7	39,1	74,7	48,1	78,1
<b>Marrakech-Tensift-Al Haouz</b>	<b>67,1</b>	<b>42,0</b>	<b>81,8</b>	<b>55,8</b>	<b>78,2</b>
Chichaoua	82,8	51,6	86,6	71,9	93,0
Al Haouz	80,2	49,0	83,0	68,9	91,3
El Kelaâ des Sraghna	72,0	46,1	78,2	60,0	84,5
Essaouira	78,8	45,1	86,5	68,1	89,4
Marrakech Ménara	42,4	34,1	71,3	30,9	53,5
Marrakech Médina	42,4	42,4	...	30,0	53,7
Sidi Youssef Ben Ali	58,2	49,7	75,6	47,2	69,1
<b>Ensemble du Maroc</b>	<b>55,0</b>	<b>37,0</b>	<b>75,0</b>	<b>41,0</b>	<b>67,0</b>

(\*) Classées par ordre croissant du taux global de la région.

Source : RGPH de 1994, Direction de la Statistique

**Tableau B: Inscrits au premier cycle de l'enseignement fondamental selon les régions, les provinces et les préfectures (1997/98)**

Région, province ou préfecture	Tout le cycle		Première année	
	Total des Inscrits	% des filles	Total des Inscrits	% des filles
<b>Oued Ed-Dahab – Lagouira</b>	<b>5 552</b>	<b>45,9</b>	<b>1 073</b>	<b>49,3</b>
Oued Ed-Dahab	5 552	45,9	1 073	49,3
<b>Lâayoune - Boujdour - Sakia El Hamra</b>	<b>28 949</b>	<b>46,9</b>	<b>4 558</b>	<b>48,9</b>
Laâyoune	25 525	47,2	3 921	49,4
Boujdour	3 424	44,8	637	46,3
<b>Guelmim - Es-Semara</b>	<b>62 909</b>	<b>44,0</b>	<b>11 359</b>	<b>46,2</b>
Assa-Zag	3 205	45,1	492	40,2
Es-Semara	5 425	45,6	1 062	45,6
Guelmim	25 664	43,9	4 320	46,7
Tan-Tan	9 055	46,9	1 536	48,8
Tata	19 560	42,0	3 949	45,7
<b>Souss-Massa–Daraâ</b>	<b>367 028</b>	<b>40,1</b>	<b>75 880</b>	<b>46,4</b>
Agadir-Ida-ou-Tanane	47 327	44,0	8 117	47,4
Chtouka-Aït Baha	30 452	37,6	5 977	43,2
Inezgane-Aït Melloul	44 311	46,0	7 571	47,8
Ouarzazate + Zagora	107 714	38,3	23 331	45,5
Taroudannt	89 153	39,3	22 424	47,8
Tiznit	48 071	37,6	8 460	44,8
<b>Gharb - Chrarda - Béni Hssen</b>	<b>186 992</b>	<b>41,9</b>	<b>37 293</b>	<b>46,4</b>
Kénitra	107 356	42,4	21 506	44,7
Sidi Kacem	79 636	41,2	15 787	48,7
<b>Chaouia – Ouardigha</b>	<b>188 963</b>	<b>42,4</b>	<b>34 753</b>	<b>44,6</b>
Ben Slimane	28 499	43,6	5 192	46,2
Khouribga	58 049	43,3	9 795	44,3
Settat	102 415	41,6	19 766	44,3
<b>Marrakech - Tensift - Al Haouz</b>	<b>286 156</b>	<b>39,8</b>	<b>61 135</b>	<b>43,9</b>
El Kelaâ des Sraghna	73 922	38,2	16 486	42,
Essaouira	36 765	33,5	8 093	39,1
Marrakech-Médina	20 354	49,1	3 447	48,2
Al Haouz	47 391	35,0	11 499	44,
Chichaoua	25 250	34,1	6 452	41,7
Marrakech-Ménara	54 200	46,3	9 848	48,4
Sidi Youssef Ben Ali	28 274	45,7	5 310	48,1
<b>Oriental</b>	<b>220 426</b>	<b>43,8</b>	<b>37 339</b>	<b>46,7</b>
Figuig	12 034	43,2	2 059	45,5
Nador	89 669	41,9	15 577	46,3
Oujda-Angad	51 761	46,8	8 354	48,1
Berkane + Taourirt	48 400	44,2	8 065	46,5
Jerada	18 562	43,3	3 284	45,5

**Tableau B: Inscrits au premier cycle de l'enseignement fondamental selon les régions, les provinces et les préfectures (1997/98) (suite)**

Région, province ou préfecture	Ensemble de cycle		Première année	
	Total des Inscrits	% des filles	Total des Inscrits	% des filles
<b>Grand Casablanca</b>	<b>322 680</b>	<b>48,1</b>	<b>47 617</b>	<b>49,2</b>
Casablanca-Anfa	33 816	49,4	4 610	50,8
Aïn Chock-Hay Hassani	55 908	46,9	9 018	48,5
Aïn Sebaâ-Hay Mohammadi	57 142	48,7	8 418	49,5
Al Fida-Derb Sultan	32 736	48,7	4 506	50,8
Ben M'Sick-Sidi Othmane	89 569	48,3	13 025	49,2
Mohammedia	19 225	47,4	2 867	48,4
Sidi Bernoussi-Zenata	34 284	46,9	5 173	47,9
<b>Rabat - Salé - Zemmour - Zaer</b>	<b>234 322</b>	<b>45,6</b>	<b>42 903</b>	<b>47,3</b>
Khémisset	60 877	40,8	11 537	43,9
Rabat	50 910	48,3	8 440	49,4
Salé	84 890	47,1	16 265	48,2
Skhirate-Témara	37 645	46,4	6 661	48,0
<b>Doukala - Abda</b>	<b>186 691</b>	<b>39,9</b>	<b>37 948</b>	<b>42,5</b>
El Jadida	98 996	38,8	21 389	42,
Safi	87 695	41,1	16 559	43,1
<b>Tadla - Azilal</b>	<b>155 988</b>	<b>40,5</b>	<b>28 848</b>	<b>44,8</b>
Azilal	47 258	35,5	10 066	42,5
Béni Mellal	108 730	42,7	18 782	46,1
<b>Meknès - Tafilalet</b>	<b>246 620</b>	<b>43,7</b>	<b>43 676</b>	<b>46,2</b>
Errachidia	80 552	43,5	14 489	46,9
Ifrane	14 963	43,5	2 527	46,7
Khénifra	53 204	41,5	9 405	44,6
Meknès-El Menzeh	35 562	44,7	6 339	45,9
Al Ismailia	39 592	47,1	6 626	48,4
El Hajeb	22 747	41,9	4 290	44,1
<b>Fès - Boulemane</b>	<b>173 276</b>	<b>43,7</b>	<b>30 423</b>	<b>45,7</b>
Boulemane	21 040	38,4	3 889	41,8
Fès Jdid-Dar Dbibagh	30 595	47,5	4 622	50,2
Fès-Médina	39 746	46,7	7 285	47,2
Sefrou	29 492	42,0	5 185	44,7
Zouagha-Moulay Yacoub	52 403	42,3	9 442	44,5
<b>Taza - Al Hocéïma - Taounate</b>	<b>203 404</b>	<b>37,3</b>	<b>38 789</b>	<b>42,3</b>
Al Hocéïma	49 422	40,2	9 766	45,2
Taounate	66 683	32,8	12 025	37,2
Taza	87 299	39,1	16 998	44,3
<b>Tanger - Tétouan</b>	<b>249 069</b>	<b>46,5</b>	<b>45 739</b>	<b>49,5</b>
Tanger-Assilah + Fahs-Bni Makada	87 310	48,2	14 530	49,4
Tétouan	66 778	48,8	11 943	51,3
Chefchaouen	43 249	40,0	9 660	48,2
Larache	51 732	46,0	9 606	48,6
<b>Ensemble</b>	<b>3 119 025</b>	<b>42,8</b>	<b>579 333</b>	<b>45,9</b>

Source : Annuaire statistique du Maroc, 1998. Direction de la Statistique

**Tableau C: Taux de scolarisation (en %) des enfants de 7 à 12 ans  
selon les régions, les provinces et les préfectures 1993-94**

Région, province ou préfecture	Ensemble	Urbain	Rural	Garçons	Filles
<b>Oued Ed-Dahab-Lagouira</b>	<b>77,5</b>	<b>77,5</b>	...	<b>83,8</b>	<b>70,6</b>
Oued Ed-Dahab	77,5	77,5	...	83,8	70,6
<b>Laâyoune-Boujdour</b>	<b>87,7</b>	<b>87,7</b>	...	<b>91,8</b>	<b>83,2</b>
Laâyoune	89,2	89,2	...	92,6	85,6
Boujdour	71,3	71,3	...	83,2	59,6
<b>Guelmim-Es-Semara</b>	<b>73,5</b>	<b>84,5</b>	<b>58,9</b>	<b>84,5</b>	<b>62,0</b>
Guelmim	76,6	85,8	62,1	86,4	66,3
Es-Semara	73,5	73,5	...	78,1	68,7
Assa-Zag	65,5	65,5	...	75,4	55,9
Tan-Tan	81,6	86,7	18,0	85,3	77,8
Tata	67,5	84,9	60,6	84,3	49,7
<b>Souss-Massa-Draâ</b>	<b>59,1</b>	<b>83,4</b>	<b>48,0</b>	<b>76,0</b>	<b>41,7</b>
Agadir Ida Ou Tanane	74,2	86,1	48,3	84,7	63,7
Chtouka Aït Baha	56,5	80,0	53,7	79,2	33,7
Inazgane Aït Melloul	80,2	82,1	65,3	87,2	72,7
Taroudant	48,5	77,4	42,1	67,0	30,0
Tiznit	57,0	89,1	49,4	79,0	35,9
Ouarzazate	60,0	87,5		75,2	43,9
Zagora	50,9	74,0	47,8	85,5	70,6
<b>Gharb-Chrarda-Beni Hssen</b>	<b>53,4</b>	<b>82,9</b>	<b>39,4</b>	<b>65,1</b>	<b>41,5</b>
Kénitra	53,7	82,8	35,3	63,6	43,7
Sidi Kacem	53,1	83,1	44,1	67,1	38,2
<b>Chaouia-Ouardigha</b>	<b>62,3</b>	<b>85,9</b>	<b>49,2</b>	<b>71,6</b>	<b>52,6</b>
Settat	55,3	82,6	47,0	65,3	44,9
Ben Slimane	68,8	87,4	61,8	77,1	60,3
Khoubibga	71,4	88,0	46,4	80,3	62,2
<b>Marrakech-Tensift-Al Haouz</b>	<b>47,4</b>	<b>80,1</b>	<b>33,1</b>	<b>58,5</b>	<b>35,9</b>
Chichaoua	30,2	71,9	25,7	43,7	16,2
Al Haouz	36,4	78,0	33,3	50,9	21,7
El Kelaâ des Sraghna	42,5	78,1	34,5	53,7	30,4
Essaouira	37,7	79,9	30,8	52,9	21,4
Marrakech Ménara	75,7	85,0	47,8	81,7	69,7
Marrakech Médina	79,7	79,7	...	82,3	77,1
Sidi Youssef Ben Ali	64,4	75,4	44,0	70,4	58,3
<b>Région de l'Oriental</b>	<b>68,4</b>	<b>84,7</b>	<b>50,4</b>	<b>76,6</b>	<b>59,8</b>
Berkane	73,9	85,3	60,2	81,1	67,0
Taourirt	59,4	80,2	37,5	69,0	48,9
Jerada	73,6	88,3	43,7	80,0	66,6
Nador	62,3	79,6	53,4	72,8	51,4
Figuig	56,3	90,5	32,3	63,3	48,7
Oujda – Angad	83,2	66,8	55,2	88,2	78,0

**Tableau C: Taux de scolarisation (en %) des enfants de 7 à 12 ans selon les régions, les provinces et les préfectures 1993-94 (suite)**

<b>Grand Casablanca</b>	<b>89,0</b>	<b>8918</b>	<b>74,8</b>	<b>91,9</b>	<b>86,1</b>
Casablanca - Anfa	89,6	89,6	...	94,2	85,2
Ain chock – Hay Hassani	85,5	87,2	75,8	9019	81,1
Ain Sebâa – Hay Moharnmadi	90,9	90,9	...	92,4	89,5
Machouar	82,8	82,8	...	93,6	74,9
Al Fida - Derb Sultan	89,7	89,7	...	92,5	87,2
Ben M'sick - Sidi Otmane	89,1	90,0	73,1	90,9	87,3
Sidi Bernoussi - Zenata	88,4	91,5	74,5	92,2	84,2
Mohammedia	90,4	90,4	...	92,2	88,6
<b>Rabat-Salé-Zemmour-Zaïr</b>	<b>75,0</b>	<b>84,9</b>	<b>46,0</b>	<b>8016</b>	<b>69,4</b>
Rabat	89,8	89,8	...	92,1	87,5
Salé	76,5	80,8	37,6	80,9	71,9
Skhirat – Témara	79,8	85,8	6511	84,6	74,8
Khémisset	57,2	84,0	43,3	67,8	45,9
<b>Doukala-Abda</b>	<b>49,9</b>	<b>82,6</b>	<b>34,9</b>	<b>60,0</b>	<b>39,3</b>
Safi	54,2	84,5	30,9	62,3	45,9
El Jadida	46,3	79,2	37,3	58,1	33,7
<b>Tadla-Azilal</b>	<b>55,3</b>	<b>81,5</b>	<b>44,1</b>	<b>67,0</b>	<b>42,8</b>
Béni Mellal	63,3	81,2	51,4	73,6	52,4
Azilal	41,1	83,4	35,3	55,4	28,0
<b>Meknès-Tafilalet</b>	<b>67,0</b>	<b>85,1</b>	<b>50,1</b>	<b>76,3</b>	<b>58,4</b>
El Hajeb	60,9	78,3	51,8	69,8	51,7
Ifrane	57,9	85,9	36,6	64,2	51,7
Errachidia	70,8	90,6	63,1	83,1	58,3
Khénifra	57,3	86,1	34,0	65,4	49,0
Meknès - El Menzeh	72,5	86,4	49,5	79,3	66,0
Al Isrnailia	77,8	81,3	57,8	80,7	74,6
<b>Fès-Boulemane</b>	<b>66,3</b>	<b>75,4</b>	<b>47,3</b>	<b>74,8</b>	<b>57,7</b>
Sefrou	65,6	84,5	52,3	75,6	55,0
Boulemane	55,9	85,7	47,5	71,1	39,9
Fès El Jadid - Dar D'bibagh	81,6	82,7	64,1	87,8	75,7
Fès Médina	68,2	89,0	56,9	71,1	65,3
Zouagha - Mouley Yaâcoub	61,1	71,6	38,6	71,5	50,5
<b>Taza-Al Hoceïma-Taounate</b>	<b>49,4</b>	<b>84,0</b>	<b>40,6</b>	<b>63,9</b>	<b>34,3</b>
Al Hoceïma	53,6	8616	40,2	67,5	39,2
Taounate	42,5	79,4	39,4	59,4	24,6
Taza	53,5	83,8	42,1	66,1	40,4
<b>Tanger-Tétouan</b>	<b>58,8</b>	<b>79,9</b>	<b>36,5</b>	<b>68,4</b>	<b>49,2</b>
Tanger - Assilah	78,4	84,2	48,0	82,1	74,8
Fahs Bni Makada	67,0	71,5	46,9	73,1	61,1
Tétouan	63,4	78,9	34,2	69,2	57,8
Larache	53,3	80,0	33,7	83,3	42,7

Source : RGPB-1994, Direction de la Statistique

**Tableau D: Indicateurs d'orientation : élèves du secondaire et stagiaires de la formation professionnelle selon les branches et les niveaux, 1990-91 à 1997-98**

	1990-91	1991-92	1992-93	1993-94	1994-95	1995-96	1996-97	1997-98
Secondaire public								
Lettres	45,4	47,2	49,6	51,0	50,0	49,2	49,3	49,7
Sciences	49,5	47,9	46,1	44,8	45,2	45,6	45,4	44,9
Techniques	5,1	4,7	4,3	4,2	4,8	5,2	5,3	5,4
Formation professionnelle								
Spécialisation	31,1	28,5	25,5	-	22,7	21,9	20,7	17,2
Qualification	36,2	36,1	38,6	-	41,1	41,5	40,3	46,8
Technicien	32,7	35,4	35,9	-	33,4	32,9	34,4	28,8
Technicien spécialisé	-	-	-	-	2,8	3,7	4,6	7,1

**Tableau E: Dépenses publiques d'éducation en % du PNB et en % des dépenses du gouvernement. Maghreb et Egypte, 1970-1996**

	En % du PNB				En % des dépenses du gouvernement			
	Maroc	Algérie	Tunisie	Egypte	Maroc	Algérie	Tunisie	Egypte
1970	3,5	7,9	7,1	4,8	16,6	31,6	23,2	15,8
1975	5,3	6,7	5,2	5,1	12,5	23,0	16,4	
1980	6,1	7,8	5,4		18,5	24,3	16,4	
1981	7,0		5,1	5,7	20,6		13,0	9,4
1982	7,3	4,5	5,5	6,1	18,7	10,6	14,2	9,7
1983	7,5		5,6	5,8	22,0		15,3	
1984	6,3	6,0	5,7	6,0	23,9	15,1	13,7	
1985	6,3	8,5	5,8	6,3	22,9	20,7	14,1	
1986	6,3	9,2	6,2	5,8	21,9	20,7	14,8	
1987	6,2	9,8		4,7	21,5	27,8		
1988	5,6	9,1	6,0	4,6	23,5	27,0	14,1	
1989	5,8	8,1	6,2	5,3	24,8	27,0	13,5	
1990	5,5	5,5	6,3	4,0	26,1	21,1	14,3	
1991	5,2	5,3	6,0	4,3	26,3	22,0	14,2	9,7
1992	5,8	6,1	6,4	4,3	26,7	19,1	15,8	11,0
1993	6,1	7,2	6,6	4,6	25,6	19,6	16,4	13,9
1994	5,6	5,6	6,8	4,6	22,6	17,6	17,4	13,8
1995	5,8		6,7	4,8	24,7		17,4	14,9
1996	5,3				24,9			

Source : Annuaire statistique de l'UNESCO

**Tableau F: Taux estimé d'alphabétisme des adultes  
de 15 ans et plus En %. Maghreb et Egypte,  
1980-1995**

	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
	Pays : Maroc			Pays: Algérie		
1980	42,0	16,2	28,9	54,8	24,3	39,1
1985	47,1	20,6	33,7	61,4	32,7	47,1
1990	52,0	25,6	38,6	68,2	40,8	54,6
1995	56,6	31,0	43,7	73,9	49,1	61,6
	Pays: Tunisie			Pays: Egypte		
1980	61,1	32,3	46,5	53,9	25,5	39,7
1985	66,8	39,8	53,4	57,4	29,9	43,7
1990	73,1	47,2	60,2	60,5	34,2	47,5
1995	78,6	54,6	66,7	63,6	38,8	51,4
Source : annuaire statistique de l'UNESCO						

**Tableau 1: Liste récapitulative des indicateurs proposés par secteur**

L'indicateur	Signification (ou définition)	Sources des données à utiliser dans le calcul de l'indicateur	Observations
<b>Structure et Mouvement de la Population</b>			
La population légale	la population de fait, augmentée des personnes temporairement absentes et diminuée des personnes de passage	Recensement général de la population et de l'habitat De 1960, 1971, 1982 et 1994	
le taux d'accroissement annuel de la population	le taux avec lequel une population augmente (ou diminue) durant une année donnée en raison de l'augmentation naturelle et de la migration nette s	Recensements 1960, 1971, 1982, et 1994, enquêtes démographiques et projections de population	
le temps de doublement de la population	le temps nécessaire t pour que la population $P_0$ évaluée à la date 0 atteigne $2P_0$ à la date t	Recensements de 1960, 1971, 1982, et 1994, enquêtes démographiques et projections de population	
le rapport de masculinité	Appelé aussi sexe ratio, c'est le rapport à chaque âge des effectifs masculins aux effectifs féminins	Recensements de 1960, 1971, 1982, et 1994, enquêtes démographiques et projections de population	
le groupe d'âge des jeunes	la population de moins de 15 ans ou de 20 ans.	Recensements de 1960, 1971, 1982, et 1994, enquêtes démographiques et projections de population	
le groupe d'âge d'activité	comprend la population d'âge compris entre 15 et 60 ans ou entre 20 et 65 ans	Recensements de 1960, 1971, 1982, et 1994, enquêtes démographiques et projections de population.	
le groupe d'âge des personnes âgées	comprend la population de 60 ans et plus ou de 65 ans et plus	Recensements de 1960, 1971, 1982, et 1994, enquêtes démographiques et projections de population	Offre d'éducation : moyens matériels
le rapport de dépendance	le rapport entre les individus d'âge inactif généralement défini par les classes d'âge 0-19 ans et 65 ans et plus et les individus d'âge actif, de 20 à 64 ans	Recensements de 1960, 1971, 1982, et 1994, enquêtes démographiques et projections de population	Offre d'éducation : moyens humains
les femmes d'âge fécond	femmes en âge de procréation 15-49 ans quelque soit l'état matrimonial.	Recensements de 1960, 1971, 1982, et 1994, enquêtes démographiques et projections de population.	On retient ce taux comme une variante importante pour la mesure de degré de généralisation de l'enseignement primaire
l' effectif de la population d'âge préscolaire et scolaire	C'est la population d'âge 3-6 ans, 7-12 ans, 13-15 ans et 16-18 ans	Recensements de 1960, 1971, 1982, et 1994, enquêtes démographiques et projections de population.	présente l'intérêt de donner une évaluation globale de la scolarisation par rapport à la population en âge de suivre les études

<b>Fécondité</b>			
Le taux brut de natalité (TBN)	Le taux brut de natalité indique le nombre de naissances vivantes par 1000 habitants durant une année donnée	RGPH, 1960,1982,et 1994 EOM 1961-63, CAP 1966-67, ENFPF 1979-80, ENPC 1983-84, ENPS 1987, ENDPR 1986-88, ENPS-I 1992, ENPS-II 1995, PAPCHILD 1997	
Les taux de fécondité générale par âge	le nombre de naissance vivantes par 1000 femmes appartenant à une cohorte donnée entre 15 et 49 ans durant une année donnée	RGPH, 1960,1982,et 1994 EOM 1961-63, CAP 1966-67, ENFPF 1979-80, ENPC 1983-84, ENPS 1987, ENDPR 1986-88, ENPS-I 1992, ENPS-II 1995, PAPCHILD 1997	
L' indice synthétique de fécondité (ISF)	le nombre moyen d'enfants qui seraient nés vivants d'une femme pendant sa vie si elle vivait ses années de procréation en se conformant aux taux de fécondité par âge d'une année donnée.	RGPH, 1960,1982,et 1994 EOM 1961-63, CAP 1966-67, ENFPF 1979-80, ENPC 1983-84, ENPS 1987, ENDPR 1986-88, ENPS-I 1992, ENPS-II 1995, PAPCHILD 1997	
Le taux brut de reproduction	le nombre moyen de filles auxquelles une femme donnerait naissance durant son existence si elle vivait ses années de procréation en se conformant aux taux de fécondité par âge d'une année donnée	RGPH, 1960,1982,et 1994 EOM 1961-63, CAP 1966-67, ENFPF 1979-80, ENPC 1983-84, ENPS 1987, ENDPR 1986-88, ENPS-I 1992, ENPS-II 1995, PAPCHILD 1997	
<b>Nuptialité</b>			
Répartition de la population selon l'état matrimonial	La ventilation de la population en pourcentage de célibataires, mariés, divorcés et veufs dans la population totale âgée de 15 ans et plus à un instant donné	RGPH, 1960,1982,et 1994 EOM 1961-63, CAP 1966-67, ENFPF 1979-80, ENPC 1983-84, ENPS 1987, ENDPR 1986-88, ENPS-I 1992, ENPS-II 1995, PAPCHILD 1997	
Age moyen au premier mariage	l'âge moyen auquel un individu peut contracter son premier mariage.	RGPH, 1960,1982,et 1994 EOM 1961-63, CAP 1966-67, ENFPF 1979-80, ENPC 1983-84, ENPS 1987, ENDPR 1986-88, ENPS-I 1992, ENPS-II 1995, PAPCHILD 1997	
Taux de célibat définitif	la proportion de personnes encore célibataires à l'âge de 50 ans.	RGPH, 1960,1982,et 1994 EOM 1961-63, CAP 1966-67, ENFPF 1979-80, ENPC 1983-84, ENPS 1987, ENDPR 1986-88, ENPS-I 1992, ENPS-II 1995, PAPCHILD 1997	
Taux de divorce	le nombre de divorces par 1000 personnes durant une année donnée	ENDPR, 1986-88, ENF 1995, Etat Civil	

<b>Nuptialité (Suite)</b>			
Taux de veuvage	le nombre de veufs par 1000 personnes durant une année donnée	ENDPR, 1986-88, ENF 1995 Etat Civil	
Taux de remariage	le nombre de remariages (c'est à dire à partir du deuxième) par 1000 personnes alors divorcées ou veuves	ENDPR, 1986-88, ENF 1995 Etat Civil	
Taux de polygamie	le nombre femmes mariées en union polygame sur l'ensemble des femmes mariées pendant une année donnée	ENDPR, 1986-88, ENPS 1992 ENF 1995 Etat Civil	
<b>Ménages et familles</b>			
Taille moyenne du ménage	Rapport de la population totale (des ménages) au nombre total des ménages	Recensements et projections du CERED Enquêtes	Dite aussi dimension moyenne des ménages
Proportion des ménages isolés et des ménages dirigés par une femme	Proportion des ménages isolés et des ménages dirigés par une femme	Recensements et projections du CERED Enquêtes	C'est la vulnérabilité de ces ménages qui fait cette nécessité
Taux proportionnel des chefs de ménage	Rapport entre le nombre de chefs de ménage (classés par âge, sexe, état matrimonial, etc.) et les catégories correspondantes de la population	Recensements et projections du CERED Enquêtes	Sert de base dans une méthode de projection des ménages et des familles
Types de familles	Répartition en % des familles selon une typologie plus ou moins détaillée	Enquête nationale sur la famille de 1995, CERED ENBTF-1997/98, Direction de la Statistique	- familles nucléaires (complète, incomplète ou monoparentale) - familles complexes - ménages sans familles
<b>Education et formation</b>			
Taux d'analphabétisme	Proportion d'individus âgés de 10 (ou 15) ans et plus, ne sachant ni lire ni écrire	Recensements et enquêtes ENNVN, ENPE, ENBTF et autres de la D.S. ENEF du CNJA	Son complément à l'unité "taux d'alphabétisation" se trouve aussi dans les statistiques
Niveau d'instruction	Niveau atteint dans les études par les 7 ans et plus	Recensements et enquêtes ENNVN, ENPE, ENBTF et autres de la D.S. ENEF du CNJA	Peut être approché par le dernier diplôme obtenu ou le nombre d'années d'étude
Taux de scolarisation	Proportion d'élèves scolarisés d'une certaine tranche d'âge par rapport à l'ensemble de la population de cette tranche d'âge	Statistiques Du MEN Enquêtes Recensements et projections du CERED	On ne prend pas en escompte le niveau scolaire mais seulement de l'âge
Taux brut de scolarisation dans un cycle d'enseignement	Rapport entre l'effectif total des élèves inscrits dans le cycle considéré et la population en âge réglementaire pour suivre ce cycle	Statistiques du MEN Recensements et projections du CERED	

<b>Education et formation (Suite)</b>			
Taux net de scolarisation dans un cycle d'enseignement	Rapport entre l'effectif des élèves inscrits dans un cycle d'enseignement, qui appartient au groupe d'âge correspondant à ce niveau et le nombre d'enfants de ce même groupe d'âge	Statistiques du MEN, Recensements et projections du CERED	
Taux de redoublement dans un cycle donnée	Rapport entre l'effectif des redoublants d'un cycle d'enseignement à l'effectif des élèves inscrits dans ce cycle pendant une année d'étude donnée	Statistiques du MEN	
Nombre d'élèves par classe	Rapport élèves/ classes	Statistiques du MEN	Offre d'éducation : moyens matériels
Taux d'encadrement	Rapport élèves/ enseignants	Statistiques du MEN	Offre d'éducation : moyens humains
1.2.4. Taux brut d'inscription en 1ère année de l'enseignement fondamental	Nombre d'enfants en 1ère année d'enseignement, indépendamment de leur âge, exprimé en pourcentage de la population d'âge légal d'admission en cette année qui est souvent de 7 ans	Statistiques du MEN	On retient ce taux comme une variante importante pour la mesure de degré de généralisation de l'enseignement primaire
Taux brut de scolarisation globale	Rapport de l'effectif scolarisé ou en formation, tous niveaux confondus, à celui de la population âgée de 6 à 22 ans	Statistique du MEN et de la formation professionnelle	présente l'intérêt de donner une évaluation globale de la scolarisation par rapport à la population en âge de suivre les études
Pourcentage de la population de 15 ans et plus ayant suivi au moins une année d'enseignement	Rapport de la population de 15 ans et plus ayant suivi au moins une année d'enseignement à la population totale de 15 ans et plus multiplié par 100	Statistiques du MEN Recensement et projections du CERED	mesure le niveau d'éducation de la population active
Nombre de diplômés	Rapport entre l'effectif des diplômés et l'effectif des personnes d'âges correspondants, c'est à dire celle qui devraient avoir ce même diplôme la même année	Statistiques du MEN, du MEST et du MES	Estime l'importance relative des diplômés
Indicateurs d'orientation	Pourcentage des effectifs selon divers branches pour l'enseignement secondaire, par matière d'étude pour l'enseignement supérieur ou par niveau et/ ou type de formation pour la formation professionnelle	Statistiques du MEN, du MEST, MES et de la FP	
Taux de masculinité	Rapport de l'effectif des garçons à l'effectif global des élèves, étudiants ou en formation	Statistiques du MEN, du MEST, MES et de la FP	Permet de porter un jugement sur le degré d'égalité entre les deux sexes en matière de scolarisation

**Tableau 2 : Evolution des indicateurs socio-démographiques sélectionnés pour le suivi et l'évaluation de la politique de population**

Source et année	Localité et sous-population	Urbain			Rural			Ensemble		
		Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total
<b>Structure et mouvements se la population</b>										
<b>La population légale (en milliers)</b>										
1900										5 000
1912										5 400
1936										7 040
1952										8 953
1960										11 626
1971										15 379
1982										20 419
1994										26 019
1999										28 238
<b>le taux d'accroissement annuel de la population (%)</b>										
1900-1912										0,7
1912-1926										1,0
1926-1936										1,3
1936-1952										1,7
1950-1955										2,5
1955-1960										2,8
1960-1971										2,8
1971-1982										2,6
1982-1994										2,06
1994-1997										1,73
<b>le rapport de masculinité</b>										
1960				98,4			100,5			99,9
1971				95,9			102,7			100,2
1982				100,5			100,0			100,2
1994				98,6			99,3			99,0
1999				96,9			101,6			99,0
<b>le groupe d'âge des jeunes (moins de 15 ans) (en %)</b>										
1960				41,6			45,6			44,4
1971				44,5			46,6			45,9
1982				37,6			45,5			42,2
1994				32,9			41,4			37,0
1999				28,8			38,2			33,1
<b>le groupe d'âge d'activité (15-59 ans) (en %)</b>										
1960				55,2			50,0			51,6
1971				51,8			48,2			49,4
1982				59,2			50,0			53,9
1994				60,7			50,9			55,9
1999				64,2			54,4			59,7
<b>le groupe d'âge des personnes âgées (60 ans et +) (en %)</b>										
1960				3,2			4,4			4,0
1971				3,7			5,2			4,7
1982				3,2			4,5			3,9
1994				6,4			7,7			7,1
1999				7,0			7,4			7,2
<b>le rapport de dépendance</b>										
1960										107
1971										112
1982										
1994										
1999										
<b>Les femmes d'âge fécond (en milliers)</b>										
1960				817			1 783			2 600
1971				1 258			2 085			3 343
1982				2 227			2 533			4 760
1994				3 678			2 928			6 606
1999				4 572			3 148			7 720

Fécondité										
Le taux brut de natalité (en ‰)										
RGPH 1960				-			-			52,5
EOM 1961-63				47,2			45,6			46,1
CAP 1966-67										43,8
RGPH 1971										41,0
ENFPF 79-80										39,9
RGPH 1982										37,2
ENPS-I 1987				32,0			41,0			31,3
ENDPR 86-88										30,9
ENPS-II 1992										28,4
PANEL 1995				21,5			33,7			26,0
CERED, 1997				20,4			30,6			23,2
				20,5			26,6			
L'indice synthétique de fécondité (ISF)										
EOM 1962-63				7,03			6,91			6,96
ENFPF 1979-80				4,38			7,02			5,91
RGPH 1982				4,28			6,59			5,52
ENPS I 1987				3,86			6,66			5,24
ENDPR 1986-88				2,85			5,97			4,46
ENPS II 1992				2,54			5,54			4,04
EPPS 1995				2,17			4,50			3,31
RGPH 1994				2,56			4,25			3,28
PAPCHILD 97				2,30			4,10			3,10
Le taux brut de reproduction										
1990										2,04
1991										2,04
1992										1,95
1993										1,78
1994										1,60
1995										1,62
1996										1,61
1997										1,46
Nuptialité										
Age moyen au premier mariage (en années)										
1960		24.4	17.5		23.8	17.2		24.0	17.5	
1971		26.0	20.9		24.2	18.5		25.0	19.3	
1982		28.5	23.8		25.6	20.8		27.2	22.3	
1987		29.7	25.4		26.1	21.5		27.9	23.4	
1994		31.2	26.9		28.3	24.2		30.0	25.8	
Taux de célibat définitif (%)										
1960		2.7	1.7		1.8	1.5		2.4	2.0	
1971		4.2	3.9		2.9	2.2		3.4	2.6	
1982		2.7	1.1		1.6	0.7		2.1	0.8	
1994		3.7	1.0		2.0	0.6		2.9	0.8	
Taux de divorce (femmes du 1er mariage)										
1995				15,4			15,1			15,2
Taux de veuvage (du 1er époux)										
1995				14,9			13			14
Taux de remariage (des femmes)										
1995				45,3			55,3			49,9
Taux de polygamie (%)										
1992				5,1			5,2			5,1
Education et formation										
Taux d'analphabétisme										
RGPH-1960	10 &+	58	88	73	85	99	72	78	96	87
RGPH-1971	10-14							49	73	60
	15-24							47	77	62
	25-34							65	93	81
	35-49							75	97	86
	50 &+							84	97	90
RGPH-1982	10 &+	39	68	54	76	98	87	63	87	75
	10-14							30	56	43
	15-24							42	69	56
	25-34							47	88	63
	35-49							65	93	80
	50 &+							81	98	90
	10 &+	30	57	44	68	95	82	51	78	65

RGPH-1994	10-14							25	47	36
	15-24							29	54	42
	25-34							40	67	54
	35-49							46	79	62
	50 &+							75	97	87
	10 &+	25	49	37	61	89	75	41	67	55
ENBTF-1997/98	10-14	5,9	11,9	8,9	21,6	54,0	36,6	14,3	32,5	23,1
	15-24	5,5	18,7	12,0	34,5	75,1	55,9	18,2	45,4	32,0
	25-34	14,1	36,1	26,1	50,1	89,1	71,7	28,5	57,7	44,5
	35-44	24,0	57,1	41,4	66,6	94,4	81,2	40,5	71,5	56,8
	45-49	34,1	75,4	55,9	74,4	97,8	86,8	51,2	85,0	69,0
	50 &+	70,4	97,7	83,8	89,7	99,4	94,4	79,4	98,5	88,7
	10 &+	19,8	42,4	31,5	49,3	82,3	66,3	33,8	60,0	46,8
15 &+	22,0	47,0	35,0	56,2	87,7	72,8	36,4	64,6	51,1	
ENBTF-1997/98	<b>Grand-Casablanca</b>	14,7	35,1	25,3	49,0	64,3	55,9	15,8	35,8	26,1
	Rabat-Salé-Zemmour-Zaer	21,7	36,8	29,6	42,8	78,1	60,5	25,2	43,2	34,6
	Fès-Boulemane	22,2	37,9	30,0	26,9	71,9	49,1	23,4	46,5	34,9
	Meknès-Tafilalet	16,3	38,5	28,2	39,3	66,5	53,4	27,2	51,4	40,0
	Tanger-Tétouan	17,7	39,6	28,8	51,3	90,0	69,9	31,5	59,0	45,1
	Chaouia-Ouardigha	18,8	44,4	32,1	46,8	75,4	60,9	35,9	62,6	49,4
	Gharb-Chrarda-Béni Hssen	27,9	44,6	36,4	47,3	72,6	59,7	38,9	60,1	49,5
	Sud	20,5	46,8	33,8	38,0	81,8	63,2	29,6	67,4	50,2
	Oriental	24,2	53,2	39,0	50,2	88,1	70,1	34,8	67,9	51,9
	Tadla-Azilal	26,9	55,5	42,6	48,3	81,2	64,0	40,1	69,6	55,1
	Taza-Al-Hoceima-Taounate	20,0	47,6	34,2	50,5	86,4	70,2	41,5	76,0	60,0
	Doukkala-Abda	16,8	46,7	32,5	61,3	90,8	75,7	48,0	76,1	62,0
	Marrakech-Tensift-Al Haouz	25,7	55,6	40,8	64,0	89,0	76,9	48,9	76,1	62,8
	Ensemble du Maroc	19,8	42,4	31,5	49,3	82,3	66,3	33,8	60,0	46,8
	Niveau d'instruction									
RGPH-1982	Néant							57,1	89,7	77,8
	Coranique/pré-scolaire							4,9	4,0	4,5
	Fondamental et secondaire							35,9	6,1	16,8
	Supérieur							1,9	0,1	0,8
	Non déclaré							0,2	0,1	0,1
	Total							100,0	100,0	100,0
RGPH-1994	Néant							47,0	81,4	64,0
	Coranique/pré-scolaire							4,3	3,7	4,3
	Fondamental et secondaire							43,4	13,5	28,3
	Supérieur							4,8	0,4	2,7
	Non déclaré							0,5	1,0	0,7
	Total							100,0	100,0	100,0
ENEF (CNJA)-1996	Sans instruction	29,6	54,0	42,4	60,3	88,9	75,4	60,3	71,5	58,9
	Pré-scolaire /coranique	4,2	2,2	3,2	8,4	1,7	4,8	8,4	1,9	4,0
	Fondamental et secondaire	50,9	35,6	42,8	29,6	9,0	18,7	29,6	22,3	30,8
	Primaire	27,6	19,3	23,2	22,7	7,3	14,5	22,7	13,3	18,9
	Collégial	13,7	10,7	12,1	5,3	1,5	3,3	5,3	6,1	7,7
	Secondaire	9,6	5,6	7,5	1,6	0,2	0,9	1,6	2,9	4,2
	Supérieur	6,9	3,4	5,1	0,8	0,1	0,4	0,8	1,7	2,8
	Non déclaré	8,5	4,7	6,5	0,9	0,3	0,6	0,9	2,5	3,6
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Plus haut diplôme obtenu, 10 ans et plus										
ENBTF-1997/98	Sans diplôme	52,3	63,9	58,3	83,9	95,3	89,8	66,2	77,7	72,1
	Diplômes et certificat de l'enseignement fondamental	31,9	24,5	28,1	14,0	4,2	8,9	24,0	15,6	19,7
	Diplômes et certificat de l'enseignement secondaire	4,7	3,3	4,0	0,6	0,1	0,4	2,9	2,0	2,4
	Diplômes supérieurs délivrés par les facultés	3,3	2,2	2,7	0,4	0,1	0,2	2,1	1,2	1,6
	Diplômes supérieurs délivrés par les écoles et instituts	1,2	0,5	0,8	0,1	-	0,0	0,7	0,3	0,5
	Diplômes de techniciens et de cadres moyens	3,1	2,0	2,5	0,4	-	0,2	1,9	1,1	1,5
	Diplômes de techniciens supérieurs	0,1	-	0,1	-	-	-	-	-	-
	Diplômes en qualification professionnelle	2,4	2,6	2,5	0,5	0,2	0,4	1,6	1,5	1,6
	Certificat en spécialisation professionnelle	0,7	0,5	0,6	0,1	-	0,1	0,4	0,3	0,3
	Certificat en initiation professionnelle	0,3	0,5	0,4	-	-	-	0,2	0,3	0,3
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Taux de féminité dans l'enseignement et la formation										
Tous niveaux confondus	1990-91									39,8
	1991-92									40,0
	1992-93									40,3
	1993-94									40,8
	1994-95									41,3
	1995-96									41,6
	1996-97									42,1
	1997-98									42,6
Enseignement préscolaire	1990-91									30,6
	1991-92									28,9
	1992-93									29,5
	1993-94									29,7
	1994-95									30,3
	1995-96									31,2
	1996-97									31,8
	1997-98									32,7
1 <sup>er</sup> cycle fondamental	1990-91									39,8
	1991-92									40,2
	1992-93									40,5
	1993-94									41,1
	1994-95									41,6
	1995-96									42,0
	1996-97									42,4
	1997-98									43,0
Nouveaux inscrits en 1 <sup>ère</sup> année du 1 <sup>er</sup> cycle fondamental	1990-91									41,6
	1991-92									42,0
	1992-93									42,1
	1993-94									43,3
	1994-95									44,0
	1995-96									44,6
	1996-97									44,8
	1997-98									45,9

Taux de féminité dans l'enseignement et la formation (suite)										
Enseignement secondaire	1990-91									40,5
	1991-92									40,3
	1992-93									41,2
	1993-94									41,7
	1994-95									42,4
	1995-96									42,6
	1996-97									43,3
	1997-98									43,7
Enseignement supérieur	1990-91									36,0
	1991-92									36,6
	1992-93									36,5
	1993-94									37,6
	1994-95									38,6
	1995-96									38,8
	1996-97									40,2
	1997-98									42,1
Taux de scolarisation (en %) des enfants âgés de 8 à 13 ans										
RGPH-1982	National	82,0	74,1	78,1	49,4	23,2	36,8	62,4	44,3	53,5
RGPH-1994	National	87,5	80,4	83,9	59,6	26,6	43,4	72,4	51,7	62,2
Taux brut de scolarisation en %										
Taux global	1990-91									40,5
	1991-92									42,1
	1992-93									43,8
	1993-94									45,2
	1994-95									46,1
	1995-96									46,8
	1996-97									47,2
	1997-98									47,6
Préscolaire (4 à 6 ans)	1990-91							56,2	25,7	41,3
	1991-92							56,1	23,7	40,2
	1992-93							55,0	23,9	39,8
	1993-94							56,5	24,7	40,9
	1994-95							56,4	25,5	41,3
	1995-96							57,6	27,1	42,6
	1996-97							59,5	28,9	44,5
	1997-98							60,8	30,7	46,1
Fondamental 1 <sup>e</sup> cycle (7-12)	1990-91	92,7	85,2	89,0	62,3	26,6	44,7	75,9	52,3	64,3
	1991-92	94,0	84,0	89,0	65,7	30,0	48,2	78,0	54,5	66,7
	1992-93	100,7	93,4	97,2	66,3	29,6	47,9	82,2	57,9	70,2
	1993-94	104,8	92,6	98,7	70,3	35,2	53,1	85,8	61,4	73,8
	1994-95	106,4	94,6	100,5	74,5	40,0	57,7	88,9	65,0	77,1
	1995-96	107,7	96,2	101,9	77,1	43,8	60,9	90,4	67,6	79,2
	1996-97	107,4	96,7	102,1	79,5	47,0	63,7	91,4	69,7	80,7
	1997-98	107,4	97,0	102,2	81,9	51,8	67,3	93,5	73,0	83,5
Fondamental 2 <sup>e</sup> cycle (7-12)	1990-91							51,5	36,6	43,9
	1991-92							53,5	35,7	44,2
	1992-93	102,8	70,5	86,1	8,8	2,3	5,6	53,7	36,3	44,9
	1993-94	103,8	77,3	90,6	11,8	3,5	7,7	55,7	39,1	47,4
	1994-95	104,1	78,8	91,4	13,2	4,1	8,7	57,6	40,7	49,2
	1995-96	105,3	79,6	92,4	14,3	4,4	9,5	58,4	41,4	49,9
	1996-97	103,6	79,5	91,4	16,2	5,6	11,0	58,1	42,0	50,1
	1997-98	97,2	76,8	86,9	18,2	7,0	12,8	55,7	41,5	48,7
Secondaire (16-18 ans)	1990-91							26,0	16,6	21,1
	1991-92							27,4	17,7	22,5
	1992-93							28,9	17,3	22,6
	1993-94							27,2	19,1	23,1
	1994-95							26,9	19,5	23,2
	1995-96							26,5	19,4	22,9
	1996-97							26,3	19,9	23,1
	1997-98							26,2	20,4	23,3

Taux brut de scolarisation (en %) (Suite)										
Supérieur (19-22 ans)	1990-91									11,8
	1991-92									12,2
	1992-93									12,9
	1993-94									12,8
	1994-95									13,0
	1995-96									12,8
	1996-97									12,8
	1997-98									12,2
Taux brut d'inscription en première année (7 ans) en %										
	1990-91			91,5			57,2	61,5	82,1	72,0
	1991-92			96,8			62,9	66,7	88,0	77,6
	1992-93			102,0			68,5	71,8	93,9	83,1
	1993-94			103,1			76,6	78,3	97,9	88,3
	1994-95			103,5			77,5	79,6	97,3	88,4
	1995-96			103,8			78,3	80,8	96,7	88,4
	1996-97			100,8			78,1	81,2	95,8	88,6
	1997-98			94,5			86,3	84,4	95,5	90,0
Taux nets de scolarisation en %										
Fondamental 1 <sup>e</sup> cycle (7-12)	1990-91	76,1	71,2	73,7	56,6	20,6	39,0	70,8	37,2	54,4
	1991-92	75,7	69,2	72,5	56,8	24,7	42,0	66,3	46,0	55,8
	1992-93	81,1	77,2	79,2	57,0	26,0	41,5	68,1	48,7	58,6
	1993-94	84,1	76,4	80,3	60,5	31,1	46,1	71,1	51,8	61,6
	1994-95	85,1	77,9	81,5	64,3	35,6	50,3	73,7	55,1	64,5
	1995-96	85,9	78,9	82,4	66,4	39,0	53,1	75,2	57,5	66,5
	1996-97	84,8	78,5	81,7	68,2	41,7	55,3	75,7	58,9	67,5
	1997-98	83,3	77,3	80,3	68,8	44,7	57,2	75,4	60,0	67,9
Fondamental 2 <sup>e</sup> cycle (13-15)	1990-91							30,4	21,5	25,9
	1991-92							29,8	20,9	25,3
	1992-93							31,4	22,4	26,8
	1993-94							33,3	24,7	29,0
	1994-95							34,3	27,3	31,3
	1995-96							35,2	28,6	30,9
	1996-97							35,2	29,1	32,3
	1997-98							35,2	28,0	31,6
Taux de passage et de redoublement										
Taux de passage au 2 <sup>e</sup> cycle fondamental	1990-91									87,2
	1991-92									82,6
	1992-93									83,9
	1993-94									84,2
	1994-95									83,0
	1995-96									81,1
	1996-97									78,7
	1997-98									
Taux de réussite au bac	1990-91									59,6
	1991-92									65,0
	1992-93									58,8
	1993-94									58,2
	1994-95									53,6
	1995-96									52,4
	1996-97									-
	1997-98									
Taux de redoublement au 1 <sup>er</sup> cycle fondamental	1990-91						12,3	10,1		11,4
	1991-92						14,0	10,7		12,7
	1992-93						14,1	10,5		12,8
	1993-94						14,0	10,6		12,6
	1994-95						13,4	10,4		12,1
	1995-96						13,8	10,4		12,4
	1996-97						14,1	10,6		12,6
	1997-98						14,6	10,7		12,9

Taux de passage et de redoublement (Suite)										
Taux de redoublement au 2 <sup>ème</sup> cycle fondamental	1990-91									25,3
	1991-92									20,3
	1992-93									22,6
	1993-94									20,8
	1994-95									21,4
	1995-96									21,5
	1996-97									22,3
	1997-98									
Rapport élèves/ classes										
Enseignement préscolaire	1990-91									30
	1991-92									27
	1992-93									30
	1993-94									31
	1994-95									29
	1995-96									30
	1996-97									28
	1997-98									27
1 <sup>er</sup> cycle fondamental	1990-91									28
	1991-92									28
	1992-93									29
	1993-94									29
	1994-95									29
	1995-96									29
	1996-97									28
	1997-98									28
2 <sup>e</sup> cycle fondamental	1990-91									27
	1991-92									28
	1992-93									29
	1993-94									30
	1994-95									31
	1995-96									32
	1996-97									32
	1997-98									30
Enseignement secondaire	1990-91									30
	1991-92									32
	1992-93									31
	1993-94									32
	1994-95									30
	1995-96									30
	1996-97									30
	1997-98									30
1 <sup>er</sup> cycle fondamental	1990-91									27
	1991-92									27
	1992-93									28
	1993-94									28
	1994-95									28
	1995-96									28
	1996-97									28
	1997-98									28
2 <sup>e</sup> cycle fondamental	1990-91									16
	1991-92									16
	1992-93									17
	1993-94									18
	1994-95									19
	1995-96									19
	1996-97									19
	1997-98									19

<b>Ménages et familles</b>										
Taille moyenne des ménages										
RGPH - 1960								4,2	5,0	4,8
RGPH - 1971								5,3	5,8	5,6
RGPH - 1982								5,5	6,3	5,9
RGPH - 1994								5,3	6,6	5,8
Project., CERED- 1997								5,1	6,6	5,7
Project., CERED- 2000								4,9	6,5	5,5
Nombre moyen de personnes par ménage										
Enquête Nationale sur la Famille, ENF-1995, CERED	1 à 3							22,6	17,1	20,1
	4 à 6							44,3	36,3	40,8
	7 à 9							24,9	30,6	27,4
	10 et plus							8,2	16,0	11,7
	Total							100,0	100,0	100,0
	Taille moy.							5,6	6,6	6,0
ENF-1995, CERED Région du SUD	1 à 3									20,8
	4 à 6									37,0
	7 à 9									29,4
	10 et plus									12,8
	Total									100,0
	Taille moy.									6,2
ENF-1995, CERED Région de Tensift	1 à 3									18,3
	4 à 6									44,8
	7 à 9									26,7
	10 et plus									10,2
	Total									100,0
	Taille moy.									6,0
ENF-1995, CERED Région de Centre	1 à 3									18,6
	4 à 6									42,1
	7 à 9									28,3
	10 et plus									11,0
	Total									100,0
	Taille moy.									6,1
ENF-1995, CERED Région de Nord-Ouest	1 à 3									21,5
	4 à 6									39,9
	7 à 9									27,8
	10 et plus									10,8
	Total									100,0
	Taille moy.									5,9
ENF-1995, CERED de Centre- Nord	1 à 3									19,9
	4 à 6									36,8
	7 à 9									28,7
	10 et plus									14,6
	Total									100,0
	Taille moy.									6,3
ENF-1995, CERED Région de l'Oriental	1 à 3									17,4
	4 à 6									43,4
	7 à 9									25,4
	10 et plus									13,8
	Total									100,0
	Taille moy.									6,2
ENF-1995, CERED Région de Centre- Sud	1 à 3									26,9
	4 à 6									31,8
	7 à 9									20,8
	10 et plus									20,5
	Total									100,0
	Taille moy.									5,5

Ménages et familles										
1982 Source Profil socio- démographique CERED,1998	Familles nucléaires (1 seul noyau)							51,4	51,7	51,5
	Familles nucléaires complètes							38,8	41,4	40,1
	Familles nucléaires incomplètes							5,4	5,1	5,2
	Familles nucléaires monoparentales							7,2	5,3	6,2
	Familles complexes ( plusieurs noyaux)							37,8	42,0	40,1
	Ménages sans familles							10,8	6,3	8,4
	Isolés							8,9	5,9	7,3
	Plusieurs personnes							1,9	0,4	1,1
	Total								100,0	100,0
1994 Source : Profil socio- démographique CERED, 1998	Familles nucléaires (1 seul noyau) dont :							63,9	59,2	62,0
	Familles nucléaires complètes							47,9	48,7	48,3
	Familles nucléaires incomplètes							3,5	3,6	3,5
	Familles nucléaires monoparentales							9,1	6,9	8,1
	Familles complexes ( plusieurs noyaux)							34,1	37,4	36,0
	Ménages sans familles dont :							4,8	3,2	4,1
	Isolés							4,5	3,1	3,9
	Plusieurs personnes							0,3	0,1	0,2
	Total							100,0	100,0	100,0